



2012

GUIDE DES MESURES D'URGENCE

UN GUIDE DESTINÉ AUX
PREMIERS INTERVENANTS SUR
LES MESURES D'URGENCE AU
COURS DE LA PHASE
INITIALE D'UN INCIDENT DE
TRANSPORT METTANT EN
CAUSE DES MARCHANDISES
DANGEREUSES



U.S. Department
of Transportation
**Pipeline and
Hazardous Materials
Safety Administration**



Transports
Canada

Transport
Canada



**Secretariat of Transport
and Communications**

DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Le document d'expédition constitue un élément vital d'information et est localisé aux endroits suivants :

- Route - dans la cabine du véhicule,
- Rail - en possession des membres de l'équipage du train,
- Maritime - dans un support, sur le pont d'un navire,
- Aviation - en possession du pilote d'aéronef.

Le document d'expédition constitue un élément vital d'information pour l'intervention d'urgence en cas d'incident lié à des matières/marchandises dangereuses*. Le document d'expédition renferme les renseignements suivants :

- le numéro d'identification à quatre chiffres précédé des lettres UN ou NA (voir les pages à bordure jaune)**
- l'appellation réglementaire (voir les pages à bordure bleue)
- la classe ou division de risques concernant les matières
- le groupe d'emballage
- le numéro de téléphone de 24 heures en cas d'urgence
- des renseignements supplémentaires sur les dangers associés aux matières pouvant être utilisés pour la réduction des risques lors d'un incident. Ils peuvent figurer directement sur le document d'expédition ou sur un document annexe.

NUMÉRO D'URGENCE 1-000-000-0000		← EXEMPLE DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À COMPOSER EN CAS D'URGENCE			
				CLASSE DE RISQUES OU NUMÉRO DE DIVISION	
NUMÉRO ET TYPE DE CONTENANT(S)	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES			QUANTITÉ	
1 CAMION-CITERNE	UN1219 ISOPROPANOL	3	II	12 000 LITRES	
↑ NUMÉRO D'IDENTIFICATION		↑ APPELLATION RÉGLEMENTAIRE		↑ GROUPE D'EMBALLAGE	

EXEMPLE DE PLAQUE ET DE PANNEAU COMPORTANT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Le numéro d'identification à quatre chiffres peut figurer directement sur la plaque ou sur un panneau de couleur orange placé à proximité de la Plaque, aux extrémités et sur les parois latérales d'un réservoir de cargaison, d'un véhicule ou d'un wagon.



Plaque comportant le numéro d'identification

OU

Plaque avec un panneau orange



1219

* Dans le cadre du Guide des mesures d'urgence, les termes "matières dangereuses" et "marchandises dangereuses" sont synonymes.

** A partir du 1^{er} janvier 2013 aux États-Unis, le numéro d'identification **devra** apparaître au début de la description de la marchandise dangereuse. Par exemple, « UN2744, Chloroformiate de cyclobutyle, 6.1, (3, 8), GE II ». Ceci est présentement optionnel au Canada.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

ÉVITEZ DE VOUS PRÉCIPITER!

APPROCHEZ AVEC LE VENT DANS LE DOS, EN HAUTEUR ET EN AMONT DE L'INCIDENT – RESTEZ À L'ÉCART DE TOUS DÉVERSEMENTS, VAPEURS, ÉMANATIONS, FUMÉE ET SOURCE SUSPECTE

UN : IDENTIFIEZ LA MATIÈRE, EN UTILISANT UNE DES INFORMATIONS SUIVANTES :

- **LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION À 4 CHIFFRES** (précédé de UN / NA) PROVENANT DE :
 - UNE PLAQUE
 - UN PANNEAU ORANGE
 - UN DOCUMENT D'EXPÉDITION OU UN COLIS
- **LE NOM DE LA MATIÈRE** PROVENANT DE :
 - UN DOCUMENT D'EXPÉDITION OU UN COLIS

DEUX : IDENTIFIEZ LE NUMÉRO DU GUIDE À 3 CHIFFRES DANS UNE DES SECTIONS SUIVANTES :

- LE RÉPERTOIRE DES NUMÉROS D'IDENTIFICATION (Les pages à bordure jaune du Guide) ou
- LE RÉPERTOIRE DES NOMS DE MATIÈRES (Les pages à bordure bleue du Guide)

Un numéro de guide à trois chiffres accompagné de la lettre **(P)** indique que la matière peut subir une polymérisation violente lorsque soumise à la chaleur ou à la contamination.

Les inscriptions SURLIGNÉES EN VERT indiquent que la matière est une TIH (Toxique par Inhalation), un agent de guerre chimique ou une matière dangereuse réagissant à l'eau (produit des gaz toxiques au contact de l'eau).

TROUVEZ LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION ET LE NOM DE LA MATIÈRE DANS LE TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION (les pages à bordure verte). **Si nécessaire, PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES DE PROTECTION** (voir la section sur les activités de protection à la page 282). Si ce n'est pas nécessaire, utiliser l'information conjointement avec le guide à trois chiffres.

SI VOUS NE TROUVEZ AUCUNE RÉFÉRENCE À UN GUIDE ET QUE VOUS ESTIMEZ QUE L'INCIDENT MET EN CAUSE DES MARCHANDISES DANGEREUSES :

- **UTILISEZ LE GUIDE 111** jusqu'à l'obtention de renseignements supplémentaires
- **UTILISEZ LE GUIDE 112** POUR LES EXPLOSIFS (autres que 1.4 et 1.6)
- **UTILISEZ LE GUIDE 114** POUR LES EXPLOSIFS (1.4 et 1.6)

TROIS : PASSEZ AU GUIDE NUMÉROTÉ (les pages à bordure orange) ET LISEZ-LE ATTENTIVEMENT.

SI UNE PLAQUE EST LA SEULE SOURCE D'INFORMATION, trouvez celle qui lui ressemble dans le tableau des plaques (pages 6 et 7), puis **PASSEZ AU GUIDE À TROIS CHIFFRES** (les pages à bordure orange) qui figure à côté de la plaque-échantillon.

EN DERNIER RECOURS, CONSULTEZ LE TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS ET DES REMORQUES (pages 8 et 9), SI LA FORME PEUT ÊTRE IDENTIFIÉE. RAPPELEZ-VOUS QUE LES RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES AVEC CETTE FORME REPRÉSENTERONT LA PIRE DES SITUATIONS POSSIBLES.

CONTACTEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

- Qui apparaît sur le document d'expédition, si disponible.
- Si le document n'est pas disponible, **CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la page couverture arrière du manuel.**
- Donnez le plus de renseignements possibles, comme le nom du transporteur (entreprise de camionnage ou chemin de fer) et le numéro du véhicule.

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC CE GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR EN URGENCE!

Les intervenants d'urgence doivent être formés dans son utilisation avant de s'en servir.

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ RÉSISTEZ À LA TENTATION DE VOUS PRÉCIPITER

APPROCHEZ PRUDEMMENT DE LA SITUATION DE DANGER EN GARDANT LE VENT DANS LE DOS, EN HAUTEUR OU EN AMONT :

- Demeurez à l'écart de toutes *fumées, vapeurs et déversements*
- Gardez votre véhicule à une distance sécuritaire de la scène

SÉCURISEZ LA SCÈNE :

- Isolez la zone et assurez votre sécurité ainsi que celle des gens

DÉTERMINEZ LES DANGERS À PARTIR DES SOURCES SUIVANTES :

- les plaques
- les étiquettes
- les documents d'expédition
- les tableaux d'identification des wagons et des remorques
- les fiches techniques santé-sécurité
- les personnes renseignées qui se trouvent sur les lieux
- consultez la page-guide recommandée afin de réduire les risques immédiats

ÉVALUEZ LA SITUATION :

- Y a-t-il un incendie, un déversement ou une fuite?
- Quelles sont les conditions météorologiques?
- Quelle est la nature du terrain?
- Qui/quoi court un risque? Les gens, les biens ou l'environnement?
- Quelles mesures prendre? Évacuation, protection sur place ou endiguement?
- Quelles sont les ressources (humaines et matérielles) nécessaires?
- Que peut-on faire immédiatement?

OBTENEZ DE L'AIDE :

- Avisez votre administration centrale d'informer les organismes responsables et appelez à l'aide du personnel qualifié

RÉAGISSEZ :

- Pénétrez la zone de danger que lorsque muni de vêtements de protection appropriés
- Sousez tout effort pour porter secours à des personnes et protéger les biens afin d'éviter que vous deveniez partie du problème
- Établissez un poste de commandement et des lignes de communication
- Évaluez continuellement la situation et modifiez votre intervention en conséquence
- Veillez à la sécurité des gens dans l'entourage immédiat incluant votre propre sécurité

PAR-DESSUS TOUT : Ne supposez jamais que des gaz ou des vapeurs sont inoffensifs parce qu'ils ne sentent rien: des gaz ou des vapeurs inodores peuvent être nocifs. Soyez **PRUDENT** lorsque vous manipulez des contenants "vides", ils peuvent présenter un risque tant qu'ils ne sont pas nettoyés et purgés de tout résidu.

NOTIFICATION ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Suivez les procédures et directives opérationnelles normalisées de votre organisation et/ou le plan d'intervention d'urgence local pour obtenir l'aide de personnes qualifiées. En général, le processus de notification et les demandes de renseignements techniques autres que ceux qui sont fournis dans le présent guide d'intervention d'urgence doivent se dérouler ou s'effectuer dans l'ordre suivant :

1. AVISEZ VOTRE ORGANISME OU AGENCE

- Ceci déclenchera une série d'initiatives fondées sur les renseignements que vous aurez fournis
- Ces initiatives pourront aller de l'envoi sur les lieux d'un personnel dûment formé à la mise en exécution du plan d'intervention d'urgence local
- Assurez-vous que les services d'incendie et de police de la région soient avisés

2. COMPOSEZ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE QUI APPARAÎT SUR LE DOCUMENT D'EXPÉDITION

- Si le document d'expédition n'est pas disponible, suivez les directives de la prochaine section « AIDE NATIONALE ».

3. AIDE NATIONALE

- Communiquez avec l'organisme d'intervention d'urgence concerné, dont le nom figure au recto de la page couverture arrière
- Fournissez le plus d'information sur la matière dangereuse ainsi que des détails au sujet de l'incident
- Cet organisme fournira immédiatement des conseils sur les mesures à prendre au cours des premiers stades de l'incident
- Il communiquera également avec l'expéditeur ou le fabricant de la (des) matière(s) pour obtenir des renseignements plus détaillés si nécessaire
- Lorsque nécessaire, il demandera une assistance sur la scène de l'incident

4. FOURNISSEZ LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :

- Votre nom, votre numéro de téléphone et de télécopieur (fax)
- L'endroit de l'incident et la nature du problème (fuite, feu, etc.)
- Le nom et le numéro d'identification de la (des) matière(s) concernée(s)
- Le nom de l'expéditeur, du destinataire et le lieu d'origine
- Le nom du transporteur, le numéro du wagon ou du camion
- Le type de conteneur et les dimensions du conteneur
- La quantité de matière(s) transportée(s)/déversée(s)
- Les conditions locales (météo, terrain)
- La proximité d'écoles, hôpitaux, cours d'eau, etc.
- Le nombre de blessés ou de gens affectés
- Les services d'urgence de la région qui ont été avisés

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES

Le danger posé par une marchandise dangereuse est indiqué soit par le numéro de la classe (ou division) à laquelle elle appartient, soit par le nom de cette classe. Les plaques sont utilisées pour identifier la classe ou division d'une matière. Cette information doit apparaître dans le coin inférieur d'une plaque et est requis pour la classe et division primaire ainsi que subsidiaire, si applicable. Pour les plaques autres que celle de la Classe 7 ou la plaque OXYGÈNE, aucun texte, indiquant la nature du danger, n'est requis (par exemple le mot «CORROSIF»). Ce texte est présent seulement aux États-Unis. Le numéro de la classe (ou division) primaire ainsi que les classes (ou divisions) subsidiaires en parenthèses (si applicable) doivent figurer sur le document d'expédition après chaque appellation réglementaire.

Classe 1 - Explosifs

- Division 1.1 Explosifs qui présentent un risque d'explosion en masse
- Division 1.2 Explosifs qui présentent un risque de projection
- Division 1.3 Explosifs qui présentent surtout un risque d'incendie
- Division 1.4 Explosifs qui ne présentent aucun danger de détonation important
- Division 1.5 Explosifs très peu sensibles avec risque d'explosion en masse
- Division 1.6 Objets extrêmement peu sensibles

Classe 2 - Gaz

- Division 2.1 Gaz inflammables
- Division 2.2 Gaz ininflammables et non toxiques
- Division 2.3 Gaz toxiques

Classe 3 - Liquides inflammables [et liquides combustibles (É.-U.)]

Classe 4 - Solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières dangereuses lorsqu'elles sont humides ou mouillées

- Division 4.1 Solides inflammables
- Division 4.2 Matières sujettes à l'inflammation spontanée
- Division 4.3 Matières hydroréactives/Substances dangereuses lorsqu'elles sont humides ou mouillées

Classe 5 - Matières comburantes et peroxydes organiques

- Division 5.1 Matières comburantes
- Division 5.2 Peroxydes organiques

Classe 6 - Matières toxiques et matières infectieuses

- Division 6.1 Matières toxiques
- Division 6.2 Matières infectieuses

Classe 7 - Matières radioactives

Classe 8 - Matières corrosives



Classe 9 - Diverses marchandises dangereuses/Produits, matières ou organismes divers

INTRODUCTION AU TABLEAU DES PLAQUES

UTILISEZ CE TABLEAU SEULEMENT SI LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION OU LE NOM D'EXPÉDITION NE SONT PAS DISPONIBLES.

Les deux pages suivantes montrent les plaques apposées sur les véhicules qui transportent des marchandises dangereuses ainsi que le numéro du GUIDE de référence applicable (encerclé). Suivre ces étapes :

1. **Approchez-vous, en gardant le vent dans le dos, en hauteur et en amont de la situation de danger, jusqu'à un point d'où vous pouvez sécuritairement identifier et/ou lire les renseignements qui figurent sur la plaque ou sur le panneau orange. Utilisez des jumelles si disponibles.**
2. **Comparez la plaque en question avec celles qui figurent dans les deux pages suivantes.**
3. **Reportez-vous au numéro de page-guide figurant à côté de la plaque-échantillon. Utilisez pour le moment ces informations. Par exemple :**

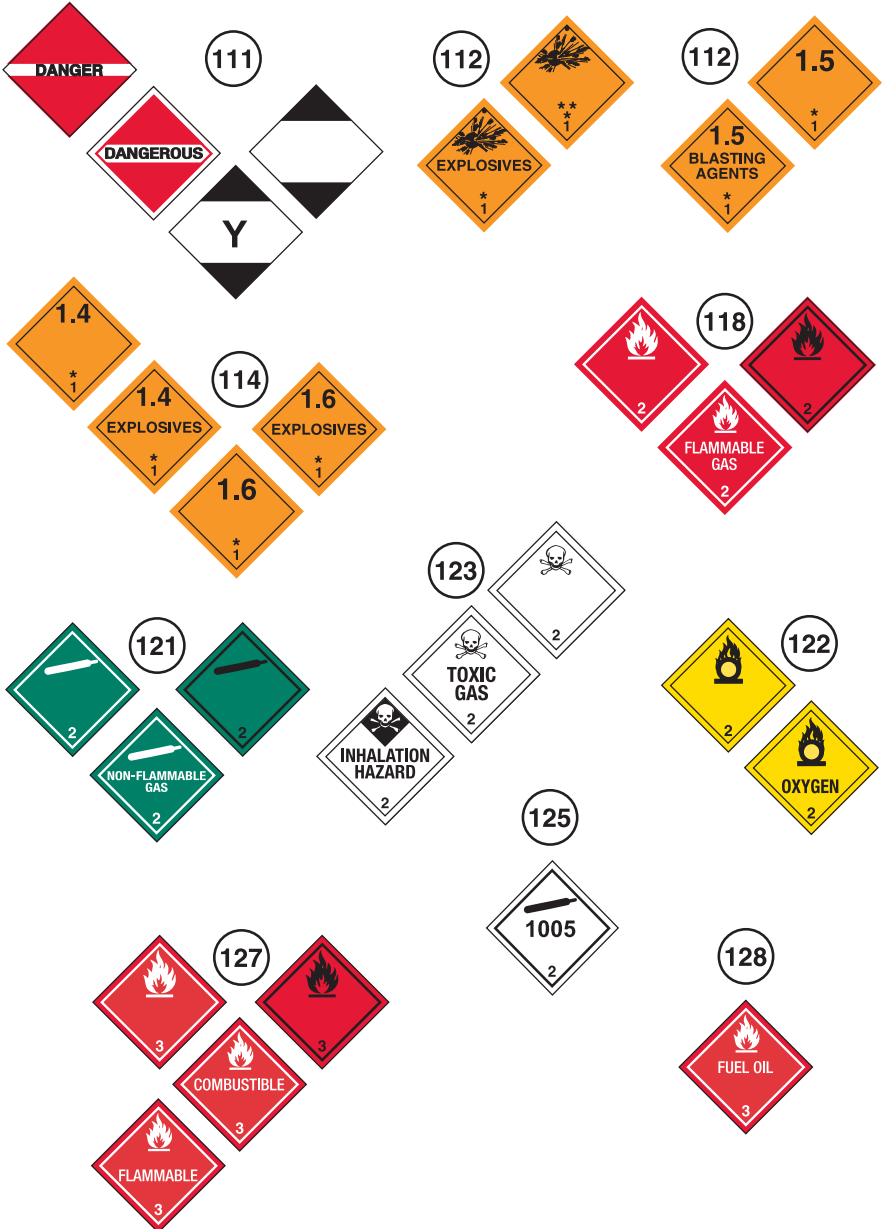
- Utilisez le GUIDE **(127)** pour une plaque "INFLAMMABLE" (Classe 3) 
- Utilisez le GUIDE **(153)** pour une plaque "CORROSIVE" (Classe 8) 
- Utilisez le GUIDE **(111)** (parce que vous n'avez trouvé que la plaque "DANGER/DANGEROUS", ou que vous ne savez pas quelle matière a été déversée, fuit ou est en feu), utilisez également ce guide si vous soupçonnez la présence de marchandises dangereuses mais qu'aucune plaque n'est visible.

Si les plaques sont nombreuses et se rapportent à plus d'un numéro de page-guide, référez-vous tout d'abord au numéro qui contient les prescriptions les plus strictes (c.-à-d. celui qui exige les mesures de protection les plus rigoureuses).

4. **Souvenez-vous que les guides généraux qui figurent avec les plaques fournissent les renseignements les plus significatifs sur les risques et/ou les dangers.**
5. **Lorsque des renseignements précis, comme le numéro d'identification ou le nom d'expédition deviennent disponibles, cessez d'utiliser le guide général et consultez plutôt le guide recommandé spécifiquement pour cette dernière.**
6. **Les astérisques (*) sur les plaques oranges représentent les "Groupes de compatibilité" des explosifs; se référer au glossaire (page 362).**
7. **Les doubles astérisques (**) sur les plaques oranges représentent la division de l'explosif.**

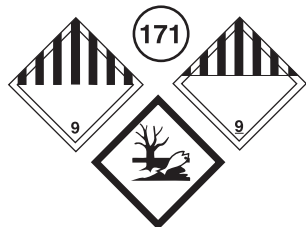
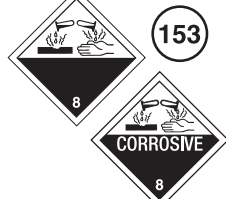
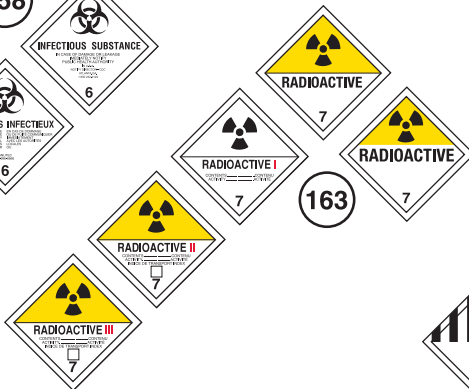
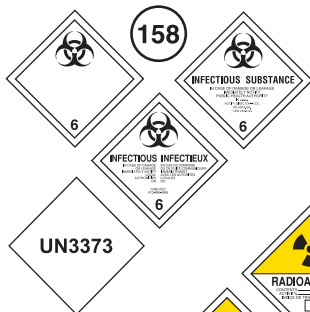
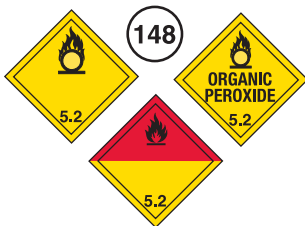
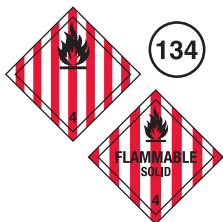
TABLEAU DES PLAQUES ET GUIDES

UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI LES MATIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE IDENTIFIÉES EN UTILISANT



D'INTERVENTION À UTILISER SUR PLACE

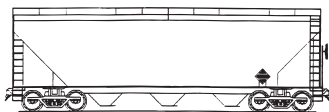
LE DOCUMENT D'EXPÉDITION, UNE PLAQUE NUMÉROTÉE, OU UN NUMÉRO DE PANNEAU ORANGE



DANGER	
This unit is under fumigation with	Cette unité est sous fumigation de
(Nom du fumigant)	(Nom du fumigant)
Applied on	Devisé le
Date	Date
Time	Heure
DO NOT ENTER	DÉFENSE D'ENTRER

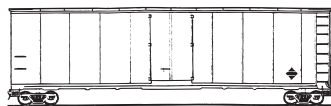


TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS*



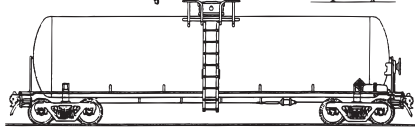
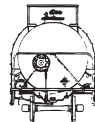
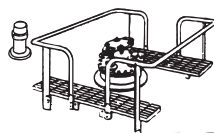
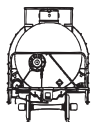
Wagon-trémie
vrac sec

140



Wagon couvert
Chargement mixte

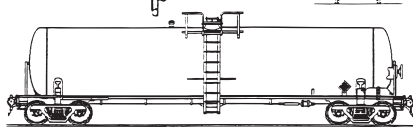
111



Wagon-citerne pressurisé
Gaz comprimés liquéfiés

117

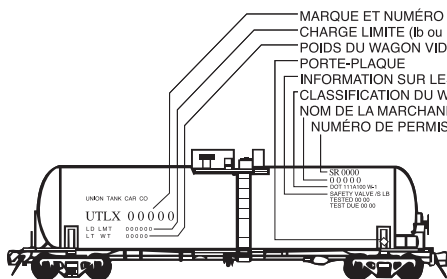
(Avec dôme fermé sur le dessus)



Wagon-citerne à faible pression
Liquides

131

(Avec dôme fermé et autre équipement sur le dessus)



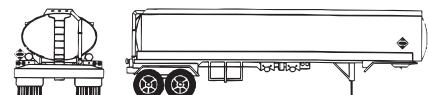
ATTENTION: Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler que la construction, les accessoires et l'utilisation possible de différents wagons-citernes peuvent varier énormément. Un wagon-citerne peut contenir des solides, des liquides ou des gaz, et ce contenu peut être sous pression. Il est donc essentiel de consulter les documents d'expédition, le bulletin de composition du train ou de communiquer avec les centres de contrôle concernés afin d'identifier les produits avant d'entreprendre toute intervention d'urgence.

Les renseignements inscrits sur les côtés et les extrémités des wagons-citernes, tels qu'illustrés ci-dessus, peuvent être utilisés pour identifier le produit, soit:

- Le nom de la marchandise indiquée; ou
- Les autres renseignements, tels la marque et le numéro du wagon, qui peuvent faciliter l'identification du produit lorsqu'ils sont transmis à un centre de contrôle.

* **Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.**

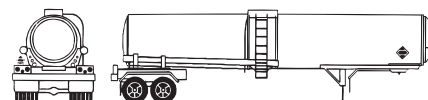
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES*



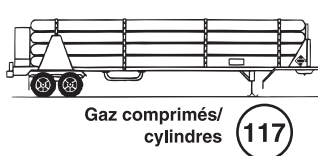
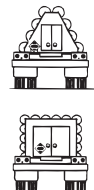
DOT406, TC406, SCT-306
Citernes liquides à faible pression (MC306, TC306) **131**



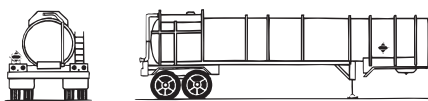
MC338, TC338, SCT-338
Liquides cryogéniques (TC341, CGA341) **117**



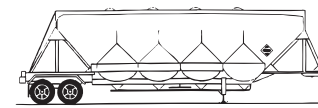
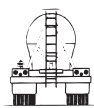
DOT407, TC407, SCT-307
Citernes chimiques à faible pression (MC307, TC307) **137**



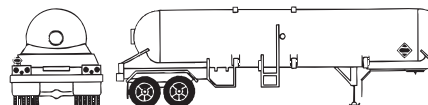
Gaz comprimés/
cylindres **117**



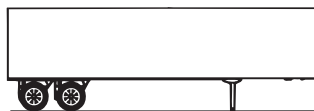
DOT412, TC412, SCT-312
Liquides corrosifs (MC312, TC312) **137**



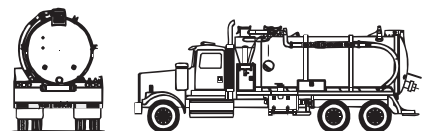
Vrac sec **134**



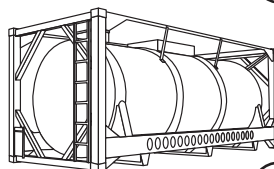
MC331, TC331, SCT-331
Gaz comprimés **117**



Chargement mixte **111**



DOT407, TC407, DOT412, TC412
Citernes chargées sous vide (TC350) **137**



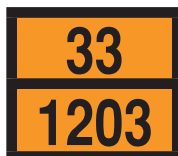
Citerne intermodale **117**

ATTENTION: Seules les formes de remorques les plus couramment utilisées sont reproduites ci-dessus. Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler qu'il existe un grand nombre de types de remorques qui ne sont pas illustrées mais qui sont utilisées pour le transport des produits chimiques. Les pages-guides recommandées s'appliquent aux plus dangereux des produits pouvant être transportés dans les remorques en question.

* Les Guides recommandés sur cette page devraient être utilisés que dans les cas où la matière ne peut être identifiée autrement.

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les numéros d'identification du danger, utilisés dans la réglementation européenne et sud-américaine, sont indiqués dans la partie supérieure d'un panneau orange qui se trouve sur certains conteneurs intermodaux. Le numéro d'identification à quatre chiffres des Nations-Unies se trouve dans la partie inférieure du panneau.



Le numéro d'identification du danger se compose de deux ou trois chiffres. En général, les chiffres indiquent les dangers suivants:

- 2 - Émanation de gaz résultant de pression ou d'une réaction chimique
- 3 - Inflammabilité de matières liquides (vapeurs) et gaz ou matière liquide auto-échauffante
- 4 - Inflammabilité de matière solide ou matière solide auto-échauffante
- 5 - Comburant (favorise l'incendie)
- 6 - Toxicité ou danger d'infection
- 7 - Radioactivité
- 8 - Corrosivité
- 9 - Danger de réaction violente spontanée

NOTA : Le danger de réaction violente spontanée au sens du chiffre 9 comprend la possibilité, du fait de la nature de la matière, d'un danger d'explosion, de désagrégation ou d'une réaction de polymérisation suivie par un dégagement de chaleur considérable ou de gaz inflammables et/ou toxiques.

- Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger afférent (33, 66, 88)
- Lorsque le danger d'une matière peut être indiqué suffisamment par un seul chiffre, ce chiffre est complété par zéro (30, 40, 50).
- Quand le numéro d'identification du danger est précédé de la lettre "X", cela indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau (X88).

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les numéros d'identification du danger énumérés ci-dessous ont les significations suivantes :

20	Gaz asphyxiant
22	Gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant
223	Gaz liquéfié réfrigéré, inflammable
225	Gaz liquéfié réfrigéré, comburant (favorise l'incendie)
23	Gaz inflammable
239	Gaz inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
25	Gaz comburant (favorise l'incendie)
26	Gaz toxique
263	Gaz toxique, inflammable
265	Gaz toxique et comburant (favorise l'incendie)
268	Gaz toxique et corrosif
<hr/>	
30	Matière liquide inflammable ou matière liquide inflammable ou matière solide à l'état fondu ayant un point d'éclair supérieur à 60°C, chauffée à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, ou matière liquide auto-échauffante
323	Matière liquide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X323	Matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
33	Matière liquide très inflammable
333	Matière liquide pyrophorique
X333	Matière liquide pyrophorique réagissant dangereusement avec l'eau
336	Matière liquide très inflammable et toxique
338	Matière liquide très inflammable et corrosive
X338	Matière liquide très inflammable et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
339	Matière liquide très inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
36	Matière liquide inflammable, toxique ou Matière liquide auto-échauffante et toxique
362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant avec l'eau en émettant des gaz inflammables
X362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
368	Matière liquide inflammable, toxique et corrosive
38	Matière liquide inflammable, corrosive ou Matière liquide auto-échauffante et corrosive
382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables

NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

39	Liquide inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
40	Matière solide inflammable ou Matière autoréactive ou Matière auto-échauffante
423	Matière solide réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X423	Matière solide réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables, ou matière solide auto-échauffante réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
43	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique)
X432	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique), réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
44	Matière solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
446	Matière solide inflammable et toxique qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
46	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, toxique
462	Matière solide toxique, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X462	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz toxiques
48	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, corrosive
482	Matière solide corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X482	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz corrosifs
50	Matière comburante (favorise l'incendie)
539	Peroxyde organique inflammable
55	Matière très comburante (favorise l'incendie)
556	Matière très comburante (favorise l'incendie), toxique
558	Matière très comburante (favorise l'incendie) et corrosive
559	Matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
56	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique
568	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique, corrosive
58	Matière comburante (favorise l'incendie), corrosive
59	Matière comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
60	Matière toxique
606	Matière infectieuse
623	Matière toxique liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
63	Matière toxique et inflammable
638	Matière toxique et inflammable et corrosive

**NUMÉROS D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS
CONTENEURS INTERMODAUX**

639	Matière toxique et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
64	Matière toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
642	Matière toxique solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
65	Matière toxique et comburante (favorise l'incendie)
66	Matière très toxique
663	Matière très toxique et inflammable
664	Matière très toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
665	Matière très toxique et comburante (favorise l'incendie)
668	Matière très toxique et corrosive
X668	Matière très toxique et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
669	Matière très toxique, pouvant produire spontanément une réaction violente
68	Matière toxique et corrosive
69	Matière toxique pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
70	Matière radioactive
78	Matière radioactive, corrosive
<hr/>	
80	Matière corrosive
X80	Matière corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
823	Matière corrosive liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
83	Matière corrosive et inflammable
X83	Matière corrosive et inflammable réagissant dangereusement avec l'eau
839	Matière corrosive et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
X839	Matière corrosive et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente et réagissant dangereusement avec l'eau
84	Matière corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
842	Matière corrosive solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
85	Matière corrosive et comburante (favorise l'incendie)
856	Matière corrosive et comburante (favorise l'incendie) et toxique
86	Matière corrosive et toxique
88	Matière très corrosive
X88	Matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
883	Matière très corrosive et inflammable
884	Matière très corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
885	Matière très corrosive et comburante (favorise l'incendie)
886	Matière très corrosive et toxique
X886	Matière très corrosive et toxique, réagissant dangereusement avec l'eau
89	Matière corrosive pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
90	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses
99	Matières dangereuses diverses transportées à chaud

TRANSPORT PAR PIPELINES

En Amérique du Nord, les marchandises dangereuses sont transportées par réseaux de pipelines souterrains de plusieurs millions de kilomètres. Ces réseaux et les structures qui y sont rattachées peuvent contenir du gaz naturel, des liquides de gaz naturel, du pétrole brut, de l'essence, du carburant diesel, de l'ammoniac anhydre, du dioxyde de carbone, du carburant aviation et d'autres marchandises. Les pipelines sont souterrains, toutefois, leur présence est indiquée en surface par des structures et des panneaux (voir p. 19 pour de l'information sur la localisation de pipelines aux États-Unis). Le gaz naturel est aussi transporté par l'entremise des réseaux de distribution souterrains.

Gazoducs

Réseaux de distribution de gaz naturel

Canalisations d'acier à grand diamètre dans lesquelles sont transportés du gaz naturel inflammable, toxique et non-toxique sous très haute pression.

Structures : Stations de compression, vannes, stations de mesurage, jalons d'emplacement pour les patrouilles aériennes.

Panneaux : Ils peuvent être érigés à un croisement de route, de chemin de fer, de cours d'eau ou aux limites d'une propriété. Ils indiquent le nom de l'exploitant, le produit transporté, un numéro à composer en cas d'urgence pour communiquer avec l'exploitant, et des mots tels que « Attention », « Soyez prudent » ou « Danger ».



Gazoducs de distribution de gaz naturel

En général, les gazoducs servant à la distribution du gaz naturel sont de plus petit diamètre, la pression y est inférieure et ils sont faits d'acier, de plastique ou de fonte. Le gaz naturel est acheminé directement aux consommateurs par ces gazoducs de distribution.

Structures : Les postes de régulation, compteurs, appareils de régulation et boîtiers de protection de vannes sont généralement les seuls indices, à la surface, de la présence de gazoducs de distribution.

Gazoduc de transport et gazoduc de production

Les gazoducs de transport et les gazoducs de production rassemblent le gaz naturel brut des têtes de puits et le transportent vers les usines de traitement. Les gazoducs de transport contiennent un mélange de gaz naturel et de liquides de gaz, d'eau et à certains endroits, de contaminants, comme le sulfure d'hydrogène (H₂S).

Structures – Stations de compression, vannes, stations de mesurage, jalons d'emplacement pour les patrouilles aériennes.

Panneaux – Ils peuvent être érigés à un croisement de route, de chemin de fer, de cours d'eau ou aux limites d'une propriété. Ils indiquent le nom de l'exploitant, le produit transporté, un numéro à composer en cas d'urgence pour communiquer avec l'exploitant, et des mots tels que « Attention », « Soyez prudent » ou « Danger ».



Remarque : Les gazoducs de transport de gaz naturel contenant des niveaux importants de H₂S peuvent porter des panneaux avec les mots « Gaz sulfureux » ou « Gaz toxique ».

Incidents impliquant des gazoducs de gaz naturel

Deux choses importantes à ne pas oublier :

- Ne jamais tenter d'éteindre un incendie impliquant du gaz; vous pourriez prolonger ou aggraver l'incident ou causer une autre fuite;
- Ne jamais actionner les vannes de gazoducs; vous pourriez prolonger ou aggraver l'incident ou causer une autre fuite.

Signes pouvant indiquer une rupture :

- Grondement fort ou bruit semblable à une explosion;
- Flamme et grondement fort.

Veillez suivre les étapes suivantes :

- Quittez les lieux immédiatement;
- Dirigez-vous en amont et éloignez-vous des flammes; Empêchez d'autres de s'approcher des lieux;
- S'il n'y a pas de flammes, ne pas démarrer ni éteindre le moteur de véhicules ou de l'équipement électrique (p. ex. : cellulaires, téléavertisseurs, appareils radio émetteur-récepteur, lumières) ce qui pourrait causer des flammèches;

- Abandonnez tout équipement utilisé sur les lieux;
- S'il y a des flammes, vous pouvez vous éloigner en véhicule;
- Distancez-vous assez du bruit pour pouvoir avoir une conversation à voix normale;
- D'un endroit sécuritaire, composez le **911** ou communiquez avec le service d'incendie ou de police local;
- Avertir l'exploitant.

VOICI CERTAINS SIGNES POUVANT INDIQUER UNE FUITE :

- Bruit d'air qui s'échappe (sifflement);
- Odeur particulière, forte, rappelant les oeufs pourris;
- Brouillard dense, brume ou nuage de vapeur;
- Formation de bulles dans l'eau, les étangs ou les ruisseaux;
- Poussière ou terre projetée dans l'air;
- Végétation exceptionnellement jaunie ou morte à la surface, au dessus d'un gazoduc.

Veillez suivre les étapes suivantes :

- Quittez les lieux et dirigez-vous vers un endroit d'où vous ne pouvez plus entendre, voir ou sentir le gaz;
- Ne pas démarrer ni éteindre le moteur de véhicules ou de l'équipement électrique (p. ex. : cellulaires, téléavertisseurs, appareils radio émetteur-récepteur, lumières) ce qui pourrait causer des flammèches;
- Abandonnez tout équipement utilisé sur les lieux;
- Évitez toute flamme nue;
- Empêchez d'autres de s'approcher des lieux;
- D'un endroit sécuritaire, composez le **911** ou communiquez avec le service d'incendie ou de police local;
- Avertir l'exploitant.

Pour déterminer la distance d'activités de protection :

- Type de produit (p. ex. gaz sulfureux vs non sulfureux);
- Pression et diamètre du tuyau;
- Vitesse de fermeture des vannes selon le type de produit (rapidement pour vannes automatiques, plus lentement pour les vannes manuelles);
- Temps de dissipation du gaz une fois les valves fermées;
- Facteur de chaleur du gaz naturel;
- Variables locales, dont le climat / la température, la direction des vents, la topographie, la densité de la population, la démographie et les moyens de suppression d'incendies disponibles;

- Construction des bâtiments à proximité/densité;
- Terre en friche/espace urbain;
- Obstacles naturels et artificiels (autoroute).

Si vous savez quelle matière est impliquée, identifiez le numéro à trois chiffres de la page guide appropriée en consultant la liste alphabétique (pages à bordure bleue) et par la suite consultez les recommandations énoncées dans cette page guide.

Pipelines de liquides

Pipelines de pétrole et de liquides dangereux

Le pétrole brut, les produits pétroliers raffinés et les liquides dangereux, y compris l'essence, le carburant aviation, le carburant diesel, le mazout résidentiel, le dioxyde de carbone et l'ammoniac anhydre sont souvent transportés par pipelines. Les pipelines de liquides transportent parfois des liquides de gaz naturels, qui, tout comme le dioxyde de carbone et l'ammoniac anhydre, peuvent passer rapidement d'un état liquide à un état gazeux lors d'une fuite de pipeline sous pression.

Structures – Réservoirs, vannes, stations de pompage, jalons d'emplacement pour les patrouilles aériennes.

Panneaux – Ils peuvent être érigés à un croisement de route, de chemin de fer, de cours d'eau ou aux limites d'une propriété. Ils indiquent le nom de l'exploitant, le produit transporté, un numéro à composer en cas d'urgence pour communiquer avec l'exploitant et des mots tels que « Attention », « Soyez prudent » ou « Danger ».



Incidents impliquant des pipelines de pétrole et de liquides dangereux

Deux choses importantes à ne pas oublier :

- Ne jamais tenter d'éteindre un incendie impliquant des produits pétroliers ou des liquides dangereux avant de couper l'alimentation, car vous pourriez créer un mélange explosif;
- Ne jamais actionner les vannes de gazoducs; vous pourriez prolonger ou aggraver l'incident ou causer une autre fuite.

Signes pouvant indiquer une rupture :

- Grondement fort, sifflement ou bruit semblable à une explosion;
- Grandes flammes et grondement fort.

Veillez suivre les étapes suivantes :

- Quittez les lieux immédiatement;
- Dirigez-vous en amont et éloignez-vous des flammes; Empêchez d'autres de s'approcher des lieux;
- S'il n'y a pas de flammes, ne pas démarrer ni éteindre le moteur de véhicules ou de l'équipement électrique (p. ex. : cellulaires, téléavertisseurs, appareils radio émetteur-récepteur, lumières) ce qui pourrait causer des flammèches;
- S'il y a des flammes, vous pouvez vous éloigner en véhicule;
- Distancez-vous assez du bruit pour pouvoir avoir une conversation à voix normale;
- D'un endroit sécuritaire, composez le **911** ou communiquez avec le service d'incendie ou de police local;
- D'un endroit sécuritaire, composez le numéro d'urgence sans frais sur le panneau pour avvertir l'exploitant.

VOICI CERTAINS SIGNES POUVANT INDiquer UNE FUITE :

- Liquide qui s'écoule du sol en formant des bulles;
- « Reflet huileux » sur de l'eau vive ou tranquille;
- Flammes semblant émerger du sol;
- Nuages de vapeur;
- Décoloration de la végétation ou de la neige;
- Odeur particulière de pétrole, de moutarde ou d'œufs pourris.

Veillez suivre les étapes suivantes :

- Ne pas circuler dans le nuage de vapeur;
- Quittez les lieux et dirigez-vous vers un endroit d'où vous ne pouvez plus entendre, voir ou sentir le gaz;
- Éviter les sources de feu; ne pas démarrer ni éteindre le moteur de véhicules ou de l'équipement électrique (p. ex. : cellulaires, téléavertisseurs, appareils radio émetteur-récepteur, lumières), car vous pourriez causer des flammèches;
- Abandonnez tout équipement utilisé sur les lieux;
- Évitez toute flamme nue;
- Empêchez d'autres de s'approcher des lieux;
- D'un endroit sécuritaire, composez le **911** ou communiquez avec le service d'incendie ou de police local;
- Avvertir l'exploitant.

Pour déterminer la distance d'activités de protection :

- Type de produit (p. ex. gaz sulfureux vs non sulfureux);
- Pression et diamètre du tuyau;
- Vitesse de fermeture des vannes selon le type de produit (rapidement pour vannes automatiques, plus lentement pour les vannes manuelles);
- Temps de dissipation du gaz une fois les valves fermées;
- Facteur de chaleur du produit;
- Variables locales, dont le climat / la température, la direction des vents, la topographie, la densité de la population, la démographie et les moyens de suppression d'incendies disponibles;
- Construction des bâtiments à proximité/densité;
- Terre en friche/espace urbain;
- Obstacles naturels et artificiels (autoroute).

Si vous savez quelle matière est impliquée, identifiez le numéro à trois chiffres de la page guide appropriée en consultant la liste alphabétique (pages à bordure bleue) et par la suite consultez les recommandations énoncées dans cette page guide.

Ressources sur les pipelines des États-Unis

Ressource sur la localisation des pipelines aux États-Unis : Le National Pipeline Mapping System (NPMS), trouvé sur le site Web suivant : <http://www.npms.phmsa.dot.gov>, indique où se trouvent les pipelines de liquides dangereux et de gaz naturels aux États-Unis.

Formation sur les pipelines aux États-Unis : Lorsque nécessaire, référez-vous au matériel de formation « Pipeline Emergencies » publié par Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) et National Association of State Fire Marshals (NASFM). Le guide de formation est disponible sur le site Web suivant : <http://www.pipelineemergencies.com> et présente un aperçu complet des recommandations lors d'opérations de pipelines et d'interventions d'urgence.

ENTRÉES SURLIGNÉES EN VERT DANS LES PAGES À BORDURE JAUNE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

- **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**

- Allez directement au **Tableau 1** (**pages à bordure verte**)
- Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
- Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection

- **S'IL Y A UN INCENDIE OU QU'UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**

- Consultez également le guide orange assigné
- Appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE

Note: Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par (**lorsque déversé dans l'eau**), ces matières « réactives à l'eau » dégagent de grandes quantités de gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières "réactives à l'eau" sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (1746), le chlorure de thionyle (1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour (**lorsque déversé sur le sol**) et l'autre pour (**lorsque déversé dans l'eau**). Lorsqu'une matière "réactive à l'eau" qui **n'est pas** une matière TIH et qui **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent pas et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

---	158	Agent biologique
---	112	Agent explosif, n.s.a.
---	112	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5
---	114	Explosifs, division 1.4 ou 1.6
---	112	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange
---	153	Toxines
1001	116	Acétylène
1001	116	Acétylène dissous
1002	122	Air, comprimé
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé
1005	125	Ammoniac, anhydre
1006	121	Argon
1006	121	Argon, comprimé
1008	125	Trifluorure de bore
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé
1009	126	Bromotrifluorométhane
1009	126	Gaz réfrigérant R-13B1
1010	116P	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisés
1010	116P	Butadiènes, stabilisés
1011	115	Butane
1011	115	Butane en mélange
1012	115	Butylène
1013	120	Dioxyde de carbone
1013	120	Dioxyde de carbone, comprimé
1014	122	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé
1014	122	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé

1015	126	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
1015	126	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange
1016	119	Monoxyde de carbone
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé
1017	124	Chlore
1018	126	Chlorodifluorométhane
1018	126	Gaz réfrigérant R-22
1020	126	Chloropentafluoréthane
1020	126	Gaz réfrigérant R-115
1021	126	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane
1021	126	Chlorotétrafluoréthane
1021	126	Gaz réfrigérant R-124
1022	126	Chlorotrifluorométhane
1022	126	Gaz réfrigérant R-13
1023	119	Gaz de houille
1023	119	Gaz de houille, comprimé
1026	119	Cyanogène
1026	119	Cyanogène en gaz
1027	115	Cyclopropane
1028	126	Dichlorodifluorométhane
1028	126	Gaz réfrigérant R-12
1029	126	Dichlorofluorométhane
1029	126	Gaz réfrigérant R-21
1030	115	Difluoréthane
1030	115	Difluoro-1,1 éthane
1030	115	Gaz réfrigérant R-152a
1032	118	Diméthylamine, anhydre
1033	115	Éther méthylique

1035	115	Éthane
1035	115	Éthane, comprimé
1036	118	Éthylamine
1037	115	Chlorure d'éthyle
1038	115	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1039	115	Éther méthyléthylrique
1040	119P	Oxyde d'éthylène
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1043	125	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné
1044	126	Extincteurs avec un gaz comprimé
1044	126	Extincteurs avec un gaz liquéfié
1045	124	Fluor
1045	124	Fluor, comprimé
1046	121	Hélium
1046	121	Hélium, comprimé

1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre
1049	115	Hydrogène
1049	115	Hydrogène, comprimé
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre
1051	117	AC
1051	117	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène
1051	117	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé
1051	117	Cyanure d'hydrogène, stabilisé
1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre
1053	117	Sulfure d'hydrogène
1055	115	Isobutylène
1056	121	Krypton
1056	121	Krypton, comprimé
1057	115	Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1057	115	Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1058	120	Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air
1060	116P	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé
1060	116P	Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé
1061	118	Méthylamine, anhydre
1062	123	Bromure de méthyle
1063	115	Chlorure de méthyle
1063	115	Gaz réfrigérant R-40
1064	117	Mercaptan méthylique
1065	121	Néon

1065	121	Néon, comprimé
1066	121	Azote
1066	121	Azote, comprimé
1067	124	Dioxyde d'azote
1067	124	Tétoxyde de diazote
1069	125	Chlorure de nitrosyle
1070	122	Protoxyde d'azote
1070	122	Protoxyde d'azote, comprimé
1071	119	Gaz de pétrole
1071	119	Gaz de pétrole, comprimé
1072	122	Oxygène
1072	122	Oxygène, comprimé
1073	122	Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1075	115	Butane
1075	115	Butane en mélange
1075	115	Butylène
1075	115	Gaz de pétrole, liquéfié
1075	115	Gaz liquéfié de pétrole
1075	115	GPL
1075	115	Isobutane
1075	115	Isobutane en mélange
1075	115	Isobutylène
1075	115	LPG
1075	115	Propane
1075	115	Propane en mélange
1075	115	Propylène
1076	125	CG
1076	125	Diphosgène
1076	125	DP
1076	125	Phosgène

1077	115	Propylène
1078	126	Gaz dispersant, n.s.a.
1078	126	Gaz frigorigère, n.s.a.
1078	126	Gaz réfrigérant, n.s.a.
1079	125	Dioxyde de soufre
1080	126	Hexafluorure de soufre
1081	116P	Tétrafluoréthylène, stabilisé
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé
1083	118	Triméthylamine, anhydre
1085	116P	Bromure de vinyle, stabilisé
1086	116P	Chlorure de vinyle, stabilisé
1087	116P	Éther méthylvinyle, stabilisé
1088	127	Acétal
1089	129	Acétaldéhyde
1090	127	Acétone
1091	127	Huiles d'acétone
1092	131P	Acroléine, stabilisée
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé
1098	131	Alcool allylique
1099	131	Bromure d'allyle
1100	131	Chlorure d'allyle
1104	129	Acétates d'amyle
1105	129	Alcools amyliques
1105	129	Pentanol
1106	132	Amylamine
1107	129	Chlorure d'amyle
1108	128	n-Amylène
1108	128	Pentène-1
1109	129	Formiates d'amyle
1110	127	n-Amylméthylcétone
1110	127	Amylméthylcétone

1110	127	Méthylamylcétone
1111	130	Mercaptan amylique
1112	140	Nitrates d'amyle
1113	129	Nitrites d'amyle
1114	130	Benzène
1120	129	Butanols
1123	129	Acétates de butyle
1125	132	n-Butylamine
1126	130	1-Bromobutane
1126	130	Bromo-1 butane
1126	130	Bromure de n-butyle
1127	130	Chlorobutanes
1127	130	Chlorure de butyle
1128	129	Formiate de n-butyle
1129	129	Butyraldéhyde
1130	128	Huile de camphre
1131	131	Disulfure de carbone
1133	128	Adhésifs (inflammables)
1134	130	Chlorobenzène
1135	131	Monochlorhydrine du glycol
1136	128	Goudron de houille, distillats de, inflammables
1139	127	Solution d'enrobage
1143	131P	Aldéhyde crotonique
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé
1143	131P	Crotonaldéhyde
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé
1144	128	Crotonylène
1145	128	Cyclohexane
1146	128	Cyclopentane
1147	130	Décahydronaphtalène
1148	129	Diacétone-alcool

1149	128	Éthers butyliques
1149	128	Éthers dibutyliques
1150	130P	Dichloréthylène
1150	130P	Dichloro-1,2 éthylène
1152	130	Dichloropentanes
1153	127	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol
1154	132	Diéthylamine
1155	127	Éther diéthylique
1155	127	Éther éthylique
1156	127	Diéthylcétone
1157	128	Diisobutylcétone
1158	132	Diisopropylamine
1159	127	Éther isopropylique
1160	132	Diméthylamine, en solution
1160	132	Diméthylamine, solution aqueuse
1161	129	Carbonate de méthyle
1162	155	Diméthylchlorosilane
1163	131	Diméthyl-1,1 hydrazine
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique
1164	130	Sulfure de diméthyle
1164	130	Sulfure de méthyle
1165	127	Dioxanne
1166	127	Dioxolanne
1167	128P	Éther vinylique, stabilisé
1169	127	Extraits aromatiques liquides
1170	127	Alcool éthylique
1170	127	Alcool éthylique, en solution
1170	127	Éthanol
1170	127	Éthanol, en solution
1171	127	Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol

1172	129	Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol
1173	129	Acétate d'éthyle
1175	130	Éthylbenzène
1176	129	Borate d'éthyle
1177	130	Acétate de 2-éthylbutyle
1177	130	Acétate d'éthyl-2 butyle
1177	130	Acétate d'éthylbutyle
1178	130	Aldéhyde éthyl-2 butyrique
1179	127	Éther éthylbutylique
1180	130	Butyrate d'éthyle
1181	155	Chloracétate d'éthyle
1182	155	Chloroformiate d'éthyle
1183	139	Éthylidichlorosilane
1184	131	Dichlorure d'éthylène
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée
1188	127	Éther monométhylique de l'éthylèneglycol
1189	129	Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol
1190	129	Formiate d'éthyle
1191	129	Aldéhydes octyliques
1191	129	Hexaldéhydes d'éthyle
1192	129	Lactate d'éthyle
1193	127	Éthylméthylcétone
1193	127	Méthyléthylcétone
1194	131	Nitrite d'éthyle, en solution
1195	129	Propionate d'éthyle
1196	155	Éthyltrichlorosilane
1197	127	Extraits, liquides, pour aromatiser

1198	132	Formaldéhyde, en solution (Formaline)
1198	132	Formaldéhyde, en solution, inflammable
1199	132P	Furaldéhydes
1199	132P	Furfural
1201	127	Huile de fusel
1202	128	Diesel
1202	128	Essence diesel
1202	128	Gazole
1202	128	Huile à diesel
1202	128	Huile à diesel, no. 1,2,4,5 ou 6
1202	128	Huile de chauffe, légère
1203	128	Carburants pour moteur d'automobile
1203	128	Essence
1203	128	Essence pour moteurs d'automobile
1203	128	Gasohol
1204	127	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine
1206	128	Heptanes
1207	130	Hexaldéhyde
1208	128	Hexanes
1208	128	Néohexane
1210	129	Encres d'imprimerie, inflammables
1210	129	Matières apparentées aux encres d'imprimerie
1212	129	Alcool isobutylique
1212	129	Isobutanol
1213	129	Acétate d'isobutyle
1214	132	Isobutylamine
1216	128	Isooctènes

1218	130P	Isoprène, stabilisé
1219	129	Alcool isopropylique
1219	129	Isopropanol
1220	129	Acétate d'isopropyle
1221	132	Isopropylamine
1222	130	Nitrate d'isopropyle
1223	128	Kérosène
1224	127	Cétones liquides, n.s.a.
1228	131	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
1228	131	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
1229	129	Oxyde de mésityle
1230	131	Alcool méthylique
1230	131	Méthanol
1231	129	Acétate de méthyle
1233	130	Acétate de méthylamyle
1234	127	Méthylal
1235	132	Méthylamine, solution aqueuse
1237	129	Butyrate de méthyle
1238	155	Chloroformiate de méthyle
1239	131	Éther méthylique monochloré
1242	139	Méthylchlorosilane
1243	129	Formiate de méthyle
1244	131	Méthylhydrazine
1245	127	Méthylisobutylcétone
1246	127P	Méthylisopropénylcétone, stabilisée
1247	129P	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé
1248	129	Propionate de méthyle
1249	127	Méthylpropylcétone
1250	155	Méthyltrichlorosilane

1251	131P	Méthylvinylcétone, stabilisée
1259	131	Nickel-tétracarbonyle
1261	129	Nitrométhane
1262	128	Isooctane
1262	128	Octanes
1263	128	Matières apparentées aux peintures (inflammables)
1263	128	Peintures (inflammables)
1264	129	Paraldéhyde
1265	128	Isopentane
1265	128	n-Pentane
1265	128	Pentanes
1266	127	Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables
1267	128	Pétrole brut
1268	128	Pétrole, distillats de, n.s.a.
1268	128	Produits pétroliers, n.s.a.
1270	128	Huile de pétrole
1270	128	Pétrole, huile de
1272	129	Huile de pin
1274	129	Alcool propylique normal
1274	129	n-Propanol
1275	129	Aldéhyde propionique
1276	129	Acétate de n-propyle
1277	132	Monopropylamine
1277	132	Propylamine
1278	129	Chloro-1 propane
1278	129	Chlorure de propyle
1279	130	Dichloro-1,2 propane
1279	130	Dichloropropane
1279	130	Dichlorure de propylène
1280	127P	Oxyde de propylène

1281	129	Formiates de propyle
1282	129	Pyridine
1286	127	Huile de colophane
1287	127	Caoutchouc, dissolution de
1288	128	Huile de schiste
1289	132	Méthylate de sodium, solution alcoolique
1292	129	Silicate de tétraéthyle
1292	129	Silicate d'éthyle
1293	127	Teintures médicinales
1294	130	Toluène
1295	139	Trichlorosilane
1296	132	Triéthylamine
1297	132	Triméthylamine, solution aqueuse
1298	155	Triméthylchlorosilane
1299	128	Essence de térébenthine
1300	128	Essence de térébenthine, succédané d'
1301	129P	Acétate de vinyle, stabilisé
1302	127P	Éther éthylvinyle, stabilisé
1303	130P	Chlorure de vinylidène, stabilisé
1304	127P	Éther isobutylvinyle, stabilisé
1305	155P	Vinyltrichlorosilane
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé
1306	129	Produits de préservation des bois, liquides
1307	130	Xylènes
1308	170	Zirconium en suspension dans un liquide (inflammable)
1308	170	Zirconium, métallique, liquide, en suspension

1308	170	Zirconium, suspension dans un liquide inflammable
1309	170	Aluminium en poudre, enrobé
1310	113	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau
1312	133	Bornéol
1313	133	Résinate de calcium
1314	133	Résinate de calcium, fondu
1318	133	Résinate de cobalt, précipité
1320	113	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1321	113	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau
1322	113	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1323	170	Ferrocérium
1324	133	Films à support nitrocellulosique
1325	133	Fusée (ferroviaire ou routière)
1325	133	Solide inflammable, n.s.a.
1325	133	Solide organique, inflammable, n.s.a.
1326	170	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1327	133	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile
1328	133	Hexaméthylènetétramine
1328	133	Hexamine
1330	133	Résinate de manganèse
1331	133	Allumettes non "de sûreté"
1332	133	Métaldéhyde
1333	170	Cérium, plaques, lingots ou barres

1334	133	Naphtalène, brut
1334	133	Naphtalène, raffiné
1336	113	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau
1336	113	Nitroguanidine (Picrite), humidifiée avec au moins 20% d'eau
1336	113	Picrite, humidifiée
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 30% de solvant
1338	133	Phosphore, amorphe
1338	133	Phosphore, amorphe, rouge
1338	133	Phosphore rouge
1338	133	Phosphore rouge, amorphe
1339	139	Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1341	139	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1343	139	Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1344	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau
1344	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau
1345	133	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains
1346	170	Silicium en poudre, amorphe

1347	113	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau
1349	113	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1350	133	Soufre
1352	170	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1353	133	Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose
1353	133	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1353	133	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1354	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1355	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1357	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau
1358	170	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1358	170	Zirconium, métal, en poudre, humidifié
1360	139	Phosphure de calcium

1361	133	Charbon de bois	1381	136	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution
1361	133	Charbon, d'origine animale ou végétale	1381	136	Phosphore jaune, en solution
1362	133	Charbon, actif	1381	136	Phosphore jaune, recouvert d'eau
1363	135	Coprah	1381	136	Phosphore jaune, sec
1364	133	Coton, déchets huileux de	1381	136	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution
1365	133	Coton	1382	135	Sulfure de potassium, anhydre
1365	133	Coton, humide	1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1366	135	Diéthylzinc	1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau d'hydratation
1369	135	p-Nitrosodiméthylaniline	1383	135	Alliage pyrophorique, n.s.a.
1370	135	Diméthylzinc	1383	135	Aluminium en poudre, pyrophorique
1372	133	Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides	1383	135	Métal pyrophorique, n.s.a.
1373	133	Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile	1384	135	Dithionite de sodium
1373	133	Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile	1384	135	Hydrosulfite de sodium
1374	133	Déchets de poisson, non stabilisés	1385	135	Sulfure de sodium, anhydre
1374	133	Farine de poisson, non stabilisée	1385	135	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1376	135	Fer spongieux, usé	1386	135	Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
1376	135	Oxyde de fer, résiduaire	1387	133	Déchet de laine, humide
1376	135	Tournure de fer, résiduaire	1387	133	Déchets de laine, mouillés
1378	170	Catalyseur métallique, humidifié	1389	138	Métaux alcalins, amalgames de
1379	133	Papier, traité avec des huiles non saturées	1389	138	Métaux alcalins, amalgames de, liquides
1380	135	Pentaborane	1389	138	Métaux alcalins, amalgames de, solides
1381	136	Phosphore blanc, en solution	1390	139	Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.
1381	136	Phosphore blanc, recouvert d'eau			
1381	136	Phosphore blanc, sec			

1391	138	Métaux alcalino-terreux, dispersions de
1391	138	Métaux alcalins, dispersions de
1392	138	Métaux alcalino-terreux, amalgames de
1392	138	Métaux alcalino-terreux, amalgames de, liquides
1393	138	Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.
1394	138	Carbure d'aluminium
1395	139	Alumino-ferro-silicium en poudre
1396	138	Aluminium en poudre, non enrobé
1397	139	Phosphure d'aluminium
1398	138	Silico-aluminium en poudre, non enrobé
1400	138	Baryum
1401	138	Calcium
1402	138	Carbure de calcium
1403	138	Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium
1404	138	Hydruure de calcium
1405	138	Siliciure de calcium
1407	138	Caesium
1407	138	Césium
1408	139	Ferrosilicium
1409	138	Hydruures métalliques hydroréactifs, n.s.a.
1409	138	Hydruures métalliques, n.s.a.
1410	138	Hydruure de lithium-aluminium
1411	138	Hydruure de lithium-aluminium dans l'éther
1413	138	Borohydrure de lithium

1414	138	Hydruure de lithium
1415	138	Lithium
1417	138	Silico-lithium
1418	138	Magnésium en poudre
1418	138	Magnésium en poudre, alliages de
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium
1420	138	Potassium, alliages métalliques de
1420	138	Potassium métallique, alliages liquides de
1421	138	Métaux alcalins, alliages liquides de, n.s.a.
1422	138	Potassium et sodium, alliages de
1422	138	Potassium et sodium, alliages de, liquides
1422	138	Sodium et potassium, alliages de
1422	138	Sodium et potassium, alliages de, liquides
1423	138	Rubidium
1423	138	Rubidium métallique
1426	138	Borohydrure de sodium
1427	138	Hydruure de sodium
1428	138	Sodium
1431	138	Méthylate de sodium
1431	138	Méthylate de sodium, sec
1432	139	Phosphure de sodium
1433	139	Phosphures stanniques
1435	138	Zinc, cendres de
1435	138	Zinc, écumes de
1435	138	Zinc, résidus de
1435	138	Zinc, scories de

1436	138	Zinc en poudre
1436	138	Zinc en poussière
1437	138	Hydruide de zirconium
1438	140	Nitrate d'aluminium
1439	141	Dichromate d'ammonium
1442	143	Perchlorate d'ammonium
1444	140	Persulfate d'ammonium
1445	141	Chlorate de baryum
1445	141	Chlorate de baryum, solide
1446	141	Nitrate de baryum
1447	141	Perchlorate de baryum
1447	141	Perchlorate de baryum, solide
1448	141	Permanganate de baryum
1449	141	Peroxyde de baryum
1450	141	Bromates, inorganiques, n.s.a.
1451	140	Nitrate de caesium
1451	140	Nitrate de césium
1452	140	Chlorate de calcium
1453	140	Chlorite de calcium
1454	140	Nitrate de calcium
1455	140	Perchlorate de calcium
1456	140	Permanganate de calcium
1457	140	Peroxyde de calcium
1458	140	Borate et chlorate en mélange
1458	140	Chlorate et borate en mélange
1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange
1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide
1459	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange
1459	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide

1461	140	Chlorates, inorganiques, n.s.a.
1462	143	Chlorites, inorganiques, n.s.a.
1463	141	Trioxyde de chrome, anhydre
1465	140	Nitrate de didyme
1466	140	Nitrate de fer III
1467	143	Nitrate de guanidine
1469	141	Nitrate de plomb
1470	141	Perchlorate de plomb
1470	141	Perchlorate de plomb, en solution
1470	141	Perchlorate de plomb, solide
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange, sec
1471	140	Hypochlorite de lithium, sec
1472	143	Peroxyde de lithium
1473	140	Bromate de magnésium
1474	140	Nitrate de magnésium
1475	140	Perchlorate de magnésium
1476	140	Peroxyde de magnésium
1477	140	Nitrates, inorganiques, n.s.a.
1479	140	Solide comburant, n.s.a.
1481	140	Perchlorates, inorganiques, n.s.a.
1482	140	Permanganates, inorganiques, n.s.a.
1483	140	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.
1484	140	Bromate de potassium
1485	140	Chlorate de potassium
1486	140	Nitrate de potassium
1487	140	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange

1487	140	Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange
1488	140	Nitrite de potassium
1489	140	Perchlorate de potassium
1490	140	Permanganate de potassium
1491	144	Peroxyde de potassium
1492	140	Persulfate de potassium
1493	140	Nitrate d'argent
1494	141	Bromate de sodium
1495	140	Chlorate de sodium
1496	143	Chlorite de sodium
1498	140	Nitrate de sodium
1499	140	Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange
1499	140	Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange
1500	140	Nitrite de sodium
1502	140	Perchlorate de sodium
1503	140	Permanganate de sodium
1504	144	Peroxyde de sodium
1505	140	Persulfate de sodium
1506	143	Chlorate de strontium
1506	143	Chlorate de strontium, en solution
1506	143	Chlorate de strontium, solide
1507	140	Nitrate de strontium
1508	140	Perchlorate de strontium
1509	143	Peroxyde de strontium
1510	143	Tétranitrométhane
1511	140	Urée-Peroxyde d'hydrogène
1512	140	Nitrite de zinc ammoniacal
1513	140	Chlorate de zinc
1514	140	Nitrate de zinc

1515	140	Permanganate de zinc
1516	143	Peroxyde de zinc
1517	113	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée
1544	151	Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)
1544	151	Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)
1545	155	Isothiocyanate d'allyle, stabilisé
1546	151	Arséniate d'ammonium
1547	153	Aniline
1548	153	Chlorhydrate d'aniline
1549	157	Antimoine, composé inorganique de I', n.s.a.
1549	157	Antimoine, composé inorganique solide de I', n.s.a.
1550	151	Lactate d'antimoine
1551	151	Tartrate d'antimoine et de potassium
1553	154	Acide arsénique, liquide
1554	154	Acide arsénique, solide
1555	151	Bromure d'arsenic
1556	152	Arsenic, composé liquide de I', n.s.a.
1556	152	Arsenic, composé liquide de I', n.s.a., inorganique
1556	152	MD
1556	152	Méthylchlorarsine
1556	152	PD
1557	152	Arsenic, composé solide de I', n.s.a.

1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique
1558	152	Arsenic
1559	151	Pentoxyde d'arsenic
1560	157	Chlorure d'arsenic
1560	157	Trichlorure d'arsenic
1561	151	Trioxyde d'arsenic
1562	152	Poussière arsénicale
1564	154	Baryum, composé du, n.s.a.
1565	157	Cyanure de baryum
1566	154	Béryllium, composé du, n.s.a.
1567	134	Béryllium en poudre
1569	131	Bromacétone
1570	152	Brucine
1571	113	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau
1572	151	Acide cacodylique
1573	151	Arséniate de calcium
1574	151	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide
1574	151	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide
1575	157	Cyanure de calcium
1577	153	Chlorodinitrobenzènes
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, liquides
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
1577	153	Dinitrochlorobenzènes
1578	152	Chloronitrobenzènes
1578	152	Chloronitrobenzènes, liquides
1578	152	Chloronitrobenzènes, solides
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine

1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide
1580	154	Chloropicrine
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange
1582	119	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.
1585	151	Acétoarsénite de cuivre
1586	151	Arsénite de cuivre
1587	151	Cyanure de cuivre
1588	157	Cyanures, inorganiques, n.s.a.
1588	157	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé
1589	125	CK
1590	153	Dichloranilines
1590	153	Dichloranilines, liquides
1590	153	Dichloranilines, solides
1591	152	o-Dichlorobenzène
1593	160	Chlorure de méthylène
1593	160	Dichlorométhane
1594	152	Sulfate de diéthyle
1595	156	Sulfate de diméthyle
1596	153	Dinitranilines
1597	152	Dinitrobenzènes
1597	152	Dinitrobenzènes, liquides

1597	152	Dinitrobenzènes, solides
1598	153	Dinitro-o-crésol
1599	153	Dinitrophénol, en solution
1600	152	Dinitrotoluènes, fondus
1601	151	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.
1601	151	Désinfectants, solides, n.s.a. (toxiques)
1602	151	Colorant, liquide, toxique, n.s.a.
1602	151	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.
1603	155	Bromacétate d'éthyle
1604	132	Éthylènediamine
1605	154	Dibromure d'éthylène
1606	151	Arséniat de fer III
1607	151	Arsénite de fer III
1608	151	Arséniat de fer II
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle, liquide
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle, solide
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)

1616	151	Acétate de plomb
1617	151	Arséniates de plomb
1618	151	Arsénites de plomb
1620	151	Cyanure de plomb
1621	151	Pourpre de Londres
1622	151	Arséniat de magnésium
1623	151	Arséniat de mercure II
1624	154	Chlorure de mercure II
1625	141	Nitrate de mercure II
1626	157	Cyanure double de mercure et de potassium
1627	141	Nitrate de mercure I
1629	151	Acétate de mercure
1630	151	Chlorure de mercure ammoniacal
1631	154	Benzoate de mercure
1634	154	Bromure mercurieux
1634	154	Bromure mercurique
1634	154	Bromures de mercure
1636	154	Cyanure de mercure
1636	154	Cyanure mercurique
1637	151	Gluconate de mercure
1638	151	Iodure de mercure
1639	151	Nucléinate de mercure
1640	151	Oléate de mercure
1641	151	Oxyde de mercure
1642	151	Oxycyanure de mercure, désensibilisé
1642	151	Oxycyanure mercurique
1643	151	Iodure double de mercure et de potassium
1644	151	Salicylate de mercure
1645	151	Sulfate de mercure

1645	151	Sulfate mercurique
1646	151	Thiocyanate de mercure
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide
1648	127	Acétonitrile
1648	127	Cyanure de méthyle
1649	131	Mélange antidétonant pour carburants
1650	153	bêta-Naphtylamine
1650	153	Naphtylamine (bêta)
1650	153	bêta-Naphtylamine, solide
1650	153	Naphtylamine (bêta), solide
1651	153	Naphtylthio-urée
1652	153	Naphtylurée
1653	151	Cyanure de nickel
1654	151	Nicotine
1655	151	Nicotine, composé solide de, n.s.a.
1655	151	Nicotine, préparation solide de, n.s.a.
1656	151	Chlorhydrate de nicotine
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, en solution
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, liquide
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
1657	151	Salicylate de nicotine
1658	151	Sulfate de nicotine, en solution
1658	151	Sulfate de nicotine, solide
1659	151	Tartrate de nicotine
1660	124	Monoxyde d'azote

1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé
1660	124	Oxyde nitrique, comprimé
1661	153	Nitranilines
1662	152	Nitrobenzène
1663	153	Nitrophénols
1664	152	Nitrotoluènes
1664	152	Nitrotoluènes, liquides
1664	152	Nitrotoluènes, solides
1665	152	Nitroxylènes
1665	152	Nitroxylènes, liquides
1665	152	Nitroxylènes, solides
1669	151	Pentachloréthane
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré
1671	153	Phénol, solide
1672	151	Chlorure de phénylcarbylamine
1673	153	Phénylènediamines
1674	151	Acétate de phénylmercure
1677	151	Arséniate de potassium
1678	154	Arsénite de potassium
1679	157	Cuprocyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium, solide
1683	151	Arsénite d'argent
1684	151	Cyanure d'argent
1685	151	Arséniate de sodium
1686	154	Arsénite de sodium, solution aqueuse
1687	153	Azoture de sodium
1688	152	Cacodylate de sodium
1689	157	Cyanure de sodium
1689	157	Cyanure de sodium, solide

1690	154	Fluorure de sodium
1690	154	Fluorure de sodium, solide
1691	151	Arsénite de strontium
1692	151	Strychnine
1692	151	Strychnine, sels de
1693	159	Chandelles lacrymogènes
1693	159	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
1693	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
1694	159	CA
1694	159	Cyanures de bromobenzyle
1694	159	Cyanures de bromobenzyle, liquides
1694	159	Cyanures de bromobenzyle, solides
1695	131	Chloracétone, stabilisée
1697	153	Chloracétophénone
1697	153	Chloracétophénone, liquide
1697	153	Chloracétophénone, solide
1697	153	CN
1698	154	Adamsite
1698	154	Diphénylaminechlorarsine
1698	154	DM
1699	151	DA
1699	151	Diphénylchlorarsine
1699	151	Diphénylchlorarsine, liquide
1699	151	Diphénylchlorarsine, solide
1700	159	Chandelles lacrymogènes
1700	159	Gaz lacrymogènes, engins contenant des

1701	152	Bromure de xylyle
1701	152	Bromure de xylyle, liquide
1702	151	1,1,1,2-Tétrachloréthane
1702	151	Tétrachloréthane
1702	151	Tétrachloro-1,1,2,2 éthane
1704	153	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle
1704	153	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle, solide, liquide ou en mélange
1707	151	Thallium, composé du, n.s.a.
1708	153	Toluidines
1708	153	Toluidines, liquides
1708	153	Toluidines, solides
1709	151	2,4-Toluènediamine
1709	151	2,4-Toluylènediamine
1709	151	2,4-Toluylènediamine, solide
1709	151	m-Toluylènediamine, solide
1710	160	Trichloréthylène
1711	153	Xylidines
1711	153	Xylidines, liquides
1711	153	Xylidines, solides
1712	151	Arséniate de zinc
1712	151	Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange
1712	151	Arsénite de zinc
1712	151	Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange
1713	151	Cyanure de zinc
1714	139	Phosphure de zinc
1715	137	Anhydride acétique
1716	156	Bromure d'acétyle
1717	155	Chlorure d'acétyle
1718	153	Phosphate acide de butyle

1718	153	Phosphate de butyle acide
1719	154	Liquide alcalin caustique, n.s.a.
1722	155	Chlorocarbonate d'allyle
1722	155	Chloroformiate d'allyle
1723	132	Iodure d'allyle
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre
1727	154	Bifluorure d'ammonium, solide
1727	154	Fluorure acide d'ammonium, solide
1727	154	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide
1728	155	Amyltrichlorosilane
1729	156	Chlorure d'anisoyle
1730	157	Pentachlorure d'antimoine, liquide
1731	157	Pentachlorure d'antimoine, en solution
1732	157	Pentafluorure d'antimoine
1733	157	Trichlorure d'antimoine
1733	157	Trichlorure d'antimoine, en solution
1733	157	Trichlorure d'antimoine, liquide
1733	157	Trichlorure d'antimoine, solide
1736	137	Chlorure de benzoyle
1737	156	Bromure de benzyle
1738	156	Chlorure de benzyle
1739	137	Chloroformiate de benzyle
1740	154	Hydrogénodifluorures, n.s.a.
1740	154	Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.
1741	125	Trichlorure de bore

1742	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de
1742	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide
1743	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de
1743	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide
1744	154	Brome
1744	154	Brome, en solution
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)
1745	144	Pentafluorure de brome
1746	144	Trifluorure de brome
1747	155	Butyltrichlorosilane
1748	140	Hypochlorite de calcium, sec
1748	140	Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
1749	124	Trifluorure de chlore
1750	153	Acide chloracétique, en solution
1750	153	Acide chloracétique, liquide
1751	153	Acide chloracétique, solide
1752	156	Chlorure de chloracétyle
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane
1754	137	Acide chlorosulfonique
1754	137	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange

1754 137 Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange

1755 154 Acide chromique, en solution

1756 154 Fluorure de chrome III, solide

1757 154 Fluorure de chrome III, en solution

1758 137 Chlorure de chromyle

1759 154 Chlorure ferreux, solide

1759 154 Solide corrosif, n.s.a.

1760 154 Chlorure ferreux, en solution

1760 154 Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)

1760 154 Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)

1760 154 Liquide corrosif, n.s.a.

1760 154 Nécessaires de produits chimiques

1761 154 Cupriéthylènediamine, en solution

1762 156 Cyclohexényltrichlorosilane

1763 156 Cyclohexyltrichlorosilane

1764 153 Acide dichloracétique

1765 156 Chlorure de dichloracétyle

1766 156 Dichlorophényltrichlorosilane

1767 155 Diéthylidichlorosilane

1768 154 Acide difluorophosphorique, anhydre

1769 156 Diphényldichlorosilane

1770 153 Bromure de diphénylméthyle

1771 156 Dodécyltrichlorosilane

1773 157 Chlorure de fer III

1773 157 Chlorure de fer III, anhydre

1774 154 Charges d'extincteurs, liquide corrosif

1775 154 Acide fluoborique

1775 154 Acide fluoroborique

1776 154 Acide fluorophosphorique, anhydre

1777 137 Acide fluorosulfonique

1778 154 Acide fluorosilicique

1778 154 Acide fluosilicique

1778 154 Acide hydrofluorosilicique

1779 153 Acide formique

1779 153 Acide formique contenant plus de 85% d'acide

1780 156 Chlorure de fumaryle

1781 156 Hexadécyltrichlorosilane

1782 154 Acide hexafluorophosphorique

1783 153 Hexaméthylènediamine, en solution

1784 156 Hexyltrichlorosilane

1786 157 Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange

1786 157 Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange

1787 154 Acide iodhydrique

1787 154 Acide iodhydrique, en solution

1788 154 Acide bromhydrique

1788 154 Acide bromhydrique, en solution

1789 157 Acide chlorhydrique

1789 157 Acide chlorhydrique, en solution

1789 157 Acide muriatique

1790 157 Acide fluorhydrique

1790 157 Acide fluorhydrique, en solution

1791 154 Hypochlorite, en solution

1791	154	Hypochlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1792	157	Monochlorure d'iode, solide
1793	153	Phosphate acide d'isopropyle
1794	154	Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre
1796	157	Acide sulfonitrique (acide mixte), contenant au plus 50% d'acide nitrique
1796	157	Acide sulfonitrique (acide mixte), contenant plus de 50% d'acide nitrique
1798	157	Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange
1798	157	Acide nitrochlorhydrique
1798	157	Eau régale
1799	156	Nonyltrichlorosilane
1800	156	Octadécyltrichlorosilane
1801	156	Octyltrichlorosilane
1802	140	Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide
1803	153	Acide phénolsulfonique, liquide
1804	156	Phényltrichlorosilane
1805	154	Acide phosphorique
1805	154	Acide phosphorique, en solution
1805	154	Acide phosphorique, liquide
1805	154	Acide phosphorique, solide
1806	137	Pentachlorure de phosphore
1807	137	Anhydride phosphorique
1807	137	Pentoxyde de phosphore
1808	137	Tribromure de phosphore
1809	137	Trichlorure de phosphore
1810	137	Oxychlorure de phosphore

1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium
1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium, solide
1812	154	Fluorure de potassium
1812	154	Fluorure de potassium, solide
1813	154	Hydroxyde de potassium, en flocons
1813	154	Hydroxyde de potassium, sec, solide
1813	154	Hydroxyde de potassium, solide
1813	154	Potasse caustique, sèche, solide
1814	154	Hydroxyde de potassium, en solution
1814	154	Potasse caustique, en solution
1814	154	Potasse caustique, liquide
1815	132	Chlorure de propionyle
1816	155	Propyltrichlorosilane
1817	137	Chlorure de pyrosulfuryle
1818	157	Tétrachlorure de silicium
1819	154	Aluminate de sodium, en solution
1823	154	Hydroxyde de sodium, en flocons
1823	154	Hydroxyde de sodium, en granulés
1823	154	Hydroxyde de sodium, en perles
1823	154	Hydroxyde de sodium, sec
1823	154	Hydroxyde de sodium, solide
1823	154	Soude caustique, en flocons
1823	154	Soude caustique, en granulés
1823	154	Soude caustique, en perles
1823	154	Soude caustique, solide

1824	154	Hydroxyde de sodium, en solution
1824	154	Soude caustique, en solution
1825	157	Monoxyde de sodium
1826	157	Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique
1826	157	Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique
1827	137	Chlorure d'étain IV, anhydre
1827	137	Tétrachlorure d'étain
1828	137	Chlorures de soufre
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé
1830	137	Acide sulfurique
1830	137	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide
1831	137	Acide sulfurique, fumant
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxyde de soufre libre
1832	137	Acide sulfurique, résiduaire
1833	154	Acide sulfureux
1834	137	Chlorure de sulfuryle
1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium
1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution
1836	137	Chlorure de thionyle
1837	157	Chlorure de thiophosphoryle
1838	137	Tétrachlorure de titane

1839	153	Acide trichloracétique
1840	154	Chlorure de zinc, en solution
1841	171	Aldéhydate d'ammoniaque
1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium
1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide
1845	120	Dioxyde de carbone, solide
1845	120	Glace sèche
1845	120	Neige carbonique
1846	151	Tétrachlorure de carbone
1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation
1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau d'hydratation
1848	132	Acide propionique
1848	132	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide
1849	153	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau
1851	151	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.
1854	135	Baryum, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, métallique et alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, pyrophorique
1856	133	Chiffons, huilés
1857	133	Déchets textiles mouillés
1858	126	Gaz réfrigérant R-1216
1858	126	Hexafluoropropylène
1858	126	Hexafluoropropylène, comprimé

1859	125	Tétrafluorure de silicium
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé
1860	116P	Fluorure de vinyle, stabilisé
1862	130	Crotonate d'éthyle
1863	128	Carburant d'aviation pour moteur à turbine
1863	128	Carburacteur
1865	131	Nitrate de n-propyle
1866	127	Résine, en solution
1868	134	Décaborane
1869	138	Magnésium
1869	138	Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1869	138	Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1870	138	Borohydrure de potassium
1871	170	Hydruure de titane
1872	141	Dioxyde de plomb
1873	143	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide
1884	157	Oxyde de baryum
1885	153	Benzidine
1886	156	Chlorure de benzylidène
1887	160	Bromochlorométhane
1888	151	Chloroforme
1889	157	Bromure de cyanogène
1891	131	Bromure d'éthyle
1892	151	ED
1892	151	Éthylidichlorarsine

1894	151	Hydroxyde de phénylmercure
1895	151	Nitrate de phénylmercure
1897	160	Perchloréthylène
1897	160	Tétrachloréthylène
1898	156	Iodure d'acétyle
1902	153	Phosphate acide de diisooctyle
1903	153	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
1903	153	Désinfectants, corrosifs, liquides, n.s.a.
1905	154	Acide séléniqne
1906	153	Acide résiduaire de raffinage
1907	154	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium
1908	154	Chlorite de sodium, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1908	154	Chlorite, en solution
1908	154	Chlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1910	157	Oxyde de calcium
1911	119	Diborane
1911	119	Diborane, comprimé
1911	119	Diborane en mélange
1912	115	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange
1912	115	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange
1913	120	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1914	130	Propionates de butyle
1915	127	Cyclohexanone
1916	152	Éther dichloréthylique
1916	152	Éther dichloro-2,2' diéthylique

1917	129P	Acrylate d'éthyle, stabilisé
1918	130	Cumène
1918	130	Isopropylbenzène
1919	129P	Acrylate de méthyle, stabilisé
1920	128	Nonanes
1921	131P	Propylèneimine, stabilisée
1922	132	Pyrrolidine
1923	135	Dithionite de calcium
1923	135	Hydrosulfite de calcium
1928	135	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique
1929	135	Dithionite de potassium
1929	135	Hydrosulfite de potassium
1931	171	Dithionite de zinc
1931	171	Hydrosulfite de zinc
1932	135	Zirconium, déchets de
1935	157	Cyanure en solution, n.s.a.
1938	156	Acide bromacétique
1938	156	Acide bromacétique, en solution
1939	137	Oxybromure de phosphore
1939	137	Oxybromure de phosphore, solide
1940	153	Acide thioglycolique
1941	171	Dibromodifluorométhane
1942	140	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible
1944	133	Allumettes de sûreté
1945	133	Allumettes-bougies
1950	126	Aérosols
1950	126	Aérosols, dispensateurs d'
1951	120	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)

1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1954	115	Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.
1954	115	Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)
1954	115	Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)
1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1955	123	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
1956	126	Gaz comprimé, n.s.a.
1957	115	Deutérium
1957	115	Deutérium, comprimé
1958	126	Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane
1958	126	Dichlorotétrafluoréthane

1958	126	Gaz réfrigérant R-114
1959	116P	Difluoro-1,1 éthylène
1959	116P	Gaz réfrigérant R-1132a
1961	115	Éthane, liquide réfrigéré
1961	115	Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré
1961	115	Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré
1962	116P	Éthylène
1962	116P	Éthylène, comprimé
1963	120	Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1964	115	Hydrocarbures gazeux, comprimés, n.s.a.
1964	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimés, n.s.a.
1965	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfiés, n.s.a.
1965	115	Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.
1966	115	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange
1968	126	Gaz insecticide, n.s.a.
1969	115	Isobutane
1969	115	Isobutane en mélange
1970	120	Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1971	115	Gaz naturel, comprimé
1971	115	Méthane
1971	115	Méthane, comprimé
1972	115	Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)

1972	115	Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1972	115	GNL (liquide cryogénique)
1972	115	LNG (liquide cryogénique)
1972	115	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1973	126	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange
1973	126	Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange
1973	126	Gaz réfrigérant R-502
1974	126	Bromochlorodifluorométhane
1974	126	Chlorodifluorobromométhane
1974	126	Gaz réfrigérant R-12B1
1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange
1975	124	Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange
1975	124	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange
1976	126	Gaz réfrigérant RC-318
1976	126	Octafluorocyclobutane
1977	120	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1978	115	Propane
1978	115	Propane en mélange
1979	121	Gaz rares en mélange, comprimé

1980	121	Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé
1980	121	Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé
1981	121	Azote et gaz rares en mélange, comprimé
1981	121	Gaz rares et azote en mélange, comprimé
1982	126	Gaz réfrigérant R-14
1982	126	Gaz réfrigérant R-14, comprimé
1982	126	Tétrafluorométhane
1982	126	Tétrafluorométhane, comprimé
1983	126	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane
1983	126	Chlorotrifluoréthane
1983	126	Gaz réfrigérant R-133a
1984	126	Gaz réfrigérant R-23
1984	126	Trifluorométhane
1986	131	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.
1986	131	Alcools, toxiques, n.s.a.
1987	127	Alcools, n.s.a.
1988	131	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.
1988	131	Aldéhydes, toxiques, n.s.a.
1989	129	Aldéhydes, n.s.a.
1990	129	Benzaldéhyde
1991	131P	Chloroprène, stabilisé
1992	131	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.
1993	128	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)
1993	128	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)
1993	128	Huile à diesel

1993	128	Liquide combustible, n.s.a.
1993	128	Liquide inflammable, n.s.a.
1994	131	Fer pentacarbonyle
1999	130	Asphalte
1999	130	Goudrons, liquides
2000	133	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets
2001	133	Naphthénates de cobalt, en poudre
2002	135	Celluloïd, déchets de
2003	135	Métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
2003	135	Métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
2004	135	Diamidemagnésium
2005	135	Diphénylmagnésium
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.
2008	135	Zirconium en poudre, sec
2009	135	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil
2010	138	Hydruure de magnésium
2011	139	Phosphure de magnésium
2012	139	Phosphure de potassium
2013	139	Phosphure de strontium
2014	140	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)

2015	143	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène
2015	143	Peroxyde d'hydrogène, stabilisé
2016	151	Munitions, toxiques, non explosives
2017	159	Munitions, lacrymogènes, non explosives
2018	152	Chloranilines, solides
2019	152	Chloranilines, liquides
2020	153	Chlorophénols, solides
2021	153	Chlorophénols, liquides
2022	153	Acide crétylique
2023	131P	Chloro-1 époxy-2,3 propane
2023	131P	Épichlorhydrine
2024	151	Mercure, composé du, liquide, n.s.a.
2025	151	Mercure, composé du, solide, n.s.a.
2026	151	Composé phénylmercurique, n.s.a.
2027	151	Arsénite de sodium, solide
2028	153	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage
2029	132	Hydrazine, anhydre
2029	132	Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 64% d'hydrazine
2030	153	Hydrazine en solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine
2030	153	Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine
2030	153	Hydrazine hydratée

2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 70% d'acide nitrique
2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 70% d'acide nitrique
2032	157	Acide nitrique, fumant
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge
2033	154	Monoxyde de potassium
2034	115	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé
2034	115	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé
2035	115	Gaz réfrigérant R-143a
2035	115	Trifluoréthane, comprimé
2035	115	Trifluoro-1,1,1 éthane
2036	121	Xénon
2036	121	Xénon, comprimé
2037	115	Cartouches à gaz
2037	115	Réipients de faible capacité, contenant du gaz
2038	152	Dinitrotoluènes
2038	152	Dinitrotoluènes, liquides
2038	152	Dinitrotoluènes, solides
2044	115	Diméthyl-2,2 propane
2045	130	Aldéhyde d'isobutyle
2045	130	Aldéhyde isobutyrique
2045	130	Isobutyraldéhyde
2046	130	Cymènes
2047	129	Dichloropropènes
2048	130	Dicyclopentadiène
2049	130	Diéthylbenzène

2050	128	Diisobutylène, composés isomériques du
2051	132	Diméthylamino-2 éthanol
2051	132	Diméthyléthanolamine
2052	128	Dipentène
2053	129	Alcool méthylamylique
2053	129	Méthylisobutylcarbinol
2053	129	M.I.B.C.
2054	132	Morpholine
2055	128P	Styrène monomère, stabilisé
2056	127	Tétrahydrofuranne
2057	128	Tripropylène
2058	129	Valéraldéhyde
2059	127	Nitrocellulose, en solution, dans un liquide inflammable
2059	127	Nitrocellulose, en solution, inflammable
2067	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2068	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium
2069	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium
2069	140	Engrais au nitrate d'ammonium en mélange
2070	143	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse
2071	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2071	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,4% de matière combustible
2072	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2072	140	Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a.

2073 **125** Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac

2074 **153P** Acrylamide

2074 **153P** Acrylamide, solide

2075 **153** Chloral, anhydre, stabilisé

2076 **153** Crésols

2076 **153** Crésols, liquides

2076 **153** Crésols, solides

2077 **153** alpha-Naphtylamine

2077 **153** Naphtylamine (alpha)

2078 **156** Diisocyanate de toluène

2079 **154** Diéthylènetriamine

2186 125 Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré

2187 **120** Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré

2188 119 Arsine

2188 119 SA

2189 119 Dichlorosilane

2190 124 Difluorure d'oxygène

2190 124 Difluorure d'oxygène, comprimé

2191 123 Fluorure de sulfuryle

2192 119 Germane

2193 **126** Gaz réfrigérant R-116

2193 **126** Gaz réfrigérant R-116, comprimé

2193 **126** Hexafluoréthane

2193 **126** Hexafluoréthane, comprimé

2194 125 Hexafluorure de sélénium

2195 125 Hexafluorure de tellure

2196 125 Hexafluorure de tungstène

2197 125 Iodure d'hydrogène, anhydre

2198 125 Pentafluorure de phosphore

2198 125 Pentafluorure de phosphore, comprimé

2199 119 Phosphine

2200 **116P** Propadiène, stabilisé

2201 **122** Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré

2202 117 Séléniure d'hydrogène, anhydre

2203 **116** Silane

2203 **116** Silane, comprimé

2204 119 Sulfure de carbonyle

2205 **153** Adiponitrile

2206 **155** Isocyanates, en solution, n.s.a.

2206 **155** Isocyanates, en solution, toxiques, n.s.a.

2206 **155** Isocyanates, n.s.a.

2206 **155** Isocyanates, toxiques, n.s.a.

2208 **140** Chlorure de chaux

2208 **140** Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif

2209 **132** Formaldéhyde, en solution (Formaline) (corrosif)

2210 **135** Manèbe

2210 **135** Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe

2211 **133** Polymères expansibles, en granulés

2211 **133** Polystyrène expansible, en granulés

2212 **171** Amiante

2212	171	Amiante, bleu
2212	171	Amiante, brun
2213	133	Paraformaldéhyde
2214	156	Anhydride phtalique
2215	156	Anhydride maléique
2215	156	Anhydride maléique, fondu
2216	171	Déchets de poisson, stabilisés
2216	171	Farine de poisson, stabilisée
2217	135	Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
2218	132P	Acide acrylique, stabilisé
2219	129	Éther allylglycidique
2222	128	Anisole
2224	152	Benzonitrile
2225	156	Chlorure de benzènesulfonyle
2226	156	Chlorure de benzylidyne
2227	130P	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé
2232	153	Aldéhyde chloracétique
2232	153	Chloro-2 éthanal
2233	152	Chloranisidines
2234	130	Fluorures de chlorobenzylidyne
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle, liquides
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide
2237	153	Chloronitrilines
2238	129	Chlorotoluènes
2239	153	Chlorotoluidines
2239	153	Chlorotoluidines, liquides

2239	153	Chlorotoluidines, solides
2240	154	Acide sulfochromique
2241	128	Cycloheptane
2242	128	Cycloheptène
2243	130	Acétate de cyclohexyle
2244	129	Cyclopentanol
2245	128	Cyclopentanone
2246	128	Cyclopentène
2247	128	n-Décane
2248	132	Di-n-butylamine
2249	131	Éther dichlorodiméthylque, symétrique
2250	156	Isocyanates de dichlorophényle
2251	128P	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé
2251	128P	Norbornadiène-2,5, stabilisé
2252	127	Diméthoxy-1,2 éthane
2253	153	N,N-Diméthylaniline
2254	133	Allumettes-tisons
2256	130	Cyclohexène
2257	138	Potassium
2257	138	Potassium métallique
2258	132	Propylène-1,2 diamine
2258	132	Propylène-1,3 diamine
2259	153	Triéthylènetétramine
2260	132	Tripropylamine
2261	153	Xylénols
2261	153	Xylénols, solides
2262	156	Chlorure de diméthylcarbamoyle
2263	128	Diméthylcyclohexanes
2264	132	N,N-Diméthylcyclohexylamine
2264	132	Diméthylcyclohexylamine
2265	129	N,N-Diméthylformamide

2266 **132** N,N-Diméthylpropylamine
 2267 **156** Chlorure de diméthylthiophosphoryle
 2269 **153** Iminobispropylamine-3,3'
 2270 **132** Éthylamine, solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine
 2271 **128** Éthylamylcétone
 2272 **153** N-Éthylaniline
 2273 **153** Éthyl-2 aniline
 2274 **153** N-Éthyl N-benzylaniline
 2275 **129** Éthyl-2 butanol
 2276 **132** Éthyl-2 hexylamine
 2277 **130P** Méthacrylate d'éthyle
 2277 **130P** Méthacrylate d'éthyle, stabilisé
 2278 **128** n-Heptène
 2279 **151** Hexachlorobutadiène
 2280 **153** Hexaméthylènediamine, solide
 2281 **156** Diisocyanate d'hexaméthylène
 2282 **129** Hexanols
 2283 **130P** Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé
 2284 **131** Isobutyronitrile
 2285 **156** Fluorures d'isocyanatobenzylidyne
 2286 **128** Pentaméthylheptane
 2287 **128** Isoheptènes
 2288 **128** Isohexènes
 2289 **153** Isophoronediamine
 2290 **156** DIIP
 2290 **156** Diisocyanate d'isophorone
 2291 **151** Composé du plomb, soluble, n.s.a.

2293 **128** Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2
 2294 **153** N-Méthylaniline
 2295 **155** Chloracétate de méthyle
 2296 **128** Méthylcyclohexane
 2297 **128** Méthylcyclohexanone
 2298 **128** Méthylcyclopentane
 2299 **155** Dichloracétate de méthyle
 2300 **153** Méthyl-2 éthyl-5 pyridine
 2301 **128** Méthyl-2 furanne
 2302 **127** Méthyl-5 hexanone-2
 2303 **128** Isopropénylbenzène
 2304 **133** Naphtalène, fondu
 2305 **153** Acide nitrobenzènesulfonique
 2306 **152** Fluorures de nitrobenzylidyne
 2306 **152** Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides
 2307 **152** Fluorures de nitro-3 chloro-4 benzylidyne
 2308 **157** Hydrogénosulfate de nitrosyle
 2308 **157** Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide
 2308 **157** Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
 2309 **128P** Octadiènes
 2310 **131** Pentanedione-2,4
 2311 **153** Phénétidines
 2312 **153** Phénol, fondu
 2313 **129** Picolines
 2315 **171** BPC
 2315 **171** Diphényles polychlorés
 2315 **171** Diphényles polychlorés, liquides
 2315 **171** Diphényles polychlorés, solides

2315	171	Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)
2316	157	Cuprocyanure de sodium, solide
2317	157	Cuprocyanure de sodium, en solution
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, solide, avec moins de 25% d'eau de cristallisation
2319	128	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.
2320	153	Tétraéthylènepentamine
2321	153	Trichlorobenzènes, liquides
2322	152	Trichlorobutène
2323	130	Phosphite de triéthyle
2324	128	Triisobutylène
2325	129	Triméthyl-1,3,5 benzène
2326	153	Triméthylcyclohexylamine
2327	153	Triméthylhexaméthylènediamines
2328	156	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène
2329	130	Phosphite de triméthyle
2330	128	Undécane
2331	154	Chlorure de zinc, anhydre
2332	129	Acétaldoxime
2333	131	Acétate d'allyle
2334	131	Allylamine
2335	131	Éther allyléthylique
2336	131	Formiate d'allyle
2337	131	Mercaptan phénylique
2338	127	Fluorure de benzylidyne
2339	130	Bromo-2 butane

2340	130	Éther bromo-2 éthyléthylique
2341	130	Bromo-1 méthyl-3 butane
2342	130	Bromométhylpropanes
2343	130	Bromo-2 pentane
2344	129	Bromo-2 propane
2344	129	Bromopropanes
2345	130	Bromo-3 propyne
2346	127	Butanedione
2346	127	Diacétyle
2347	130	Mercaptan butylique
2348	129P	Acrylates de butyle, stabilisés
2350	127	Éther butylméthylique
2351	129	Nitrites de butyle
2352	127P	Éther butylvinylique, stabilisé
2353	132	Chlorure de butyryle
2354	131	Éther chlorométhyléthylique
2356	129	Chloro-2 propane
2357	132	Cyclohexylamine
2358	128P	Cyclooctatétraène
2359	132	Diallylamine
2360	131P	Éther diallylique
2361	132	Diisobutylamine
2362	130	Dichloro-1,1 éthane
2363	129	Mercaptan éthylique
2364	128	n-Propylbenzène
2366	128	Carbonate d'éthyle
2367	130	alpha-Méthylvaléraldéhyde
2367	130	Méthylvaléraldéhyde (alpha)
2368	128	alpha-Pinène
2368	128	Pinène (alpha)
2370	128	Hexène-1
2371	128	Isopentènes

2372 **129** Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane
 2373 **127** Diéthoxyméthane
 2374 **127** Diéthoxy-3,3 propène
 2375 **129** Sulfure d'éthyle
 2376 **127** Dihydro-2,3 pyranne
 2377 **127** Diméthoxy-1,1 éthane
 2378 **131** 2-Diméthylaminoacétonitrile
 2378 **131** Diméthylaminoacétonitrile
 2379 **132** Diméthyl-1,3 butylamine
 2380 **127** Diméthyl-diéthoxysilane
 2381 **130** Disulfure de diméthyle
 2382 **131** Diméthyl-1,2 hydrazine
 2382 **131** Diméthylhydrazine, symétrique
 2383 **132** Dipropylamine
 2384 **127** Éther di-n-propylique
 2384 **127** Éther dipropylique
 2385 **129** Isobutyrate d'éthyle
 2386 **132** Éthyl-1 pipéridine
 2387 **130** Fluorobenzène
 2388 **130** Fluorotoluènes
 2389 **128** Furanne
 2390 **129** Iodo-2 butane
 2391 **129** Iodométhylpropanes
 2392 **129** Iodopropanes
 2393 **129** Formiate d'isobutyle
 2394 **129** Propionate d'isobutyle
 2395 **132** Chlorure d'isobutyrique
 2396 **131P** Méthylacroléine, stabilisée
 2397 **127** Méthyl-3 butanone-2
 2398 **127** Éther méthyl tert-butylque
 2399 **132** Méthyl-1 pipéridine
 2400 **130** Isovalérate de méthyle

2401 **132** Pipéridine
 2402 **130** Propanethiols
 2403 **129P** Acétate d'isopropényle
 2404 **131** Propionitrile
 2405 **129** Butyrate d'isopropyle
 2406 **127** Isobutyrate d'isopropyle
 2407 **155** Chloroformiate d'isopropyle
 2409 **129** Propionate d'isopropyle
 2410 **129** Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine
 2410 **129** Tétrahydro-1,2,5,6 pyridine
 2411 **131** Butyronitrile
 2412 **130** Tétrahydrothiophène
 2413 **128** Orthotitanate de propyle
 2414 **130** Thiophène
 2416 **129** Borate de triméthyle
 2417 **125** Fluorure de carbonyle
 2417 **125** Fluorure de carbonyle, comprimé
 2418 **125** Tétrafluorure de soufre
 2419 **116** Bromotrifluoréthylène
 2420 **125** Hexafluoracétone
 2421 **124** Trioxyde d'azote
 2422 **126** Gaz réfrigérant R-1318
 2422 **126** Octafluorobutène-2
 2424 **126** Gaz réfrigérant R-218
 2424 **126** Octafluoropropane
 2426 **140** Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)
 2427 **140** Chlorate de potassium, en solution
 2427 **140** Chlorate de potassium, solution aqueuse

2428	140	Chlorate de sodium, solution aqueuse
2429	140	Chlorate de calcium, en solution
2429	140	Chlorate de calcium, solution aqueuse
2430	153	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
2431	153	Anisidines
2431	153	Anisidines, liquides
2431	153	Anisidines, solides
2432	153	N,N-Diéthylaniline
2433	152	Chloronitrotoluènes
2433	152	Chloronitrotoluènes, liquides
2433	152	Chloronitrotoluènes, solides
2434	156	Dibenzylchlorosilane
2435	156	Éthylphényldichlorosilane
2436	129	Acide thioacétique
2437	156	Méthylphényldichlorosilane
2438	132	Chlorure de triméthylacétyle
2439	154	Hydrogénodifluorure de sodium
2440	154	Chlorure d'étain IV, pentahydraté
2440	154	Tétrachlorure d'étain, pentahydraté
2441	135	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique
2441	135	Trichlorure de titane, pyrophorique
2442	156	Chlorure de trichloracétyle
2443	137	Oxytrichlorure de vanadium
2444	137	Tétrachlorure de vanadium
2445	135	Alkylolithiums
2445	135	Alkylolithiums, liquides

2446	153	Nitrocrésols
2446	153	Nitrocrésols, solides
2447	136	Phosphore blanc, fondu
2447	136	Phosphore jaune, fondu
2448	133	Soufre, fondu
2451	122	Trifluorure d'azote
2451	122	Trifluorure d'azote, comprimé
2452	116P	Éthylacétylène, stabilisé
2453	115	Fluorure d'éthyle
2453	115	Gaz réfrigérant R-161
2454	115	Fluorure de méthyle
2454	115	Gaz réfrigérant R-41
2455	116	Nitrite de méthyle
2456	130P	Chloro-2 propène
2457	128	Diméthyl-2,3 butane
2458	130	Hexadiènes
2459	128	Méthyl-2 butène-1
2460	128	Méthyl-2 butène-2
2461	128	Méthylpentadiènes
2463	138	Hydruure d'aluminium
2464	141	Nitrate de béryllium
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sec
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'
2465	140	Dichloroisocyanurate de sodium
2465	140	Triazinetrione de sodium dichloro-s
2466	143	Superoxyde de potassium
2468	140	Acide trichloroisocyanurique, sec
2469	140	Bromate de zinc
2470	152	Phénylacétonitrile, liquide

2471	154	Téetroxyde d'osmium
2473	154	Arsanilate de sodium
2474	157	Thiophosgène
2475	157	Trichlorure de vanadium
2477	131	Isothiocyanate de méthyle
2478	155	Isocyanates, en solution, inflammables, toxiques, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, n.s.a.
2480	155	Isocyanate de méthyle
2481	155	Isocyanate d'éthyle
2482	155	Isocyanate de n-propyle
2483	155	Isocyanate d'isopropyle
2484	155	Isocyanate de tert-butyle
2485	155	Isocyanate de n-butyle
2486	155	Isocyanate d'isobutyle
2487	155	Isocyanate de phényle
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle
2490	153	Éther dichloroisopropylique
2491	153	Éthanolamine
2491	153	Éthanolamine, en solution
2491	153	Monoéthanolamine
2493	132	Hexaméthylèneimine
2495	144	Pentafluorure d'iode
2496	156	Anhydride propionique
2498	129	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde
2501	152	Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine, en solution

2501	152	Oxyde de tris-(aziridinyl-1) phosphine, en solution
2502	132	Chlorure de valéryle
2503	137	Tétrachlorure de zirconium
2504	159	Tétrabrométhane
2504	159	Tétrabromure d'acétylène
2505	154	Fluorure d'ammonium
2506	154	Hydrogénosulfate d'ammonium
2507	154	Acide chloroplatinique, solide
2508	156	Pentachlorure de molybdène
2509	154	Hydrogénosulfate de potassium
2511	153	Acide chloro-2 propionique
2511	153	Acide chloro-2 propionique, en solution
2511	153	Acide chloro-2 propionique, solide
2512	152	Aminophénols
2513	156	Bromure de bromacétyle
2514	130	Bromobenzène
2515	159	Bromoforme
2516	151	Tétrabromure de carbone
2517	115	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane
2517	115	Chlorodifluoréthanes
2517	115	Difluorochloréthanes
2517	115	Gaz réfrigérant R-142b
2518	153	Cyclododécatriène-1,5,9
2520	130P	Cyclooctadiènes
2521	131P	Dicétène, stabilisé
2522	153P	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle
2522	153P	Méthacrylate de diméthylaminoéthyle
2524	129	Orthoformiate d'éthyle
2525	156	Oxalate d'éthyle

2526	132	Furfurylamine
2527	129P	Acrylate d'isobutyle, stabilisé
2528	130	Isobutyrate d'isobutyle
2529	132	Acide isobutyrique
2531	153P	Acide méthacrylique, stabilisé
2533	156	Trichloracétate de méthyle
2534	119	Méthylchlorosilane
2535	132	4-Méthylmorpholine
2535	132	N-Méthylmorpholine
2535	132	Méthylmorpholine
2536	127	Méthyltétrahydrofuranne
2538	133	Nitronaphtalène
2541	128	Terpinolène
2542	153	Tributylamine
2545	135	Hafnium en poudre, sec
2546	135	Titane en poudre, sec
2547	143	Superoxyde de sodium
2548	124	Pentafluorure de chlore
2552	151	Hexafluoracétone hydraté
2552	151	Hexafluoracétone hydraté, liquide
2554	130P	Chlorure de méthylallyle
2555	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau
2556	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool
2556	113	Nitrocellulose avec de l'alcool
2557	133	Nitrocellulose
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec pigment et plastifiant
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant

2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant
2558	131	Épibromhydrine
2560	129	Méthyl-2 pentanol-2
2561	128	Méthyl-3 butène-1
2564	153	Acide trichloracétique, en solution
2565	153	Dicyclohexylamine
2567	154	Pentachlorophénate de sodium
2570	154	Cadmium, composés du, n.s.a.
2571	156	Acide éthylsulfurique
2571	156	Acides alkylsulfuriques
2572	153	Phénylhydrazine
2573	141	Chlorate de thallium
2574	151	Phosphate de tricrésyle
2576	137	Oxybromure de phosphore, fondu
2577	156	Chlorure de phénylacétyle
2578	157	Trioxyde de phosphore
2579	153	Pipérazine
2580	154	Bromure d'aluminium, en solution
2581	154	Chlorure d'aluminium, en solution
2582	154	Chlorure de fer III, en solution
2583	153	Acide alkylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2583	153	Acide arylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre

2584	153	Acide arylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2585	153	Acide alkylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2585	153	Acide arylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2586	153	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2586	153	Acide arylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2587	153	Benzoquinone
2588	151	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.
2589	155	Chloracétate de vinyle
2590	171	Amiante, blanc
2591	120	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
2599	126	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
2599	126	Gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13
2599	126	Gaz réfrigérant R-23 et gaz réfrigérant R-13 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13
2599	126	Gaz réfrigérant R-503 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13)

2599	126	Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
2600	119	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé
2600	119	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé
2601	115	Cyclobutane
2602	126	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12
2602	126	Gaz réfrigérant R-152a et gaz réfrigérant R-12 en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12
2602	126	Gaz réfrigérant R-500 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12)
2603	131	Cycloheptatriène
2604	132	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle

2606	155	Orthosilicate de méthyle
2607	129P	Acroléine, dimère, stabilisé
2608	129	Nitropropanes
2609	156	Borate de triallyle
2610	132	Triallylamine
2611	131	Chlorhydrine propylénique
2611	131	Chloro-1 propanol-2
2612	127	Éther méthylpropylique
2614	129	Alcool méthallylique
2615	127	Éther éthylpropylique
2616	129	Borate de triisopropyle
2617	129	Méthylcyclohexanols
2618	130P	Vinyltoluènes, stabilisés
2619	132	Benzyl diméthylamine
2620	130	Butyrates d'amyle
2621	127	Acétylméthylcarbinol
2622	131P	Glycaldéhyde
2623	133	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable
2624	138	Siliciure de magnésium
2626	140	Acide chlorique, solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique
2627	140	Nitrites, inorganiques, n.s.a.
2628	151	Fluoracétate de potassium
2629	151	Fluoracétate de sodium
2630	151	Séléniates
2630	151	Sélérites
2642	154	Acide fluoracétique
2643	155	Bromacétate de méthyle
2644	151	Iodure de méthyle
2645	153	Bromure de phénacyle

2646	151	Hexachlorocyclopentadiène
2647	153	Malonitrile
2648	154	Dibromo-1,2 butanone-3
2649	153	Dichloro-1,3 acétone
2650	153	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane
2651	153	Diamino-4,4' diphénylméthane
2653	156	Iodure de benzyle
2655	151	Fluorosilicate de potassium
2655	151	Silicofluorure de potassium
2656	154	Quinoléine
2657	153	Disulfure de sélénium
2659	151	Chloracétate de sodium
2660	153	Mononitrotoluidines
2660	153	Nitrotoluidines (mono)
2661	153	Hexachloracétone
2662	153	Hydroquinone
2662	153	Hydroquinone, solide
2664	160	Dibromométhane
2667	152	Butyltoluènes
2668	131	Chloracétonitrile
2669	152	Chlorocrésols
2669	152	Chlorocrésols, en solution
2669	152	Chlorocrésols, liquides
2669	152	Chlorocrésols, solides
2670	157	Chlorure cyanurique
2671	153	Aminopyridines
2672	154	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac
2672	154	Hydroxyde d'ammonium
2672	154	Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac

2673	151	Amino-2 chloro-4 phénol
2674	154	Fluorosilicate de sodium
2674	154	Silicofluorure de sodium
2676	119	Stibine
2677	154	Hydroxyde de rubidium, en solution
2678	154	Hydroxyde de rubidium
2678	154	Hydroxyde de rubidium, solide
2679	154	Hydroxyde de lithium, en solution
2680	154	Hydroxyde de lithium
2680	154	Hydroxyde de lithium, monohydraté
2680	154	Hydroxyde de lithium, solide
2681	154	Hydroxyde de caesium, en solution
2681	154	Hydroxyde de césium, en solution
2682	157	Hydroxyde de caesium
2682	157	Hydroxyde de césium
2683	132	Sulfure d'ammonium, en solution
2684	132	3-Diéthylaminopropylamine
2684	132	Diéthylamino-3 propylamine
2684	132	Diéthylaminopropylamine
2685	132	N,N-Diéthyléthylènediamine
2686	132	Diéthylamino-2 éthanol
2686	132	Diéthylaminoéthanol
2687	133	Nitrite de dicyclohexylammonium
2688	159	Bromo-1 chloro-3 propane
2688	159	Chloro-1 bromo-3 propane
2689	153	alpha-Monochlorhydrine du glycérol

2690	152	N-n-Butylimidazole
2691	137	Pentabromure de phosphore
2692	157	Tribromure de bore
2693	154	Bisulfites, inorganiques, solution aqueuse de, n.s.a.
2693	154	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2693	154	Hydrogénosulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2698	156	Anhydrides tétrahydroptaliques
2699	154	Acide trifluoracétique
2705	153P	Pentol-1
2707	127	Diméthylidioxannes
2709	128	Butylbenzènes
2710	128	Dipropylcétone
2713	153	Acridine
2714	133	Résinate de zinc
2715	133	Résinate d'aluminium
2716	153	Butynediol-1,4
2717	133	Camphre
2717	133	Camphre, synthétique
2719	141	Bromate de baryum
2720	141	Nitrate de chrome
2721	141	Chlorate de cuivre
2722	140	Nitrate de lithium
2723	140	Chlorate de magnésium
2724	140	Nitrate de manganèse
2725	140	Nitrate de nickel
2726	140	Nitrite de nickel
2727	141	Nitrate de thallium
2728	140	Nitrate de zirconium
2729	152	Hexachlorobenzène
2730	152	Nitranisoles

2730	152	Nitranisoles, liquides
2730	152	Nitranisoles, solides
2732	152	Nitrobromobenzènes
2732	152	Nitrobromobenzènes, liquides
2732	152	Nitrobromobenzènes, solides
2733	132	Alkylamines, n.s.a.
2733	132	Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2733	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2733	132	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2734	132	Alkylamines, n.s.a.
2734	132	Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2734	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2734	132	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2735	153	Alkylamines, n.s.a.
2735	153	Amines, liquides, corrosives, n.s.a.
2735	153	Polyalkylamines, n.s.a.
2735	153	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.
2738	153	N-Butylaniline
2739	156	Anhydride butyrique
2740	155	Chloroformiate de n-propyle
2741	141	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle
2742	155	Chloroformiates, n.s.a.
2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.

2743	155	Chloroformiate de n-butyle
2744	155	Chloroformiate de cyclobutyle
2745	157	Chloroformiate de chlorométhyle
2746	156	Chloroformiate de phényle
2747	156	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle
2748	156	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle
2749	130	Tétraméthylsilane
2750	153	Dichloro-1,3 propanol-2
2751	155	Chlorure de diéthylthiophosphoryle
2752	127	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, liquides
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides
2754	153	N-Éthyltoluidines
2757	151	Carbamate pesticide, solide, toxique
2758	131	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2759	151	Pesticide arsénical, solide, toxique
2760	131	Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique
2761	151	Pesticide organochloré, solide, toxique
2762	131	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique
2763	151	Triazine pesticide, solide, toxique
2764	131	Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique
2771	151	Dithiocarbamate pesticide, solide, toxique

2771	151	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique	2789	132	Acide acétique, glacial
2772	131	Dithiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	2790	153	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide
2772	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	2793	170	Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux
2775	151	Pesticide cuivrique, solide, toxique	2794	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide
2776	131	Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	2795	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin
2777	151	Pesticide mercuriel, solide, toxique	2796	157	Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide
2778	131	Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	2796	157	Électrolyte acide pour accumulateurs
2779	153	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs
2780	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs, avec accumulateur
2781	151	Pesticide bipyridylique, solide, toxique	2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs avec équipement électronique ou appareil d'activation
2782	131	Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	2798	137	Dichlorophénylphosphine
2783	152	Pesticide organophosphoré, solide, toxique	2798	137	Dichlorure de benzène phosphoreux
2784	131	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	2799	137	Dichloro(phényl)thiophosphore
2785	152	Mercapto-3 propanal	2799	137	Thiodichlorure de benzène phosphoreux
2785	152	Méthylthio-3 propanal	2800	154	Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide
2785	152	4-Thiapentanal	2801	154	Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.
2785	152	Thia-4 pentanal	2801	154	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.
2786	153	Pesticide organostannique, solide, toxique			
2787	131	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique			
2788	153	Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a.			
2789	132	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide			

2802	154	Chlorure de cuivre
2803	172	Gallium
2805	138	Hydruure de lithium solide, pièces coulées d'
2806	138	Nitrure de lithium
2807	171	Masses magnétisées
2809	172	Mercure
2809	172	Mercure métallique
2810	153	Buzz
2810	153	BZ
2810	153	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)
2810	153	CS
2810	153	DC
2810	153	GA
2810	153	GB
2810	153	GD
2810	153	GF
2810	153	H
2810	153	HD
2810	153	HL
2810	153	HN-1
2810	153	HN-2
2810	153	HN-3
2810	153	L (Lewisite)
2810	153	Lewisite
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a.

2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2810	153	Liquide toxique, n.s.a.
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2810	153	Moutarde
2810	153	Moutarde Lewisite
2810	153	Sarin
2810	153	Soman
2810	153	Tabun
2810	153	Thickened GD
2810	153	VX
2811	154	CX
2811	154	Solide organique, toxique, n.s.a.
2812	154	Aluminate de sodium, solide
2813	138	Solide hydroréactif, n.s.a.
2814	158	Matière infectieuse pour l'homme
2815	153	N-Aminoéthylpipérazine
2817	154	Bifluorure d'ammonium, en solution
2817	154	Difluorure acide d'ammonium, en solution
2817	154	Fluorure acide d'ammonium, en solution
2818	154	Polysulfure d'ammonium, en solution
2819	153	Phosphate acide d'amyle

2820	153	Acide butyrique
2821	153	Phénol, en solution
2822	153	Chloro-2 pyridine
2823	153	Acide crotonique
2823	153	Acide crotonique, liquide
2823	153	Acide crotonique, solide
2826	155	Chlorothioformiate d'éthyle
2829	153	Acide caproïque
2829	153	Acide hexanoïque
2830	139	Silico-ferro-lithium
2831	160	Trichloro-1,1,1 éthane
2834	154	Acide orthophosphoreux
2834	154	Acide phosphoreux
2835	138	Hydruure de sodium-aluminium
2837	154	Bisulfate de sodium, en solution
2837	154	Bisulfates, solution aqueuse
2837	154	Hydrogénosulfate de sodium, en solution
2837	154	Hydrogénosulfates, solution aqueuse
2838	129P	Butyrate de vinyle, stabilisé
2839	153	Aldol
2840	129	Butyraldoxime
2841	131	Di-n-amyamine
2842	129	Nitroéthane
2844	138	Silico-mangano-calcium
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux
2845	135	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.
2845	135	Liquide pyrophorique, n.s.a.

2846	135	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.
2846	135	Solide pyrophorique, n.s.a.
2849	153	Chloro-3 propanol-1
2850	128	Tétrapropylène
2851	157	Trifluorure de bore, dihydraté
2852	113	Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau
2853	151	Fluorosilicate de magnésium
2853	151	Silicofluorure de magnésium
2854	151	Fluorosilicate d'ammonium
2854	151	Silicofluorure d'ammonium
2855	151	Fluorosilicate de zinc
2855	151	Silicofluorure de zinc
2856	151	Fluorosilicates, n.s.a.
2856	151	Silicofluorures, n.s.a.
2857	126	Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)
2857	126	Machines frigorifiques, contenant des gaz, non inflammables, non toxiques
2858	170	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes
2859	154	Métavanadate d'ammonium
2861	151	Polyvanadate d'ammonium
2862	151	Pentoxyde de vanadium
2863	154	Vanadate double d'ammonium et de sodium
2864	151	Métavanadate de potassium
2865	154	Sulfate neutre d'hydroxylamine
2869	157	Trichlorure de titane en mélange
2870	135	Borohydruure d'aluminium

2870	135	Boroxydure d'aluminium contenu dans des engins
2871	170	Antimoine en poudre
2872	159	Dibromochloropropanes
2873	153	Dibutylaminoéthanol
2874	153	Alcool furfurylique
2875	151	Hexachlorophène
2876	153	Résorcinol
2878	170	Titane, éponge de, en poudre
2878	170	Titane, éponge de, sous forme de granulés
2879	157	Oxychlorure de sélénium
2880	140	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2880	140	Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2881	135	Catalyseur au nickel, sec
2881	135	Catalyseur métallique, sec
2900	158	Matière infectieuse pour les animaux uniquement
2901	124	Chlorure de brome
2902	151	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.
2903	131	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
2904	154	Chlorophénates, liquides
2904	154	Chlorophénolates, liquides
2904	154	Phénolates, liquides
2905	154	Chlorophénates, solides
2905	154	Chlorophénolates, solides
2905	154	Phénolates, solides

2907	133	Dinitrate d'isosorbide en mélange
2908	161	Matière radioactive, emballages vides comme colis exceptés
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel comme colis excepté
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri comme colis excepté
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel comme colis excepté
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, appareils ou objets
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, emballages vides
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, quantité limitée
2911	161	Matière radioactive, appareils ou objets comme colis exceptés
2912	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS), n.s.a.
2912	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-I), non fissile ou fissile excepté
2913	162	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS)
2913	162	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), non fissile ou fissile excepté
2913	162	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), non fissile ou fissile excepté

2915	163	Matière radioactive, colis de Type A, non sous forme spéciale, non fissile ou fissile excepté
2916	163	Matière radioactive, colis de Type B(U), non fissile ou fissile excepté
2917	163	Matière radioactive, colis de Type B(M), non fissile ou fissile excepté
2918	165	Matière radioactive, fissile, n.s.a.
2919	163	Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, non fissile ou fissile excepté
2920	132	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.
2921	134	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.
2922	154	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.
2923	154	Solide corrosif, toxique, n.s.a.
2924	132	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
2925	134	Solide inflammable, corrosif, n.s.a.
2925	134	Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.
2926	134	Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.
2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

2927	154	Liquide toxique, corrosif, n.s.a.
2927	154	Liquide toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2927	154	Liquide toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2927	154	Phosphorodichloridate d'éthyle
2928	154	Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2928	154	Solide toxique, corrosif, n.s.a.
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a.
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2930	134	Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2930	134	Solide toxique, inflammable, n.s.a.
2931	151	Sulfate de vanadyle
2933	129	Chloro-2 propionate de méthyle
2934	129	Chloro-2 propionate d'isopropyle
2935	129	Chloro-2 propionate d'éthyle

2936	153	Acide thiolactique
2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique
2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide
2937	153	Alcool méthylbenzylique (alpha)
2940	135	Cyclooctadiène phosphines
2940	135	Phospha-9 bicyclonanes
2941	153	Fluoranilines
2942	153	Trifluorométhyl-2 aniline
2943	129	Tétrahydrofurfurylamine
2945	132	N-Méthylbutylamine
2946	153	Amino-2 diéthylamino-5 pentane
2947	155	Chloracétate d'isopropyle
2948	153	Trifluorométhyl-3 aniline
2949	154	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation
2950	138	Magnésium, granulés de, enrobés
2956	149	tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène
2956	149	Musc xylène
2965	139	Éthérate diméthylque de trifluorure de bore
2966	153	Thioglycol
2967	154	Acide sulfamique
2968	135	Manèbe, préparations de, stabilisées
2968	135	Manèbe, stabilisé
2969	171	Ricin, graines de, farine de, tourteaux de
2974	164	Matière radioactive, forme spéciale, n.s.a.
2975	162	Thorium métallique, pyrophorique
2976	162	Nitrate de thorium, solide

2977	166	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235
2977	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile
2978	166	Hexafluorure d'uranium
2978	166	Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium
2979	162	Uranium métallique, pyrophorique
2980	162	Nitrate d'uranyle, hexahydraté, en solution
2981	162	Nitrate d'uranyle, solide
2982	163	Matière radioactive, n.s.a.
2983	129P	Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2983	129P	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2984	140	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2985	155	Chlorosilanes, n.s.a.
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.
2986	155	Chlorosilanes, n.s.a.
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.
2987	156	Chlorosilanes, n.s.a.

2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2988	139	Chlorosilanes, n.s.a.
2989	133	Phosphite de plomb, dibasique
2990	171	Engins de sauvetage, autogonflables
2991	131	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
2992	151	Carbamate pesticide, liquide, toxique
2993	131	Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable
2994	151	Pesticide arsénical, liquide, toxique
2995	131	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable
2996	151	Pesticide organochloré, liquide, toxique
2997	131	Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable
2998	151	Triazine pesticide, liquide, toxique
3002	151	Phénylurée pesticide, liquide, toxique
3005	131	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
3005	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
3006	151	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique
3006	151	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique
3009	131	Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable
3010	151	Pesticide cuivrique, liquide, toxique

3011	131	Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable
3012	151	Pesticide mercuriel, liquide, toxique
3013	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable
3014	153	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique
3015	131	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable
3016	151	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique
3017	131	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable
3018	152	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique
3019	131	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable
3020	153	Pesticide organostannique, liquide, toxique
3021	131	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3022	127P	Oxyde de butylène-1,2, stabilisé
3023	131	Mercaptan de tert-octyle
3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol
3024	131	Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique
3025	131	Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable
3026	151	Pesticide coumarinique, liquide, toxique
3027	151	Pesticide coumarinique, solide, toxique
3028	154	Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide

3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3051	135	Alkylaluminiums
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides
3053	135	Alkylmagnésiums
3054	129	Cyclohexanethiol
3054	129	Mercaptan cyclohexylique
3055	154	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol
3056	129	n-Heptaldéhyde
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle
3064	127	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine
3065	127	Boissons alcoolisées
3066	153	Matières apparentées aux peintures (corrosives)
3066	153	Peintures (corrosives)
3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène

3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3071	131	Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
3071	131	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
3072	171	Engins de sauvetage, non autogonflables
3073	131P	Vinylpyridines, stabilisées
3076	138	Hydrures d'alkylaluminium
3077	171	Déchet dangereux, solide, n.s.a.
3077	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
3077	171	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.
3078	138	Cérium, copeaux ou poudre abrasive
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé
3080	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, en solution, toxiques, inflammables, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.
3082	171	Déchet dangereux, liquide, n.s.a.

3082	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
3082	171	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.
3083	124	Fluorure de perchlore
3084	140	Solide corrosif, comburant, n.s.a.
3085	140	Solide comburant, corrosif, n.s.a.
3086	141	Solide toxique, comburant, n.s.a.
3087	141	Solide comburant, toxique, n.s.a.
3088	135	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.
3089	170	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.
3090	138	Piles au lithium
3090	138	Piles au lithium, cathode liquide ou solide
3090	138	Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage lithium)
3091	138	Piles au lithium contenues dans un équipement
3091	138	Piles au lithium emballées avec un équipement
3091	138	Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3091	138	Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)
3092	129	Méthoxy-1 propanol-2
3093	140	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.

3094	138	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3094	138	Liquide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3095	136	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3097	140	Solide inflammable, comburant, n.s.a.
3098	140	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.
3099	142	Liquide comburant, toxique, n.s.a.
3100	135	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.
3101	146	Peroxyde organique du type B, liquide
3102	146	Peroxyde organique du type B, solide
3103	146	Peroxyde organique du type C, liquide
3104	146	Peroxyde organique du type C, solide
3105	145	Peroxyde organique du type D, liquide
3106	145	Peroxyde organique du type D, solide
3107	145	Peroxyde organique du type E, liquide
3108	145	Peroxyde organique du type E, solide
3109	145	Peroxyde organique du type F, liquide

3110	145	Peroxyde organique du type F, solide
3111	148	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température
3112	148	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température
3113	148	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température
3114	148	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température
3115	148	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température
3116	148	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température
3117	148	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température
3118	148	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température
3119	148	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température
3120	148	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température
3121	144	Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a.
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3124	136	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.
3125	139	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3125	139	Solide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3126	136	Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3127	135	Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.
3128	136	Solide auto-échauffant, toxique, organique, n.s.a.
3129	138	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3130	139	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.

3131	138	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3132	138	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3133	138	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.
3134	139	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.
3135	138	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.
3136	120	Trifluorométhane, liquide réfrigéré
3137	140	Solide comburant, inflammable, n.s.a.
3138	115	Acétylène, éthylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré
3138	115	Éthylène, acétylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré
3138	115	Propylène, éthylène et acétylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré
3139	140	Liquide comburant, n.s.a.
3140	151	Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)
3140	151	Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)
3141	157	Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.

3142	151	Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.
3142	151	Désinfectants, liquides, n.s.a. (toxiques)
3143	151	Colorant, solide, toxique, n.s.a.
3143	151	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.
3144	151	Nicotine, composé liquide de, n.s.a.
3144	151	Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.
3145	153	Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
3146	153	Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.
3147	154	Colorant, solide, corrosif, n.s.a.
3147	154	Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.
3148	138	Liquide hydroréactif, n.s.a.
3149	140	Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé
3150	115	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge
3150	115	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge
3151	171	Diphényles polyhalogénés, liquides
3151	171	Terphényles polyhalogénés, liquides
3152	171	Diphényles polyhalogénés, solides

3152	171	Terphényles polyhalogénés, solides
3153	115	Éther perfluorométhylvinilyque
3153	115	Éther perfluoro (méthylvinilyque)
3154	115	Éther perfluoréthylvinilyque
3154	115	Éther perfluoro (éthylvinilyque)
3155	154	Pentachlorophénol
3156	122	Gaz comprimé, comburant, n.s.a.
3157	122	Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.
3158	120	Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.
3159	126	Gaz réfrigérant R-134a
3159	126	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3161	115	Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3163	126	Gaz liquéfié, n.s.a.
3164	126	Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)
3164	126	Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)
3165	131	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef
3166	128	Moteur à combustion interne
3166	128	Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable
3166	128	Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable
3166	128	Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables
3166	128	Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables
3166	128	Véhicule à propulsion par gaz inflammable
3166	128	Véhicule à propulsion par liquide inflammable
3166	128	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable

3166	128	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable	3174	135	Disulfure de titane
3166	128	Véhicules, alimentés par gaz inflammables	3175	133	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.
3166	128	Véhicules, alimentés par liquides inflammables	3176	133	Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.
3167	115	Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	3178	133	Poudre sans fumée, petites armes
3168	119	Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	3178	133	Solide inorganique, inflammable, n.s.a.
3169	123	Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	3179	134	Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.
3170	138	Aluminium, crasses d'	3180	134	Solide inflammable, inorganique, corrosif, n.s.a.
3170	138	Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'	3180	134	Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3170	138	Aluminium, sous-produits de la fonderie de l'	3181	133	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.
3170	138	Aluminium, sous-produits de la refusion de l'	3182	170	Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.
3171	154	Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	3183	135	Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.
3171	154	Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	3184	136	Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3171	154	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	3185	136	Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	3186	135	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.	3187	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	3188	136	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
			3189	135	Métal en poudre, auto-échauffant, n.s.a.
			3189	135	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.
			3190	135	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.

3191 **136** Solide auto-échauffant, inorganique, toxique, n.s.a.

3191 **136** Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.

3192 **136** Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3194 **135** Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.

3200 **135** Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.

3203 **135** Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a.

3205 **135** Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.

3206 **136** Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.

3207 **138** Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a.

3207 **138** Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a.

3207 **138** Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.

3208 **138** Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.

3209 **138** Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.

3210 **140** Chlorates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3211 **140** Perchlorates inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3212 **140** Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.

3213 **140** Bromates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3214 **140** Permanganates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3215 **140** Persulfates, inorganiques, n.s.a.

3216 **140** Persulfates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3218 **140** Nitrates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3219 **140** Nitrites, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3220 **126** Gaz réfrigérant R-125

3220 **126** Pentafluoréthane

3221 **149** Liquide autoréactif du type B

3222 **149** Solide autoréactif du type B

3223 **149** Liquide autoréactif du type C

3224 **149** Solide autoréactif du type C

3225 **149** Liquide autoréactif du type D

3226 **149** Solide autoréactif du type D

3227 **149** Liquide autoréactif du type E

3228 **149** Solide autoréactif du type E

3229 **149** Liquide autoréactif du type F

3230 **149** Solide autoréactif du type F

3231 **150** Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température

3232 **150** Solide autoréactif du type B, avec régulation de température

3233 **150** Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température

3234 **150** Solide autoréactif du type C, avec régulation de température

3235	150	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	3252	115	Difluorométhane
3236	150	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	3252	115	Gaz réfrigérant R-32
3237	150	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	3253	154	Trioxosilicate de disodium
3238	150	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	3253	154	Trioxosilicate de disodium, pentahydraté
3239	150	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	3254	135	Tributylphosphane
3240	150	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	3254	135	Tributylphosphine
3241	133	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	3255	135	Hypochlorite de tert-butyle
3242	149	Azodicarbonamide	3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C (100°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3243	151	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C (140°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3244	154	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	3257	128	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C (212°F) et inférieure à son point d'éclair
3245	171	Micro-organismes génétiquement modifiés	3258	171	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C (464°F)
3245	171	Organismes génétiquement modifiés	3259	154	Amines, solides, corrosives, n.s.a.
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle	3259	154	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.
3246	156	Chlorure de sulfonylméthane	3260	154	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3247	140	Peroxyborate de sodium, anhydre	3261	154	Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3248	131	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	3262	154	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3249	151	Médicament, solide, toxique, n.s.a.			
3250	153	Acide chloroacétique, fondu			
3251	133	Mononitrate-5 d'isosorbide			

3263	154	Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3264	154	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3265	153	Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3266	154	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3267	153	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable pyrotechniques
3268	171	Générateurs de gaz pour sac gonflable
3268	171	Modules de ceinture de sécurité
3268	171	Modules de sac gonflable
3268	171	Modules de sac gonflable pyrotechniques
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité pyrotechniques
3269	128	Trousse de résine polyester
3270	133	Nitrocellulose, membranes filtrantes en
3271	127	Éthers, n.s.a.
3272	127	Esters, n.s.a.
3273	131	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.
3274	132	Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool
3275	131	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.
3276	151	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.

3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.
3276	151	Nitriles, toxiques, n.s.a.
3277	154	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.
3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.
3280	151	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.
3280	151	Arsenic, composé organique de l', n.s.a.
3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.
3281	151	Métaux-carbonyles, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, toxique, n.s.a.
3283	151	Sélénium, composé du, n.s.a.
3283	151	Sélénium, composé du, solide, n.s.a.
3284	151	Tellure, composé du, n.s.a.
3285	151	Vanadium, composé du, n.s.a.
3286	131	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.

3287 151 Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3287 151 Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3288 151 Solide inorganique, toxique, n.s.a.

3289 154 Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.

3289 154 Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3289 154 Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3290 154 Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.

3291 158 Déchet (Bio) médical, n.s.a.

3291 158 Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.

3291 158 Déchet médical, n.s.a.

3291 158 Déchet médical réglementé, n.s.a.

3292 138 Accumulateurs au sodium

3292 138 Éléments d'accumulateur au sodium

3293 152 Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine

3294 131 Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène

3295 128 Hydrocarbures, liquides, n.s.a.

3296 126 Gaz réfrigérant R-227

3296 126 Heptafluoropropane

3297 126 Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène

3297 126 Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène

3298 126 Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène

3298 126 Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène

3299 126 Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène

3299 126 Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène

3300 119P Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène

3300 119P Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène

3301 136 Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.

3302 152 Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle

3303 124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.

3303 124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3308 123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3309 119 Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

3310 124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

3311 122 Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.

3312 115 Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.

3313 135 Pigments organiques, auto-échauffants

3314 171 Matière plastique pour moulage

3314 171 Matières plastiques à mouler

3315 151 Échantillon chimique, toxique

3315 151 Échantillon chimique, toxique, liquide

3315 151 Échantillon chimique, toxique, solide

3316 171 Trousse chimique

3316 171 Trousse de premiers secours

3317 113 2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau

3318 125 Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac

3319 113 Nitroglycérine en mélange, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine, désensibilisée

3319	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine
3320	157	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium
3321	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), non fissile ou fissile excepté
3322	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), non fissile ou fissile excepté
3323	163	Matière radioactive, colis de Type C, non fissile ou fissile excepté
3324	165	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), fissile
3325	165	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), fissile
3326	165	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissile
3326	165	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissile
3327	165	Matière radioactive, colis de Type A, fissile, non sous forme spéciale
3328	165	Matière radioactive, colis de Type B(U), fissile
3329	165	Matière radioactive, colis de Type B(M), fissile
3330	165	Matière radioactive, colis de Type C, fissile

3331	165	Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, fissile
3332	164	Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, non fissile ou fissile excepté
3333	165	Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, fissile
3334	171	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3334	171	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé
3335	171	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3336	130	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.
3336	130	Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.
3337	126	Gaz réfrigérant R-404A
3338	126	Gaz réfrigérant R-407A
3339	126	Gaz réfrigérant R-407B
3340	126	Gaz réfrigérant R-407C
3341	135	Dioxyde de thio-urée
3342	135	Xanthates
3343	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3344	113	Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3344	113	PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN

3344	113	Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3344	113	Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3345	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique
3346	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique
3347	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable
3348	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique
3349	151	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique
3350	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique
3351	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable
3352	151	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique
3353	126	Générateurs de gaz pour sac gonflable, à gaz comprimé
3353	126	Modules de sac gonflable, à gaz comprimé
3353	126	Rétracteurs de ceinture de sécurité, à gaz comprimé
3354	115	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.

3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3356	140	Générateur chimique d'oxygène
3356	140	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire
3357	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3358	115	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques
3359	171	Engin de transport sous fumigation
3359	171	Engin sous fumigation
3360	133	Fibres, végétales, sèches
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des machines
3364	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau

3364 **113** Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau

3365 **113** Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau

3365 **113** Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau

3366 **113** TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau

3366 **113** Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau

3366 **113** Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau

3367 **113** Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau

3368 **113** Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau

3369 **113** Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau

3370 **113** Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau

3371 **129** 2-Méthylbutanal

3372 **138** Composé organométallique, solide, hydroréactif, inflammable, n.s.a.

3373 **158** Échantillons cliniques

3373 **158** Échantillons de diagnostic

3373 **158** Matières biologiques, catégorie B

3374 **116** Acétylène, sans solvant

3375 **140** Nitrate d'ammonium en émulsion

3375 **140** Nitrate d'ammonium en gel

3375 **140** Nitrate d'ammonium en suspension

3376 **113** Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau

3377 **140** Perborate de sodium monohydraté

3378 **140** Carbonate de sodium peroxyhydraté

3379 **128** Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a

3380 **133** Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.

3381 151 Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3382 151 Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3383 131 Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3384 131 Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3385 139 Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3386 139 Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3387 142 Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3388 142 Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3389 154 Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3390 154 Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3391 **135** Matière organométallique, solide, pyrophorique

3392 **135** Matière organométallique, liquide, pyrophorique

3393 **135** Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive

3394 **135** Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive

3395 **135** Matière organométallique, solide, hydroréactive

3396 **138** Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable

3397 **138** Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante

3398 **135** Matière organométallique, liquide, hydroréactive

3399 **138** Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable

3400 **138** Matière organométallique, solide, auto-échauffante

3401 **138** Métaux alcalins, amalgames de, solides

3402 **138** Métaux alcalino-terreux, amalgames de, solides

3403 **138** Potassium métallique, alliages solides de

3404 **138** Potassium et sodium, alliages solides de

3404 **138** Sodium et potassium, alliages solides de

3405 **141** Chlorate de baryum, en solution

3406 **141** Perchlorate de baryum, en solution

3407 **140** Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution

3407 **140** Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution

3408 **141** Perchlorate de plomb, en solution

3409 **152** Chloronitrobenzènes, liquides

3410 **153** Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution

3411 **153** bêta-Naphtylamine, en solution

3411 **153** Naphtylamine (bêta), en solution

3412 **153** Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide

3412 **153** Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide

3413 **157** Cyanure de potassium, en solution

3414 **157** Cyanure de sodium, en solution

3415 **154** Fluorure de sodium, en solution

3416 **153** Chloracétophénone, liquide

3417 **152** Bromure de xylle, solide

3418 **151** 2,4-Toluyldenediamine, en solution

3418 **151** m-Toluyldenediamine, en solution

3419 **157** Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide

3420 **157** Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide

3421 **154** Hydrogénodifluorure de potassium, en solution

3422 **154** Fluorure de potassium, en solution

3423 **153** Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide

3424 **141** Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution

3425 **156** Acide bromacétique, solide

3426 **153P** Acrylamide, en solution

3427 **153** Chlorures de chlorobenzyle, solides

3428 **156** Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide

3429 **153** Chlorotoluidines, liquides

3430 **153** Xylénols, liquides

3431 **152** Fluorures de nitrobenzylidyne, solides

3432 **171** Diphényles polychlorés, solides

3433 **135** Alkylolithiums, solides

3434 **153** Nitrocrésols, liquides

3435 **153** Hydroquinone, en solution

3436 **151** Hexafluoracétone hydraté, solide

3436 **151** Hydrate d'hexafluoracétone, solide

3437 **152** Chlorocrésols, solides

3438 **153** Alcool alpha-méthylbenzylique, solide

3439 **151** Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.

3439 **151** Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.

3440 **151** Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.

3441 **153** Chlorodinitrobenzènes, solides

3442 **153** Dichloranilines, solides

3443 **152** Dinitrobenzènes, solides

3444 **151** Chlorhydrate de nicotine, solide

3445 **151** Sulfate de nicotine, solide

3446 **152** Nitrotoluènes, solides

3447 **152** Nitroxylènes, solides

3448 **159** Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.

3449 **159** Cyanures de bromobenzyle, solides

3450 **151** Diphénylchlorarsine, solide

3451 **153** Toluidines, solides

3452 **153** Xylidines, solides

3453 **154** Acide phosphorique, solide

3454 **152** Dinitrotoluènes, solides

3455 **153** Crésols, solides

3456 157 Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide

3457 **152** Chloronitrotoluènes, solides

3458 **152** Nitranisoles, solides

3459 **152** Nitrobromobenzènes, solides

3460 **153** N-Éthylbenzyltoluidines, solides

3461 135 Halogénures d'alkylaluminium, solides

3462 **153** Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.

3463 **132** Acide propionique contenant au moins 90% d'acide

3464 **151** Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a.

3464 **151** Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.

3465 **151** Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.

3466 **151** Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.

3467 **151** Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a.

3467 **151** Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.

3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	3475	127	Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement	3475	127	Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol
3468	115	Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement	3475	127	Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol
3469	132	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives	3476	138	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydroréactives
3469	132	Peintures, inflammables, corrosives	3476	138	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives
3470	132	Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables	3476	138	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives
3470	132	Peintures, corrosives, inflammables	3477	153	Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives
3471	154	Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.	3477	153	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives
3472	153	Acide crotonique, liquide	3477	153	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives
3473	128	Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables	3478	115	Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable
3473	128	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables	3478	115	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
3473	128	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables	3478	115	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable
3474	113	1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau			
3474	113	1-Hydroxybenzotriazole monohydraté			
3475	127	Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol			

3479 **115** Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique

3479 **115** Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique

3479 **115** Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique

3480 **147** Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)

3481 **147** Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)

3481 **147** Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)

3482 **138** Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable

3482 **138** Dispersion de métaux alcalins, inflammable

3483 **131** Mélange antidétonant pour carburants, inflammable

3484 **132** Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine

3485 **140** Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)

3485 **140** Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)

3486 **140** Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif

3487 **140** Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau

3487 **140** Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau

3488 **131** Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3489 **131** Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3490 **155** Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3491 **155** Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3492 **131** Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

3493 **131** Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

3494 **131** Pétrole brut acide, inflammable, toxique

3495	154	Iode
3496	171	Piles au nickel-hydrure métallique
3497	133	Farine de krill
3498	157	Monochlorure d'iode, liquide
3499	171	Condensateur électrique à double couche
3500	126	Produit chimique sous pression, n.s.a.
3501	115	Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.
3502	123	Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.
3503	125	Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.
3504	119	Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.
3505	118	Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.
3506	172	Mercure contenu dans des objets manufacturés
8000	171	Produits de consommation
9035	123	Gaz, trousse d'identification de
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique
9260	169	Aluminium, fondu
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle
9264	151	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine
9269	132	Triméthoxysilane
9279	115	Hydrogène absorbé dans un hydrure métallique

ENTRÉES SURLIGNÉES EN VERT DANS LES PAGES À BORDURE BLEUE

Pour les entrées **surlignées en vert**, suivez les étapes suivantes :

- **S'IL N'Y A PAS D'INCENDIE :**
 - Allez directement au **Tableau 1** (**pages à bordure verte**)
 - Cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière
 - Identifiez les distances d'isolation initiale et d'activités de protection
- **S'IL Y A UN INCENDIE OU QU'UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ :**
 - Consultez également le guide orange assigné
 - Appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE

Note: Si le nom de la matière dans le **Tableau 1** est identifié par (**lorsque déversé dans l'eau**), ces matières « réactives à l'eau » dégagent de grandes quantités de gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières "réactives à l'eau" sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (1746), le chlorure de thionyle (1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour (**lorsque déversé sur le sol**) et l'autre pour (**lorsque déversé dans l'eau**). Lorsqu'une matière « réactive à l'eau » qui **n'est pas** une matière TIH et qui **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent pas et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
AC	117 1051	Acétate d'isobutyle	129 1213
Accumulateurs au sodium	138 3292	Acétate d'isopropényle	129P 2403
Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	154 2800	Acétate d'isopropyle	129 1220
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	154 2794	Acétates d'amyle	129 1104
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	154 2795	Acétates de butyle	129 1123
Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide	154 3028	Acétoarsénite de cuivre	151 1585
Acétal	127 1088	Acétone	127 1090
Acétaldéhyde	129 1089	Acétonitrile	127 1648
Acétaldoxime	129 2332	Acétylène	116 1001
Acétate d'allyle	131 2333	Acétylène dissous	116 1001
Acétate de cyclohexyle	130 2243	Acétylène, éthylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115 3138
Acétate de 2-éthylbutyle	130 1177	Acétylène, sans solvant	116 3374
Acétate de l'éther monoéthylrique de l'éthylèneglycol	129 1172	Acétylméthylcarbinol	127 2621
Acétate de l'éther monométhylrique de l'éthylèneglycol	129 1189	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	153 2790
Acétate de mercure	151 1629	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide	132 2789
Acétate de méthylamyle	130 1233	Acide acétique, glacial	132 2789
Acétate de méthyle	129 1231	Acide acrylique, stabilisé	132P 2218
Acétate de phénylmercure	151 1674	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2586
Acétate de plomb	151 1616	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2584
Acétate de n-propyle	129 1276	Acide alkylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2585
Acétate d'éthyl-2 butyle	130 1177	Acide alkylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583
Acétate d'éthylbutyle	130 1177		
Acétate d'éthyle	129 1173		
Acétate de vinyle, stabilisé	129P 1301		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide arsénique, liquide	154 1553	Acide chloro-2 propionique, en solution	153 2511
Acide arsénique, solide	154 1554	Acide chloro-2 propionique, solide	153 2511
Acide arylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2586	Acide chloroacétique, fondu	153 3250
Acide arylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2584	Acide chloroplatinique, solide	154 2507
Acide arylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153 2585	Acide chlorosulfonique	137 1754
Acide arylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153 2583	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange	137 1754
Acide bromacétique	156 1938	Acide chromique, en solution	154 1755
Acide bromacétique, en solution	156 1938	Acide crésylique	153 2022
Acide bromacétique, solide	156 3425	Acide crotonique	153 2823
Acide bromhydrique	154 1788	Acide crotonique, liquide	153 2823
Acide bromhydrique, en solution	154 1788	Acide crotonique, liquide	153 3472
Acide butyrique	153 2820	Acide crotonique, solide	153 2823
Acide cacodylique	151 1572	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène	154 1613
Acide caproïque	153 2829	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154 1613
Acide chloracétique, en solution	153 1750	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène	117 1051
Acide chloracétique, liquide	153 1750	Acide dichloracétique	153 1764
Acide chloracétique, solide	153 1751	Acide dichloroisocyanurique, sec	140 2465
Acide chlorhydrique	157 1789	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'	140 2465
Acide chlorhydrique, en solution	157 1789	Acide difluorophosphorique, anhydre	154 1768
Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange	157 1798	Acide éthylsulfurique	156 2571
Acide chlorique, solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	140 2626	Acide fluoborique	154 1775
Acide chloro-2 propionique	153 2511	Acide fluoracétique	154 2642

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide fluorhydrique	157 1790	Acide nitrique, fumant rouge	157 2032
Acide fluorhydrique, en solution	157 1790	Acide nitrobenzènesulfonique	153 2305
Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	157 1786	Acide nitrochlorhydrique	157 1798
Acide fluoroborique	154 1775	Acide orthophosphoreux	154 2834
Acide fluorophosphorique, anhydre	154 1776	Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide	140 1802
Acide fluorosilicique	154 1778	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide	143 1873
Acide fluorosulfonique	137 1777	Acide phénolsulfonique, liquide	153 1803
Acide fluosilicique	154 1778	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 3346
Acide formique	153 1779	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique	153 3348
Acide formique contenant au moins 5% mais moins de 10% d'acide	153 3412	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3347
Acide formique contenant au moins 10% et au plus 85% d'acide	153 3412	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique	153 3345
Acide formique contenant plus de 85% d'acide	153 1779	Acide phosphoreux	154 2834
Acide hexafluorophosphorique	154 1782	Acide phosphorique	154 1805
Acide hexanoïque	153 2829	Acide phosphorique, en solution	154 1805
Acide hydrofluorosilicique	154 1778	Acide phosphorique, liquide	154 1805
Acide iodhydrique	154 1787	Acide phosphorique, solide	154 1805
Acide iodhydrique, en solution	154 1787	Acide phosphorique, solide	154 3453
Acide isobutyrique	132 2529	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3364
Acide méthacrylique, stabilisé	153P 2531	Acide picrique, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1344
Acide muriatique	157 1789	Acide propionique	132 1848
Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant au plus 70% d'acide nitrique	157 2031	Acide propionique contenant au moins 10% mais moins de 90% d'acide	132 1848
Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge, contenant plus de 70% d'acide nitrique	157 2031		
Acide nitrique, fumant	157 2032		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Acide propionique contenant au moins 90% d'acide	132 3463	Acide trichloracétique, en solution	153 2564
Acide résiduaire de raffinage	153 1906	Acide trichloroisocyanurique, sec	140 2468
Acide sélénique	154 1905	Acide trifluoracétique	154 2699
Acide sulfamique	154 2967	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3368
Acide sulfochromique	154 2240	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1355
Acide sulfonitrique (acide mixte), contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1796	Acides alkylsulfuriques	156 2571
Acide sulfonitrique (acide mixte), contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1796	Acridine	153 2713
Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire, contenant au plus 50% d'acide nitrique	157 1826	Acroléine, dimère, stabilisé	129P 2607
Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire, contenant plus de 50% d'acide nitrique	157 1826	Acroléine, stabilisée	131P 1092
Acide sulfureux	154 1833	Acrylamide	153P 2074
Acide sulfurique	137 1830	Acrylamide, en solution	153P 3426
Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide	137 1830	Acrylamide, solide	153P 2074
Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	157 1786	Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle	152 3302
Acide sulfurique, fumant	137 1831	Acrylate de méthyle, stabilisé	129P 1919
Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre	137 1831	Acrylate d'éthyle, stabilisé	129P 1917
Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxyde de soufre libre	137 1831	Acrylate d'isobutyle, stabilisé	129P 2527
Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide	157 2796	Acrylates de butyle, stabilisés	129P 2348
Acide sulfurique, résiduaire	137 1832	Acrylonitrile, stabilisé	131P 1093
Acide thioacétique	129 2436	Adamsite	154 1698
Acide thioglycolique	153 1940	Adhésifs (inflammables)	128 1133
Acide thiolactique	153 2936	Adiponitrile	153 2205
Acide trichloracétique	153 1839	Aérosols	126 1950
		Aérosols, dispensateurs d'	126 1950
		Agent biologique	158 —
		Agent explosif, n.s.a.	112 —
		Air, comprimé	122 1002
		Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122 1003

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé	122 1003	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1986
Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140	Alcools, n.s.a.	127 1987
Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3140	Alcools, toxiques, n.s.a.	131 1986
Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)	151 1544	Aldéhydate d'ammoniaque	171 1841
Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)	151 1544	Aldéhyde chloracétique	153 2232
Alcool allylique	131 1098	Aldéhyde crotonique	131P 1143
Alcool alpha-méthylbenzylique	153 2937	Aldéhyde crotonique, stabilisé	131P 1143
Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide	153 2937	Aldéhyde d'isobutyle	130 2045
Alcool alpha-méthylbenzylique, solide	153 3438	Aldéhyde éthyl-2 butyrique	130 1178
Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	135 3205	Aldéhyde isobutyrique	130 2045
Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	136 3206	Aldéhyde propionique	129 1275
Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool	132 3274	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1988
Alcool éthylique	127 1170	Aldéhydes, n.s.a.	129 1989
Alcool éthylique, en solution	127 1170	Aldéhydes octyliques	129 1191
Alcool furfurylique	153 2874	Aldéhydes, toxiques, n.s.a.	131 1988
Alcool isobutylique	129 1212	Aldol	153 2839
Alcool isopropylique	129 1219	Alkylaluminiums	135 3051
Alcool méthallylique	129 2614	Alkylamines, n.s.a.	132 2733
Alcool méthylamylique	129 2053	Alkylamines, n.s.a.	132 2734
Alcool méthylbenzylique (alpha)	153 2937	Alkylamines, n.s.a.	153 2735
Alcool méthylique	131 1230	Alkylolithiums	135 2445
Alcool propylique normal	129 1274	Alkylolithiums, liquides	135 2445
Alcools amyliques	129 1105	Alkylolithiums, solides	135 3433
		Alkylmagnésiums	135 3053
		Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153 3145
		Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153 2430
		Alliage pyrophorique, n.s.a.	135 1383

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable	133 2623	Amines, solides, corrosives, n.s.a.	154 3259
Allumettes-bougies	133 1945	Amino-2 chloro-4 phénol	151 2673
Allumettes de sûreté	133 1944	Amino-2 diéthylamino-5 pentane	153 2946
Allumettes non "de sûreté"	133 1331	2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 3317
Allumettes-tisons	133 2254	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	154 3055
Allylamine	131 2334	N-Aminoéthylpipérazine	153 2815
Allylrichlorosilane, stabilisé	155 1724	Aminophénols	152 2512
Aluminate de sodium, en solution	154 1819	Aminopyridines	153 2671
Aluminate de sodium, solide	154 2812	Ammoniac, anhydre	125 1005
Aluminium, crasses d'	138 3170	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154 2672
Aluminium en poudre, enrobé	170 1309	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac	125 2073
Aluminium en poudre, non enrobé	138 1396	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	125 3318
Aluminium en poudre, pyrophorique	135 1383	Amylamines	132 1106
Aluminium, fondu	169 9260	n-Amylène	128 1108
Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'	138 3170	n-Amylméthylcétone	127 1110
Aluminium, sous-produits de la fonderie de l'	138 3170	Amylméthylcétone	127 1110
Aluminium, sous-produits de la refusion de l'	138 3170	Amylrichlorosilane	155 1728
Alumino-ferro-silicium en poudre	139 1395	Anhydride acétique	137 1715
Amiante	171 2212	Anhydride butyrique	156 2739
Amiante, blanc	171 2590	Anhydride maléique	156 2215
Amiante, bleu	171 2212	Anhydride maléique, fondu	156 2215
Amiante, brun	171 2212	Anhydride phosphorique	137 1807
Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132 2733	Anhydride phtalique	156 2214
Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132 2734	Anhydride propionique	156 2496
Amines, liquides, corrosives, n.s.a.	153 2735		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Anhydrides tétrahydrophthaliques	156 2698	Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange	151 1712
Aniline	153 1547	Arséniates de plomb	151 1617
Anisidines	153 2431	Arsenic	152 1558
Anisidines, liquides	153 2431	Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.	152 1556
Anisidines, solides	153 2431	Arsenic, composé liquide de l', n.s.a., inorganique	152 1556
Anisole	128 2222	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.	151 3280
Antimoine, composé inorganique de l', n.s.a.	157 1549	Arsenic, composé organique de l', n.s.a.	151 3280
Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.	157 3141	Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.	151 3465
Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.	157 1549	Arsenic, composé solide de l', n.s.a.	152 1557
Antimoine en poudre	170 2871	Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique	152 1557
Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154 3171	Arsénite d'argent	151 1683
Argon	121 1006	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide	151 1574
Argon, comprimé	121 1006	Arsénite de cuivre	151 1586
Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1951	Arsénite de fer III	151 1607
Arsanilate de sodium	154 2473	Arsénite de potassium	154 1678
Arséniate d'ammonium	151 1546	Arsénite de sodium, solide	151 2027
Arséniate de calcium	151 1573	Arsénite de sodium, solution aqueuse	154 1686
Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	151 1574	Arsénite de strontium	151 1691
Arséniate de fer II	151 1608	Arsénite de zinc	151 1712
Arséniate de fer III	151 1606	Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange	151 1712
Arséniate de magnésium	151 1622	Arsénites de plomb	151 1618
Arséniate de mercure II	151 1623	Arsine	119 2188
Arséniate de potassium	151 1677	Asphalte	130 1999
Arséniate de sodium	151 1685	Azodicarbonamide	149 3242
Arséniate de zinc	151 1712	Azote	121 1066

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Azote, comprimé	121 1066	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154 2693
Azote et gaz rares en mélange, comprimé	121 1981	Boissons alcoolisées	127 3065
Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1977	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage	153 2028
Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	113 1571	Borate d'éthyle	129 1176
Azoture de sodium	153 1687	Borate de triallyle	156 2609
Baryum	138 1400	Borate de triisopropyle	129 2616
Baryum, alliages pyrophoriques de	135 1854	Borate de triméthyle	129 2416
Baryum, composé du, n.s.a.	154 1564	Borate et chlorate en mélange	140 1458
Benzaldéhyde	129 1990	Bornéol	133 1312
Benzène	130 1114	Borohydrure d'aluminium	135 2870
Benzidine	153 1885	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins	135 2870
Benzoate de mercure	154 1631	Borohydrure de lithium	138 1413
Benzonitrile	152 2224	Borohydrure de potassium	138 1870
Benzoquinone	153 2587	Borohydrure de sodium	138 1426
Benzyl diméthylamine	132 2619	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium	157 3320
Béryllium, composé du, n.s.a.	154 1566	Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose	133 1353
Béryllium en poudre	134 1567	BPC	171 2315
Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile	133 1327	Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115 1057
Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé	128P 2251	Bromacétate d'éthyle	155 1603
Bifluorure d'ammonium, en solution	154 2817	Bromacétate de méthyle	155 2643
Bifluorure d'ammonium, solide	154 1727	Bromacétone	131 1569
Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane	129 2372	Bromate de baryum	141 2719
Bisulfate de sodium, en solution	154 2837	Bromate de magnésium	140 1473
Bisulfates, solution aqueuse	154 2837	Bromate de potassium	140 1484
Bisulfites, inorganiques, solution aqueuse de, n.s.a.	154 2693		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Bromate de sodium	141 1494	Bromure d'aluminium, en solution	154 2580
Bromate de zinc	140 2469	Bromure d'arsenic	151 1555
Bromates, inorganiques, n.s.a.	141 1450	Bromure de benzyle	156 1737
Bromates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3213	Bromure de bromacétyle	156 2513
Brome	154 1744	Bromure de n-butyle	130 1126
Brome, en solution	154 1744	Bromure de cyanogène	157 1889
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)	154 1744	Bromure de diphenylméthyle	153 1770
Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	154 1744	Bromure de méthyle	123 1062
Bromobenzène	130 2514	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	123 1581
1-Bromobutane	130 1126	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	151 1647
Bromo-1 butane	130 1126	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	135 1928
Bromo-2 butane	130 2339	Bromure de phénacyle	153 2645
Bromochlorodifluorométhane	126 1974	Bromure d'éthyle	131 1891
Bromochlorométhane	160 1887	Bromure de vinyle, stabilisé	116P 1085
Bromo-1 chloro-3 propane	159 2688	Bromure de xylène	152 1701
Bromoforme	159 2515	Bromure de xylène, liquide	152 1701
Bromo-1 méthyl-3 butane	130 2341	Bromure de xylène, solide	152 3417
Bromométhylpropanes	130 2342	Bromure d'hydrogène, anhydre	125 1048
Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	133 3241	Bromure mercureux	154 1634
Bromo-2 pentane	130 2343	Bromure mercurique	154 1634
Bromo-2 propane	129 2344	Bromures de mercure	154 1634
Bromopropanes	129 2344	Brucine	152 1570
Bromo-3 propyne	130 2345	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisés	116P 1010
Bromotrifluoréthylène	116 2419	Butadiènes, stabilisés	116P 1010
Bromotrifluorométhane	126 1009	Butane	115 1011
Bromure d'acétyle	156 1716	Butane	115 1075
Bromure d'allyle	131 1099	Butane en mélange	115 1011
Bromure d'aluminium, anhydre	137 1725	Butane en mélange	115 1075

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Butanedione	127 2346	Calcium, pyrophorique	135 1855
Butanols	129 1120	Camphre	133 2717
Butylbenzènes	128 2709	Camphre, synthétique	133 2717
n-Butylamine	132 1125	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345
N-Butylaniline	153 2738	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains	133 1345
Butylène	115 1012	Caoutchouc, dissolution de	127 1287
Butylène	115 1075	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2758
N-n-Butylimidazole	152 2690	Carbamate pesticide, liquide, toxique	151 2992
Butyltoluènes	152 2667	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2991
Butyltrichlorosilane	155 1747	Carbamate pesticide, solide, toxique	151 2757
tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène	149 2956	Carbonate de méthyle	129 1161
Butynediol-1,4	153 2716	Carbonate de sodium peroxyhydraté	140 3378
Butyraldéhyde	129 1129	Carbonate d'éthyle	128 2366
Butyraldoxime	129 2840	Carburant d'aviation pour moteur à turbine	128 1863
Butyrate de méthyle	129 1237	Carburants pour moteur d'automobile	128 1203
Butyrate d'éthyle	130 1180	Carburéacteur	128 1863
Butyrate de vinyle, stabilisé	129P 2838	Carbure d'aluminium	138 1394
Butyrate d'isopropyle	129 2405	Carbure de calcium	138 1402
Butyrates d'amyle	130 2620	Cartouches à gaz	115 2037
Butyronitrile	131 2411	Cartouches pour pile à combustible, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479
Buzz	153 2810	Cartouches pour pile à combustible, contenant des liquides inflammables	128 3473
BZ	153 2810		
CA	159 1694		
Cacodylate de sodium	152 1688		
Cadmium, composés du, n.s.a.	154 2570		
Caesium	138 1407		
Calcium	138 1401		
Calcium, alliages pyrophoriques de	135 1855		
Calcium, métallique et alliages pyrophoriques de	135 1855		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières corrosives	153 3477	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières corrosives	153 3477
Cartouches pour pile à combustible, contenant des matières hydroréactives	138 3476	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des matières hydroréactives	138 3476
Cartouches pour pile à combustible, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478	Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479	Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables	115 3479
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des liquides inflammables	128 3473	Catalyseur au nickel, sec	135 2881
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières corrosives	153 3477	Catalyseur métallique, humidifié	170 1378
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives	138 3476	Catalyseur métallique, sec	135 2881
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478	Celluloïd, déchets de	135 2002
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant des matières hydroréactives	138 3476	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	133 2000
Cartouches pour pile à combustible contenues dans un équipement, contenant un gaz liquéfié inflammable	115 3478	Cérium, copeaux ou poudre abrasive	138 3078
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant de l'hydrogène dans un hydrure métallique	115 3479	Cérium, plaques, lingots ou barres	170 1333
Cartouches pour pile à combustible emballées avec un équipement, contenant des liquides inflammables	128 3473	Césium	138 1407
		Cétones liquides, n.s.a.	127 1224
		CG	125 1076
		Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	154 3171
		Chandelles lacrymogènes	159 1693
		Chandelles lacrymogènes	159 1700
		Charbon, actif	133 1362
		Charbon de bois	133 1361
		Charbon, d'origine animale ou végétale	133 1361

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Charges d'extincteurs, liquide corrosif	154 1774	Chlorate de potassium, en solution	140 2427
Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium	154 1907	Chlorate de potassium, solution aqueuse	140 2427
Chiffons, huilés	133 1856	Chlorate de sodium	140 1495
Chloracétate de méthyle	155 2295	Chlorate de sodium, solution aqueuse	140 2428
Chloracétate de sodium	151 2659	Chlorate de strontium	143 1506
Chloracétate d'éthyle	155 1181	Chlorate de strontium, en solution	143 1506
Chloracétate de vinyle	155 2589	Chlorate de strontium, solide	143 1506
Chloracétate d'isopropyle	155 2947	Chlorate de thallium	141 2573
Chloracétone, stabilisée	131 1695	Chlorate de zinc	140 1513
Chloracétonitrile	131 2668	Chlorate et borate en mélange	140 1458
Chloracétophénone	153 1697	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange	140 1459
Chloracétophénone, liquide	153 1697	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution	140 3407
Chloracétophénone, liquide	153 3416	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide	140 1459
Chloracétophénone, solide	153 1697	Chlorates, inorganiques, n.s.a.	140 1461
Chloral, anhydre, stabilisé	153 2075	Chlorates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3210
Chloranilines, liquides	152 2019	Chlore	124 1017
Chloranilines, solides	152 2018	Chlorhydrate d'aniline	153 1548
Chloranisidines	152 2233	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine	153 1579
Chlorate de baryum	141 1445	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution	153 3410
Chlorate de baryum, en solution	141 3405	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide	153 1579
Chlorate de baryum, solide	141 1445	Chlorhydrate de nicotine	151 1656
Chlorate de calcium	140 1452	Chlorhydrate de nicotine, en solution	151 1656
Chlorate de calcium, en solution	140 2429		
Chlorate de calcium, solution aqueuse	140 2429		
Chlorate de cuivre	141 2721		
Chlorate de magnésium	140 2723		
Chlorate de potassium	140 1485		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Chlorhydrate de nicotine, liquide	151 1656	Chlorodinitrobenzènes, liquides	153 1577
Chlorhydrate de nicotine, solide	151 1656	Chlorodinitrobenzènes, solides	153 1577
Chlorhydrate de nicotine, solide	151 3444	Chlorodinitrobenzènes, solides	153 3441
Chlorhydrine propylénique	131 2611	Chloro-1 époxy-2,3 propane	131P 2023
Chlorite de calcium	140 1453	Chloro-2 éthanal	153 2232
Chlorite de sodium	143 1496	Chloroforme	151 1888
Chlorite de sodium, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154 1908	Chloroformiate d'allyle	155 1722
Chlorite, en solution	154 1908	Chloroformiate de benzyle	137 1739
Chlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154 1908	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle	156 2747
Chlorites, inorganiques, n.s.a.	143 1462	Chloroformiate de n-butyle	155 2743
Chlorobenzène	130 1134	Chloroformiate de sec-butyle	155 2742
Chloro-1 bromo-3 propane	159 2688	Chloroformiate de chlorométhyle	157 2745
Chlorobutanes	130 1127	Chloroformiate de cyclobutyle	155 2744
Chlorocarbonate d'allyle	155 1722	Chloroformiate de méthyle	155 1238
Chlorocrésols	152 2669	Chloroformiate de phényle	156 2746
Chlorocrésols, en solution	152 2669	Chloroformiate d'éthyle	155 1182
Chlorocrésols, liquides	152 2669	Chloroformiate de n-propyle	155 2740
Chlorocrésols, solides	152 2669	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	156 2748
Chlorocrésols, solides	152 3437	Chloroformiate d'isobutyle	155 2742
Chloro-1 difluoro-1,1 éthane	115 2517	Chloroformiate d'isopropyle	155 2407
Chlorodifluoréthanes	115 2517	Chloroformiates, n.s.a.	155 2742
Chlorodifluorobromométhane	126 1974	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155 2742
Chlorodifluorométhane	126 1018	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.	154 3277
Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	126 1973	Chloronitranilines	153 2237
Chlorodinitrobenzènes	153 1577	Chloronitrobenzènes	152 1578
		Chloronitrobenzènes, liquides	152 1578
		Chloronitrobenzènes, liquides	152 3409

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Chloronitrobenzènes, solides	152 1578	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155 2986
Chloronitrotoluènes	152 2433	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	156 2987
Chloronitrotoluènes, liquides	152 2433	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	139 2988
Chloronitrotoluènes, solides	152 2433	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	155 2985
Chloropentafluoréthane	126 1020	Chlorosilanes, n.s.a.	155 2985
Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange	126 1973	Chlorosilanes, n.s.a.	155 2986
Chlorophénates, liquides	154 2904	Chlorosilanes, n.s.a.	156 2987
Chlorophénates, solides	154 2905	Chlorosilanes, n.s.a.	139 2988
Chlorophénolates, liquides	154 2904	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155 3362
Chlorophénolates, solides	154 2905	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	156 3361
Chlorophénols, liquides	153 2021	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	126 1021
Chlorophénols, solides	153 2020	Chlorotétrafluoréthane	126 1021
Chlorophényltrichlorosilane	156 1753	Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126 3297
Chloropicrine	154 1580	Chlorothioformiate d'éthyle	155 2826
Chloropicrine en mélange, n.s.a.	154 1583	Chlorotoluènes	129 2238
Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	123 1581	Chlorotoluidines	153 2239
Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	119 1582	Chlorotoluidines, liquides	153 2239
Chloroprène, stabilisé	131P 1991	Chlorotoluidines, liquides	153 3429
Chloro-1 propane	129 1278	Chlorotoluidines, solides	153 2239
Chloro-2 propane	129 2356	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	126 1983
Chloro-1 propanol-2	131 2611	Chlorotrifluoréthane	126 1983
Chloro-3 propanol-1	153 2849	Chlorotrifluorométhane	126 1022
Chloro-2 propène	130P 2456	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126 2599
Chloro-2 propionate de méthyle	129 2933		
Chloro-2 propionate d'éthyle	129 2935		
Chloro-2 propionate d'isopropyle	129 2934		
Chloro-2 pyridine	153 2822		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Chlorure cyanurique	157 2670	Chlorure de fumaryle	156 1780
Chlorure d'acétyle	155 1717	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange	140 1459
Chlorure d'allyle	131 1100	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution	140 3407
Chlorure d'aluminium, anhydre	137 1726	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide	140 1459
Chlorure d'aluminium, en solution	154 2581	Chlorure de mercure ammoniacal	151 1630
Chlorure d'amyle	129 1107	Chlorure de mercure II	154 1624
Chlorure d'anisoyle	156 1729	Chlorure de méthanesulfonyle	156 3246
Chlorure d'arsenic	157 1560	Chlorure de méthylallyle	130P 2554
Chlorure de benzènesulfonyle	156 2225	Chlorure de méthyle	115 1063
Chlorure de benzoyle	137 1736	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	119 1582
Chlorure de benzyle	156 1738	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	115 1912
Chlorure de benzylidène	156 1886	Chlorure de méthylène	160 1593
Chlorure de benzylidyne	156 2226	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange	115 1912
Chlorure de brome	124 2901	Chlorure de nitrosyle	125 1069
Chlorure de butyle	130 1127	Chlorure de phénylacétyle	156 2577
Chlorure de butyryle	132 2353	Chlorure de phénylcarbylamine	151 1672
Chlorure de chaux	140 2208	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3365
Chlorure de chloracétyle	156 1752	Chlorure de propionyle	132 1815
Chlorure de chloropivaloyle	156 9263	Chlorure de propyle	129 1278
Chlorure de chromyle	137 1758	Chlorure de pyrosulfuryle	137 1817
Chlorure de cuivre	154 2802	Chlorure de sulfonyleméthane	156 3246
Chlorure de cyanogène, stabilisé	125 1589	Chlorure de sulfuryle	137 1834
Chlorure de dichloracétyle	156 1765	Chlorure d'étain IV, anhydre	137 1827
Chlorure de diéthylthiophosphoryle	155 2751	Chlorure d'étain IV, pentahydraté	154 2440
Chlorure de diméthylcarbamoyle	156 2262		
Chlorure de diméthylthiophosphoryle	156 2267		
Chlorure de fer III	157 1773		
Chlorure de fer III, anhydre	157 1773		
Chlorure de fer III, en solution	154 2582		

Chlorure de thionyle	137 1836
Chlorure de thiophosphoryle	157 1837
Chlorure d'éthyle	115 1037
Chlorure de trichloracétyle	156 2442
Chlorure de trifluoracétyle	125 3057
Chlorure de triméthylacétyle	132 2438
Chlorure de valéryle	132 2502
Chlorure de vinyle, stabilisé	116P 1086
Chlorure de vinylidène, stabilisé	130P 1303
Chlorure de zinc, anhydre	154 2331
Chlorure de zinc, en solution	154 1840
Chlorure d'hydrogène, anhydre	125 1050
Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	125 2186
Chlorure d'isobutyryle	132 2395
Chlorure ferreux, en solution	154 1760
Chlorure ferreux, solide	154 1759
Chlorures de chlorobenzyle	153 2235
Chlorures de chlorobenzyle, liquides	153 2235
Chlorures de chlorobenzyle, solides	153 3427
Chlorures de soufre	137 1828
CK	125 1589
CN	153 1697
Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	154 2801
Colorant, liquide, toxique, n.s.a.	151 1602
Colorant, solide, corrosif, n.s.a.	154 3147
Colorant, solide, toxique, n.s.a.	151 3143

Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123 1955
Composé du plomb, soluble, n.s.a.	151 2291
Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)	154 1760
Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a.	153 2788
Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	123 1955
Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138 3207
Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138 3207
Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138 3207
Composé organométallique, liquide, toxique, n.s.a.	151 3282
Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a.	135 3203
Composé organométallique, solide, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138 3372
Composé organométallique, solide, toxique, n.s.a.	151 3467
Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.	151 3282
Composé organométallique, toxique, n.s.a.	151 3282
Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.	151 3467
Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.	151 3278
Composé organophosphoré, solide, toxique, n.s.a.	151 3464

Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	131 3279
Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.	151 3278
Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.	151 3278
Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.	151 3464
Composé phénylmercurique, n.s.a.	151 2026
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)	154 1760
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)	128 1993
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)	153 2810
Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)	128 1993
Condensateur électrique à double couche	171 3499
Coprah	135 1363
Coton	133 1365
Coton, déchets huileux de	133 1364
Coton, humide	133 1365
Crésols	153 2076
Crésols, liquides	153 2076
Crésols, solides	153 2076
Crésols, solides	153 3455
Crotonaldéhyde	131P 1143
Crotonaldéhyde, stabilisé	131P 1143
Crotonate d'éthyle	130 1862
Crotonylène	128 1144
CS	153 2810
Cumène	130 1918

Cupriéthylènediamine, en solution	154 1761
Cuprocyanure de potassium	157 1679
Cuprocyanure de sodium, en solution	157 2317
Cuprocyanure de sodium, solide	157 2316
CX	154 2811
Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium	138 1403
Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	155 1541
Cyanogène	119 1026
Cyanogène en gaz	119 1026
Cyanure d'argent	151 1684
Cyanure de baryum	157 1565
Cyanure de calcium	157 1575
Cyanure de cuivre	151 1587
Cyanure de mercure	154 1636
Cyanure de méthyle	127 1648
Cyanure de nickel	151 1653
Cyanure de plomb	151 1620
Cyanure de potassium	157 1680
Cyanure de potassium, en solution	157 3413
Cyanure de potassium, solide	157 1680
Cyanure de sodium	157 1689
Cyanure de sodium, en solution	157 3414
Cyanure de sodium, solide	157 1689
Cyanure de zinc	151 1713
Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé	117 1051

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154 1613	Cyclohexyltrichlorosilane	156 1763
Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	131 3294	Cyclooctadiène phosphines	135 2940
Cyanure d'hydrogène, stabilisé	117 1051	Cyclooctadiènes	130P 2520
Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	152 1614	Cyclooctatétraène	128P 2358
Cyanure double de mercure et de potassium	157 1626	Cyclopentane	128 1146
Cyanure en solution, n.s.a.	157 1935	Cyclopentanol	129 2244
Cyanure mercurique	154 1636	Cyclopentanone	128 2245
Cyanures de bromobenzyle	159 1694	Cyclopentène	128 2246
Cyanures de bromobenzyle, liquides	159 1694	Cyclopropane	115 1027
Cyanures de bromobenzyle, solides	159 1694	Cymènes	130 2046
Cyanures de bromobenzyle, solides	159 3449	DA	151 1699
Cyanures, inorganiques, n.s.a.	157 1588	DC	153 2810
Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.	157 1588	Décaborane	134 1868
Cyclobutane	115 2601	Décahydronaphtalène	130 1147
Cyclododécatène-1,5,9	153 2518	n-Décane	128 2247
Cycloheptane	128 2241	Déchets (Bio) médical, n.s.a.	158 3291
Cycloheptatriène	131 2603	Déchets dangereux, liquide, n.s.a.	171 3082
Cycloheptène	128 2242	Déchets dangereux, solide, n.s.a.	171 3077
Cyclohexane	128 1145	Déchets de laine, humide	133 1387
Cyclohexanethiol	129 3054	Déchets d'hôpital, non spécifié, n.s.a.	158 3291
Cyclohexanone	127 1915	Déchets médicaux, n.s.a.	158 3291
Cyclohexène	130 2256	Déchets médicaux réglementés, n.s.a.	158 3291
Cyclohexényltrichlorosilane	156 1762	Déchets de laine, mouillés	133 1387
Cyclohexylamine	132 2357	Déchets de poisson, non stabilisés	133 1374
		Déchets de poisson, stabilisés	171 2216
		Déchets textiles mouillés	133 1857
		Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.	153 1903

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	151 3142	Dichloranilines	153 1590
Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.	151 1601	Dichloranilines, liquides	153 1590
Désinfectants, corrosifs, liquides, n.s.a.	153 1903	Dichloranilines, solides	153 1590
Désinfectants, liquides, n.s.a. (toxiques)	151 3142	Dichloranilines, solides	153 3442
Désinfectants, solides, n.s.a. (toxiques)	151 1601	Dichloréthylène	130P 1150
Deutérium	115 1957	o-Dichlorobenzène	152 1591
Deutérium, comprimé	115 1957	Dichloro-1,3 acétone	153 2649
Diacétone-alcool	129 1148	Dichlorodifluorométhane	126 1028
Diacétyle	127 2346	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126 2602
Diallylamine	132 2359	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène	126 3070
Diamidemagnésium	135 2004	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126 3070
Diamino-4,4' diphénylméthane	153 2651	Dichloro-1,1 éthane	130 2362
Di-n-amylamine	131 2841	Dichloro-1,2 éthylène	130P 1150
Dibenzylidichlorosilane	156 2434	Dichlorofluorométhane	126 1029
Diborane	119 1911	Dichloroisocyanurate de sodium	140 2465
Diborane, comprimé	119 1911	Dichlorométhane	160 1593
Diborane en mélange	119 1911	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	153 2650
Dibromo-1,2 butanone-3	154 2648	Dichloropentanes	130 1152
Dibromochloropropanes	159 2872	Dichlorophénylphosphine	137 2798
Dibromodifluorométhane	171 1941	Dichloro(phényl) thiophosphore	137 2799
Dibromométhane	160 2664	Dichlorophényltrichlorosilane	156 1766
Dibromure d'éthylène	154 1605	Dichloro-1,2 propane	130 1279
Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	151 1647	Dichloropropane	130 1279
Di-n-butylamine	132 2248	Dichloro-1,3 propanol-2	153 2750
Dibutylaminoéthanol	153 2873		
Dicétène, stabilisé	131P 2521		
Dichloracétate de méthyle	155 2299		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Dichloropropènes	129 2047	Diéthylchlorosilane	155 1767
Dichlorosilane	119 2189	Diéthylènetriamine	154 2079
Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	126 1958	N,N-Diéthyléthylènediamine	132 2685
Dichlorotétrafluoréthane	126 1958	Diéthylzinc	135 1366
Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	151 9264	Difluoréthane	115 1030
Dichlorure de benzène phosphoreux	137 2798	Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126 2602
Dichlorure de propylène	130 1279	Difluorochloréthanes	115 2517
Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	154 2927	Difluoro-1,1 éthane	115 1030
Dichlorure d'éthylène	131 1184	Difluoro-1,1 éthylène	116P 1959
Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	135 2845	Difluorométhane	115 3252
Dichlorure méthylphosphoneux	135 2845	Difluorure acide d'ammonium, en solution	154 2817
Dichlorure méthylphosphonique	137 9206	Difluorure d'oxygène	124 2190
Dichromate d'ammonium	141 1439	Difluorure d'oxygène, comprimé	124 2190
Dicyclohexylamine	153 2565	Dihydro-2,3 pyranne	127 2376
Dicyclopentadiène	130 2048	DIIP	156 2290
Diesel	128 1202	Diisobutylamine	132 2361
Diéthoxy-3,3 propène	127 2374	Diisobutylcétone	128 1157
Diéthylamine	132 1154	Diisobutylène, composés isomériques du	128 2050
Diéthoxyméthane	127 2373	Diisocyanate de toluène	156 2078
Diéthylamino-2 éthanol	132 2686	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	156 2328
Diéthylaminoéthanol	132 2686	Diisocyanate d'hexaméthylène	156 2281
3-Diéthylaminopropylamine	132 2684	Diisocyanate d'isophorone	156 2290
Diéthylamino-3 propylamine	132 2684	Diisopropylamine	132 1158
Diéthylaminopropylamine	132 2684	Diméthoxy-1,1 éthane	127 2377
N,N-Diéthylaniline	153 2432	Diméthoxy-1,2 éthane	127 2252
Diéthylbenzène	130 2049	Diméthylamine, anhydre	118 1032
Diéthylcétone	127 1156		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Diméthylamine, en solution	132 1160	Dinitro-o-crésate d'ammonium	141 1843
Diméthylamine, solution aqueuse	132 1160	Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	141 3424
2-Diméthylaminoacétonitrile	131 2378	Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide	141 1843
Diméthylaminoacétonitrile	131 2378	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié	113 1348
Diméthylamino-2 éthanol	132 2051	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3369
N,N-Diméthylaniline	153 2253	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1348
Diméthyl-2,3 butane	128 2457	Dinitro-o-crésol	153 1598
Diméthyl-1,3 butylamine	132 2379	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	113 1321
Diméthylcyclohexanes	128 2263	Dinitrophénol, en solution	153 1599
N,N-Diméthylcyclohexylamine	132 2264	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1320
Diméthylcyclohexylamine	132 2264	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113 1322
Diméthyl-dichlorosilane	155 1162	Dinitrotoluènes	152 2038
Diméthyl-diéthoxysilane	127 2380	Dinitrotoluènes, fondus	152 1600
Diméthyl-dioxannes	127 2707	Dinitrotoluènes, liquides	152 2038
Diméthyl-éthanolamine	132 2051	Dinitrotoluènes, solides	152 2038
N,N-Diméthylformamide	129 2265	Dinitrotoluènes, solides	152 3454
Diméthyl-1,1 hydrazine	131 1163	Dioxanne	127 1165
Diméthyl-1,2 hydrazine	131 2382	Dioxolanne	127 1166
Diméthylhydrazine, asymétrique	131 1163	Dioxyde d'azote	124 1067
Diméthylhydrazine, symétrique	131 2382	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124 1975
Diméthyl-2,2 propane	115 2044	Dioxyde de carbone	120 1013
N,N-Diméthylpropylamine	132 2266	Dioxyde de carbone, comprimé	120 1013
Diméthylzinc	135 1370	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène	126 1952
Dinitranilines	153 1596		
Dinitrate d'isosorbide en mélange	133 2907		
Dinitrobenzènes	152 1597		
Dinitrobenzènes, liquides	152 1597		
Dinitrobenzènes, solides	152 1597		
Dinitrobenzènes, solides	152 3443		
Dinitrochlorobenzènes	153 1577		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126 1952	Diphényles polychlorés, liquides	171 2315
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène	115 1041	Diphényles polychlorés, solides	171 2315
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115 1041	Diphényles polychlorés, solides	171 3432
Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P 3300	Diphényles polyhalogénés, liquides	171 3151
Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé	122 1014	Diphényles polyhalogénés, solides	171 3152
Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange	126 1015	Diphénylmagnésium	135 2005
Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré	120 2187	Diphosgène	125 1076
Dioxyde de carbone, solide	120 1845	Dipropylamine	132 2383
Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	143 9191	Dipropylcétone	128 2710
Dioxyde de plomb	141 1872	Dispersion de métaux alcalino-terreux, inflammable	138 3482
Dioxyde de soufre	125 1079	Dispersion de métaux alcalins, inflammable	138 3482
Dioxyde de thio-urée	135 3341	Dispositifs de gonflage de sac gonflable	171 3268
Dipentène	128 2052	Dispositifs de gonflage de sac gonflable pyrotechniques	171 3268
Diphénylaminechlorarsine	154 1698	Disulfure de carbone	131 1131
Diphénylchlorarsine	151 1699	Disulfure de diméthyle	130 2381
Diphénylchlorarsine, liquide	151 1699	Disulfure de sélénium	153 2657
Diphénylchlorarsine, solide	151 1699	Disulfure de titane	135 3174
Diphénylchlorarsine, solide	151 3450	Dithiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2772
Diphényldichlorosilane	156 1769	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151 3006
Diphényles polychlorés	171 2315	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3005
		Dithiocarbamate pesticide, solide, toxique	151 2771
		Dithionite de calcium	135 1923

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Dithionite de potassium	135 1929	Engins de sauvetage, autogonflables	171 2990
Dithionite de sodium	135 1384	Engins de sauvetage, non autogonflables	171 3072
Dithionite de zinc	171 1931	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2067
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle	153 1704	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2071
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle, solide, liquide ou en mélange	153 1704	Engrais au nitrate d'ammonium	140 2072
DM	154 1698	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,4% de matière combustible	140 2071
Dodécyltrichlorosilane	156 1771	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium	140 2068
DP	125 1076	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse	143 2070
Eau régale	157 1798	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium	140 2069
Échantillon chimique, toxique	151 3315	Engrais au nitrate d'ammonium en mélange	140 2072
Échantillon chimique, toxique, liquide	151 3315	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné	125 1043
Échantillon chimique, toxique, solide	151 3315	Épibromhydrine	131 2558
Échantillons cliniques	158 3373	Épichlorhydrine	131P 2023
Échantillons de diagnostic	158 3373	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	127 2752
ED	151 1892	Essence	128 1203
Électrolyte acide pour accumulateurs	157 2796	Essence de térébenthine	128 1299
Électrolyte alcalin pour accumulateurs	154 2797	Essence de térébenthine, succédané d'	128 1300
Électrolyte alcalin pour accumulateurs, avec accumulateur	154 2797	Essence diesel	128 1202
Électrolyte alcalin pour accumulateurs avec équipement électronique ou appareil d'activation	154 2797		
Éléments d'accumulateur au sodium	138 3292		
Encres d'imprimerie, inflammables	129 1210		
Engin de transport sous fumigation	171 3359		
Engin sous fumigation	171 3359		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Essence et éthanol en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475	Éther dichloroisopropylique	153 2490
Essence pour moteurs d'automobile	128 1203	Éther diéthylique	127 1155
Esters, n.s.a.	127 3272	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol	127 1153
Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.	153 3146	Éther di-n-propylique	127 2384
Éthane	115 1035	Éther dipropylique	127 2384
Éthane, comprimé	115 1035	Éther éthylbutylique	127 1179
Éthane, liquide réfrigéré	115 1961	Éther éthylique	127 1155
Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré	115 1961	Éther éthylpropylique	127 2615
Éthanol	127 1170	Éther éthylvinylique, stabilisé	127P 1302
Éthanol, en solution	127 1170	Éther isobutylvinylique, stabilisé	127P 1304
Éthanolamine	153 2491	Éther isopropylique	127 1159
Éthanolamine, en solution	153 2491	Éther méthyl tert-butylique	127 2398
Éthanol et essence en mélange contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475	Éther méthyléthylique	115 1039
Éther allyléthylique	131 2335	Éther méthylique	115 1033
Éther allylglycidique	129 2219	Éther méthylique monochloré	131 1239
Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	132 2604	Éther méthylpropylique	127 2612
Éthérate diméthylique de trifluorure de bore	139 2965	Éther méthylvinylique, stabilisé	116P 1087
Éther bromo-2 éthyléthylique	130 2340	Éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	127 1171
Éther butylméthylique	127 2350	Éther monométhylique de l'éthylèneglycol	127 1188
Éther butylvinylique, stabilisé	127P 2352	Éther perfluoréthylvinylique	115 3154
Éther chlorométhyléthylique	131 2354	Éther perfluoro (éthylvinylique)	115 3154
Éther diallylique	131P 2360	Éther perfluorométhylvinylique	115 3153
Éther dichloréthylique	152 1916	Éther perfluoro (méthylvinylique)	115 3153
Éther dichloro-2,2' diéthylique	152 1916	Éther vinylique, stabilisé	128P 1167
Éther dichlorodiméthylique, symétrique	131 2249	Éthers butyliques	128 1149
		Éthers dibutyliques	128 1149
		Éthers, n.s.a.	127 3271

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Éthylacétylène, stabilisé	116P 2452	Éthyl-1 pipéridine	132 2386
Éthylamine	118 1036	N-Éthyltoluidines	153 2754
Éthylamine, solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine	132 2270	Éthyltrichlorosilane	155 1196
Éthylamylcétone	128 2271	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.5	112 —
Éthyl-2 aniline	153 2273	Explosifs, division 1.4 ou 1.6	114 —
N-Éthylaniline	153 2272	Extincteurs avec un gaz comprimé	126 1044
Éthylbenzène	130 1175	Extincteurs avec un gaz liquéfié	126 1044
N-Éthyl N-benzylaniline	153 2274	Extraits aromatiques liquides	127 1169
N-Éthylbenzyltoluidines	153 2753	Extraits, liquides, pour aromatiser	127 1197
N-Éthylbenzyltoluidines, liquides	153 2753	Farine de krill	133 3497
N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153 2753	Farine de poisson, non stabilisée	133 1374
N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153 3460	Farine de poisson, stabilisée	171 2216
Éthyl-2 butanol	129 2275	Fer pentacarbonyle	131 1994
Éthyldichlorarsine	151 1892	Fer spongieux, usé	135 1376
Éthyldichlorosilane	139 1183	Ferrocérium	170 1323
Éthylène	116P 1962	Ferrosilicium	139 1408
Éthylène, acétylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115 3138	Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides	133 1372
Éthylène, comprimé	116P 1962	Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile	133 1373
Éthylènediamine	132 1604	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133 1353
Éthylèneimine, stabilisée	131P 1185	Fibres, végétales, sèches	133 3360
Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1038	Films à support nitrocellulosique	133 1324
Éthyl-2 hexylamine	132 2276	Fluor	124 1045
Éthylméthylcétone	127 1193	Fluor, comprimé	124 1045
Éthylphényldichlorosilane	156 2435	Fluoracétate de potassium	151 2628

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Fluoracétate de sodium	151 2629	Fluorure de vinyle, stabilisé	116P 1860
Fluoranilines	153 2941	Fluorure d'hydrogène, anhydre	125 1052
Fluorobenzène	130 2387	Fluorures de chlorobenzylidyne	130 2234
Fluorosilicate d'ammonium	151 2854	Fluorures de nitro-3 chloro-4 benzylidyne	152 2307
Fluorosilicate de magnésium	151 2853	Fluorures de nitrobenzylidyne	152 2306
Fluorosilicate de potassium	151 2655	Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides	152 2306
Fluorosilicate de sodium	154 2674	Fluorures de nitrobenzylidyne, solides	152 3431
Fluorosilicate de zinc	151 2855	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	156 2285
Fluorosilicates, n.s.a.	151 2856	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile	133 1327
Fluorotoluènes	130 2388	Formaldéhyde, en solution (Formaline)	132 1198
Fluorure acide d'ammonium, en solution	154 2817	Formaldéhyde, en solution (Formaline) (corrosif)	132 2209
Fluorure acide d'ammonium, solide	154 1727	Formaldéhyde, en solution, inflammable	132 1198
Fluorure d'ammonium	154 2505	Formiate d'allyle	131 2336
Fluorure de benzylidyne	127 2338	Formiate de n-butyle	129 1128
Fluorure de carbonyle	125 2417	Formiate d'éthyle	129 1190
Fluorure de carbonyle, comprimé	125 2417	Formiate de méthyle	129 1243
Fluorure de chrome III, en solution	154 1757	Formiate d'isobutyle	129 2393
Fluorure de chrome III, solide	154 1756	Formiates d'amyle	129 1109
Fluorure de méthyle	115 2454	Formiates de propyle	129 1281
Fluorure de perchlore	124 3083	Furaldéhydes	132P 1199
Fluorure de potassium	154 1812	Furanne	128 2389
Fluorure de potassium, en solution	154 3422	Furfural	132P 1199
Fluorure de potassium, solide	154 1812	Furfurylamine	132 2526
Fluorure de sodium	154 1690	Fusée (ferroviaire ou routière)	133 1325
Fluorure de sodium, en solution	154 3415	GA	153 2810
Fluorure de sodium, solide	154 1690	Gallium	172 2803
Fluorure de sulfuryle	123 2191		
Fluorure d'éthyle	115 2453		

Gasohol	128 1203
Gaz comprimé, comburant, n.s.a.	122 3156
Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.	115 1954
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 1953
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 1953
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 1953
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 1953
Gaz comprimé, n.s.a.	126 1956
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124 3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	124 3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3303

Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3303
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	123 3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123 3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123 3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123 3304
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119 3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	119 1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 1953

Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 1953
Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	123 1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123 1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123 1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123 1955
Gaz de houille	119 1023
Gaz de houille, comprimé	119 1023
Gaz de pétrole	119 1071
Gaz de pétrole, comprimé	119 1071
Gaz de pétrole, liquéfié	115 1075
Gaz dispersant, n.s.a.	126 1078
Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)	115 1954
Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	115 3167
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	119 3168
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	123 3169

Gaz frigorigère, n.s.a.	126 1078
Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.	115 3354
Gaz insecticide, n.s.a.	126 1968
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	119 3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 3355
Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	123 1967
Gaz lacrymogènes, engins contenant des	159 1700
Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.	122 3157
Gaz liquéfié de pétrole	115 1075
Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	115 3161
Gaz liquéfié, n.s.a.	126 3163
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3310

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124 3307
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	123 3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123 3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123 3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123 3308
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119 3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 3309

Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	119 3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119 3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119 3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119 3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119 3160
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	123 3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123 3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123 3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123 3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123 3162
Gaz liquéfiés, ininflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air	120 1058
Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.	122 3311
Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.	115 3312
Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.	120 3158
Gaz naturel, comprimé	115 1971

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)	115 1972	Gaz réfrigérant R-32	115 3252
Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1972	Gaz réfrigérant R-40	115 1063
Gazole	128 1202	Gaz réfrigérant R-41	115 2454
Gaz rares en mélange, comprimé	121 1979	Gaz réfrigérant R-114	126 1958
Gaz rares et azote en mélange, comprimé	121 1981	Gaz réfrigérant R-115	126 1020
Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé	121 1980	Gaz réfrigérant R-116	126 2193
Gaz réfrigérant, n.s.a.	126 1078	Gaz réfrigérant R-116, comprimé	126 2193
Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)	115 1954	Gaz réfrigérant R-124	126 1021
Gaz réfrigérant R-12	126 1028	Gaz réfrigérant R-125	126 3220
Gaz réfrigérant R-12B1	126 1974	Gaz réfrigérant R-133a	126 1983
Gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12	126 2602	Gaz réfrigérant R-134a	126 3159
Gaz réfrigérant R-13	126 1022	Gaz réfrigérant R-142b	115 2517
Gaz réfrigérant R-13B1	126 1009	Gaz réfrigérant R-143a	115 2035
Gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13	126 2599	Gaz réfrigérant R-152a	115 1030
Gaz réfrigérant R-14	126 1982	Gaz réfrigérant R-152a et gaz réfrigérant R-12 en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12	126 2602
Gaz réfrigérant R-14, comprimé	126 1982	Gaz réfrigérant R-161	115 2453
Gaz réfrigérant R-21	126 1029	Gaz réfrigérant R-218	126 2424
Gaz réfrigérant R-22	126 1018	Gaz réfrigérant R-227	126 3296
Gaz réfrigérant R-23	126 1984	Gaz réfrigérant R-404A	126 3337
Gaz réfrigérant R-23 et gaz réfrigérant R-13 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13	126 2599	Gaz réfrigérant R-407A	126 3338
		Gaz réfrigérant R-407B	126 3339
		Gaz réfrigérant R-407C	126 3340
		Gaz réfrigérant R-500 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12)	126 2602
		Gaz réfrigérant R-502	126 1973

Gaz réfrigérant R-503 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13)	126 2599
Gaz réfrigérant R-1132a	116P 1959
Gaz réfrigérant R-1216	126 1858
Gaz réfrigérant R-1318	126 2422
Gaz réfrigérant RC-318	126 1976
Gaz, trousse de d'identification de	123 9035
GB	153 2810
GD	153 2810
Générateur chimique d'oxygène	140 3356
Générateur chimique d'oxygène, résiduaire	140 3356
Générateurs de gaz pour sac gonflable	171 3268
Générateurs de gaz pour sac gonflable, à gaz comprimé	126 3353
Germane	119 2192
GF	153 2810
Glace sèche	120 1845
Gluconate de mercure	151 1637
Glycaldéhyde	131P 2622
GNL (liquide cryogénique)	115 1972
Goudron de houille, distillats de, inflammables	128 1136
Goudrons, liquides	130 1999
GPL	115 1075
H	153 2810
Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1326
Hafnium en poudre, sec	135 2545
Halogénures d'alkylaluminium	135 3052

Halogénures d'alkylaluminium, liquides	135 3052
Halogénures d'alkylaluminium, solides	135 3052
Halogénures d'alkylaluminium, solides	135 3461
Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3049
Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3049
HD	153 2810
Hélium	121 1046
Hélium, comprimé	121 1046
Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1963
Heptafluoropropane	126 3296
n-Heptaldéhyde	129 3056
Heptanes	128 1206
Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1339
n-Heptène	128 2278
Hexachloracétone	153 2661
Hexachlorobenzène	152 2729
Hexachlorobutadiène	151 2279
Hexachlorocyclopentadiène	151 2646
Hexachlorophène	151 2875
Hexadécyltrichlorosilane	156 1781
Hexadiènes	130 2458
Hexafluoracétone	125 2420
Hexafluoracétone hydraté	151 2552
Hexafluoracétone hydraté, liquide	151 2552
Hexafluoracétone hydraté, solide	151 3436
Hexafluoréthane	126 2193

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Hexafluoréthane, comprimé	126 2193	Huile de colophane	127 1286
Hexafluoropropylène	126 1858	Huile de fusel	127 1201
Hexafluoropropylène, comprimé	126 1858	Huile de pétrole	128 1270
Hexafluorure de sélénium	125 2194	Huile de pin	129 1272
Hexafluorure de soufre	126 1080	Huile de schiste	128 1288
Hexafluorure de tellure	125 2195	Huiles d'acétone	127 1091
Hexafluorure de tungstène	125 2196	Hydrate d'hexafluoracétone, solide	151 3436
Hexafluorure d'uranium	166 2978	Hydrazine, anhydre	132 2029
Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235	166 2977	Hydrazine en solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine	153 2030
Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté	166 2978	Hydrazine en solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine	152 3293
Hexaldéhyde	130 1207	Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine	153 2030
Hexaldéhydes d'éthyle	129 1191	Hydrazine en solution aqueuse, contenant plus de 64% d'hydrazine	132 2029
Hexaméthylènediamine, en solution	153 1783	Hydrazine en solution aqueuse, inflammable, contenant plus de 37% (masse) d'hydrazine	132 3484
Hexaméthylènediamine, solide	153 2280	Hydrazine hydratée	153 2030
Hexaméthylèneimine	132 2493	Hydrocarbures gazeux, comprimés, n.s.a.	115 1964
Hexaméthylènetétramine	133 1328	Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimés, n.s.a.	115 1964
Hexamine	133 1328	Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfiés, n.s.a.	115 1965
Hexanes	128 1208	Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.	115 1965
Hexanols	129 2282	Hydrocarbures liquides, n.s.a.	128 3295
Hexène-1	128 2370	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	128 2319
Hexyltrichlorosilane	156 1784		
HL	153 2810		
HN-1	153 2810		
HN-2	153 2810		
HN-3	153 2810		
Huile à diesel	128 1993		
Huile à diesel	128 1202		
Huile à diesel, no. 1,2,4,5 ou 6	128 1202		
Huile de camphre	128 1130		
Huile de chauffe, légère	128 1202		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Hydrogène	115 1049	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	157 2308
Hydrogène absorbé dans un hydrure métallique	115 9279	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157 2308
Hydrogène, comprimé	115 1049	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157 3456
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	115 3468	Hydrogénosulfate de potassium	154 2509
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique contenu dans un équipement	115 3468	Hydrogénosulfate de sodium, en solution	154 2837
Hydrogène dans un dispositif de stockage à hydrure métallique emballé avec un équipement	115 3468	Hydrogénosulfates, solution aqueuse	154 2837
Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	115 2034	Hydrogénosulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154 2693
Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé	119 2600	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154 2949
Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1966	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135 2318
Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide	154 1727	Hydrogénosulfure de sodium, solide, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135 2318
Hydrogénodifluorure de potassium	154 1811	Hydroquinone	153 2662
Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	154 3421	Hydroquinone, en solution	153 3435
Hydrogénodifluorure de potassium, solide	154 1811	Hydroquinone, solide	153 2662
Hydrogénodifluorure de sodium	154 2439	Hydrosulfite de calcium	135 1923
Hydrogénodifluorures en solution, n.s.a.	154 3471	Hydrosulfite de potassium	135 1929
Hydrogénodifluorures, n.s.a.	154 1740	Hydrosulfite de sodium	135 1384
Hydrogénodifluorures, solides, n.s.a.	154 1740	Hydrosulfite de zinc	171 1931
Hydrogénosulfate d'ammonium	154 2506	1-Hydroxybenzotriazole anhydre, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 3474
Hydrogénosulfate de nitrosyle	157 2308	1-Hydroxybenzotriazole monohydraté	113 3474
		Hydroxyde d'ammonium	154 2672
		Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154 2672

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Hydroxyde de caesium	157 2682	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution	153 1835
Hydroxyde de caesium, en solution	154 2681	Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide	153 3423
Hydroxyde de césium	157 2682	Hydruure d'aluminium	138 2463
Hydroxyde de césium, en solution	154 2681	Hydruure de calcium	138 1404
Hydroxyde de lithium	154 2680	Hydruure de lithium	138 1414
Hydroxyde de lithium, en solution	154 2679	Hydruure de lithium-aluminium	138 1410
Hydroxyde de lithium, monohydraté	154 2680	Hydruure de lithium-aluminium dans l'éther	138 1411
Hydroxyde de lithium, solide	154 2680	Hydruure de lithium solide, pièces coulées d'	138 2805
Hydroxyde de phénylmercure	151 1894	Hydruure de magnésium	138 2010
Hydroxyde de potassium, en flocons	154 1813	Hydruure de sodium	138 1427
Hydroxyde de potassium, en solution	154 1814	Hydruure de sodium-aluminium	138 2835
Hydroxyde de potassium, sec, solide	154 1813	Hydruure de titane	170 1871
Hydroxyde de potassium, solide	154 1813	Hydruure de zirconium	138 1437
Hydroxyde de rubidium	154 2678	Hydruures d'alkylaluminium	138 3076
Hydroxyde de rubidium, en solution	154 2677	Hydruures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050
Hydroxyde de rubidium, solide	154 2678	Hydruures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050
Hydroxyde de sodium, en flocons	154 1823	Hydruures métalliques hydroréactifs, n.s.a.	138 1409
Hydroxyde de sodium, en granulés	154 1823	Hydruures métalliques, inflammables, n.s.a.	170 3182
Hydroxyde de sodium, en perles	154 1823	Hydruures métalliques, n.s.a.	138 1409
Hydroxyde de sodium, en solution	154 1824	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	141 2741
Hydroxyde de sodium, sec	154 1823	Hypochlorite de tert-butyle	135 3255
Hydroxyde de sodium, solide	154 1823	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880
Hydroxyde de tétraméthylammonium	153 1835		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Hypochlorite de calcium en mélange hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140 3487	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.	140 3212
Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140 2208	Iminobispropylamine-3,3'	153 2269
Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140 3486	Iode	154 3495
Hypochlorite de calcium en mélange sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 3485	Iodo-2 butane	129 2390
Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880	Iodométhylpropanes	129 2391
Hypochlorite de calcium hydraté, corrosif, contenant entre 5,5% et 16% d'eau	140 3487	Iodopropanes	129 2392
Hypochlorite de calcium, sec	140 1748	Iodure d'acétyle	156 1898
Hypochlorite de calcium sec, corrosif, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 3485	Iodure d'allyle	132 1723
Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 1748	Iodure de benzyle	156 2653
Hypochlorite de lithium en mélange	140 1471	Iodure de mercure	151 1638
Hypochlorite de lithium en mélange, sec	140 1471	Iodure de méthyle	151 2644
Hypochlorite de lithium, sec	140 1471	Iodure d'hydrogène, anhydre	125 2197
Hypochlorite, en solution	154 1791	Iodure double de mercure et de potassium	151 1643
Hypochlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154 1791	Isobutane	115 1075
		Isobutane	115 1969
		Isobutane en mélange	115 1075
		Isobutane en mélange	115 1969
		Isobutanol	129 1212
		Isobutylamine	132 1214
		Isobutylène	115 1055
		Isobutylène	115 1075
		Isobutyraldéhyde	130 2045
		Isobutyrate d'éthyle	129 2385
		Isobutyrate d'isobutyle	130 2528
		Isobutyrate d'isopropyle	127 2406
		Isobutyronitrile	131 2284
		Isocyanate de n-butyle	155 2485
		Isocyanate de tert-butyle	155 2484
		Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle	156 2236
		Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide	156 2236

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	156 3428	Isooctènes	128 1216
Isocyanate de cyclohexyle	155 2488	Isopentane	128 1265
Isocyanate de méthoxyméthyle	155 2605	Isopentènes	128 2371
Isocyanate de méthyle	155 2480	Isophoronediamine	153 2289
Isocyanate de phényle	155 2487	Isoprène, stabilisé	130P 1218
Isocyanate de n-propyle	155 2482	Isopropanol	129 1219
Isocyanate d'éthyle	155 2481	Isopropénylbenzène	128 2303
Isocyanate d'isobutyle	155 2486	Isopropylamine	132 1221
Isocyanate d'isopropyle	155 2483	Isopropylbenzène	130 1918
Isocyanates de dichlorophényle	156 2250	Isothiocyanate d'allyle, stabilisé	155 1545
Isocyanates, en solution, inflammables, toxiques, n.s.a.	155 2478	Isothiocyanate de méthyle	131 2477
Isocyanates, en solution, n.s.a.	155 2206	Isovalérate de méthyle	130 2400
Isocyanates, en solution, n.s.a.	155 2478	Kérosène	128 1223
Isocyanates, en solution, n.s.a.	155 3080	Krypton	121 1056
Isocyanates, en solution, toxiques, inflammables, n.s.a.	155 3080	Krypton, comprimé	121 1056
Isocyanates, en solution, toxiques, n.s.a.	155 2206	Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1970
Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	155 2478	L (Lewisite)	153 2810
Isocyanates, n.s.a.	155 2206	Lactate d'antimoine	151 1550
Isocyanates, n.s.a.	155 2478	Lactate d'éthyle	129 1192
Isocyanates, n.s.a.	155 3080	Lewisite	153 2810
Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.	155 3080	Liquide alcalin caustique, n.s.a.	154 1719
Isocyanates, toxiques, n.s.a.	155 2206	Liquide autoréactif du type B	149 3221
Isoheptènes	128 2287	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	150 3231
Isohexènes	128 2288	Liquide autoréactif du type C	149 3223
Isooctane	128 1262	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	150 3233
		Liquide autoréactif du type D	149 3225

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	150 3235	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	132 2924
Liquide autoréactif du type E	149 3227	Liquide inflammable, n.s.a.	128 1993
Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	150 3237	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.	131 3286
Liquide autoréactif du type F	149 3229	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	131 1992
Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	150 3239	Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3188
Liquide comburant, corrosif, n.s.a.	140 3098	Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3186
Liquide comburant, n.s.a.	140 3139	Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3187
Liquide comburant, toxique, n.s.a.	142 3099	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3264
Liquide combustible, n.s.a.	128 1993	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3266
Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136 3301	Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135 3194
Liquide corrosif, comburant, n.s.a.	140 3093	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 3289
Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138 3094	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154 3289
Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	132 2920	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154 3289
Liquide corrosif, n.s.a.	154 1760	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	151 3287
Liquide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	138 3094	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	151 3287
Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	154 2922	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	151 3287
Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a.	128 3379	Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3185
Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138 3129	Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3183
Liquide hydroréactif, n.s.a.	138 3148	Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3184
Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139 3130		

Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	153 3265
Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	153 3267
Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	135 2845
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 2927
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154 2927
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154 2927
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	131 2929
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131 2929
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131 2929
Liquide organique, toxique, n.s.a.	153 2810
Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	153 2810
Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	153 2810
Liquide pyrophorique, n.s.a.	135 2845
Liquide toxique, comburant, n.s.a.	142 3122
Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	142 3122
Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	142 3122
Liquide toxique, corrosif, n.s.a.	154 2927
Liquide toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154 2927

Liquide toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154 2927
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139 3123
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139 3123
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	139 3123
Liquide toxique, inflammable, n.s.a.	131 2929
Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131 2929
Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131 2929
Liquide toxique, n.s.a.	153 2810
Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	153 2810
Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	153 2810
Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	142 3387
Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	142 3388
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131 3492
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131 3493
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154 3389

Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154 3390
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	155 3490
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	155 3491
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139 3385
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	139 3386
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131 3488
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131 3489
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131 3383
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131 3384
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	151 3381
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	151 3382
Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	139 3123
Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139 3123

Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	139 3123
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8°C (100°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	128 3256
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60°C (140°F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	128 3256
Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100°C (212°F) et inférieure à son point d'éclair	128 3257
Lithium	138 1415
LNG (liquide cryogénique)	115 1972
LPG	115 1075
Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)	126 2857
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques	115 3358
Machines frigorifiques, contenant des gaz, non inflammables, non toxiques	126 2857
Magnésium	138 1869
Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138 1869
Magnésium en poudre	138 1418

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Magnésium en poudre, alliages de	138 1418	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.	151 3143
Magnésium, granulés de, enrobés	138 2950	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171 3334
Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138 1869	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159 1693
Malonitrile	153 2647	Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.	138 3209
Manèbe	135 2210	Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.	138 3208
Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe	135 2210	Matière organométallique, liquide, hydroréactive	135 3398
Manèbe, préparations de, stabilisées	135 2968	Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable	138 3399
Manèbe, stabilisé	135 2968	Matière organométallique, liquide, pyrophorique	135 3392
Marchandises dangereuses contenues dans des appareils	171 3363	Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive	135 3394
Marchandises dangereuses contenues dans des machines	171 3363	Matière organométallique, solide, auto-échauffante	138 3400
Masses magnétisées	171 2807	Matière organométallique, solide, hydroréactive	135 3395
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	171 3082	Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante	138 3397
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	171 3077	Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable	138 3396
Matière infectieuse pour l'homme	158 2814	Matière organométallique, solide, pyrophorique	135 3391
Matière infectieuse pour les animaux uniquement	158 2900	Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive	135 3393
Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154 2801	Matière plastique pour moulage	171 3314
Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.	151 1602		
Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154 3147		

Matière radioactive, appareils ou objets comme colis exceptés	161 2911
Matière radioactive, colis de Type A, fissile, non sous forme spéciale	165 3327
Matière radioactive, colis de Type A, non sous forme spéciale, non fissile ou fissile excepté	163 2915
Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, fissile	165 3333
Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, non fissile ou fissile excepté	164 3332
Matière radioactive, colis de Type B(M), fissile	165 3329
Matière radioactive, colis de Type B(M), non fissile ou fissile excepté	163 2917
Matière radioactive, colis de Type B(U), fissile	165 3328
Matière radioactive, colis de Type B(U), non fissile ou fissile excepté	163 2916
Matière radioactive, colis de Type C, fissile	163 3330
Matière radioactive, colis de Type C, non fissile ou fissile excepté	163 3323
Matière radioactive, colis exceptés, appareils ou objets	161 2910
Matière radioactive, colis exceptés, emballages vides	161 2910
Matière radioactive, colis exceptés, quantité limitée	161 2910
Matière radioactive, emballages vides comme colis exceptés	161 2908

Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS), n.s.a.	162 2912
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-I), non fissile ou fissile excepté	162 2912
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), fissile	165 3324
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), non fissile ou fissile excepté	162 3321
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), fissile	165 3325
Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), non fissile ou fissile excepté	162 3322
Matière radioactive, fissile, n.s.a.	165 2918
Matière radioactive, forme spéciale, n.s.a.	164 2974
Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium	166 2978
Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile	166 2977
Matière radioactive, n.s.a.	163 2982
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS)	162 2913
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissile	165 3326
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), non fissile ou fissile excepté	162 2913

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissile	165 3326	Matières apparentées aux peintures (inflammables)	128 1263
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), non fissile ou fissile excepté	162 2913	Matières apparentées aux peintures, inflammables, corrosives	132 3469
Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel comme colis excepté	161 2909	Matières biologiques, catégorie B	158 3373
Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri comme colis excepté	161 2909	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	135 2006
Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel comme colis excepté	161 2909	Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.	135 2006
Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, fissile	165 3331	Matières plastiques à mouler	171 3314
Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, non fissile ou fissile excepté	163 2919	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.	171 3082
Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171 3335	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.	171 3077
Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159 1693	MD	152 1556
Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159 3448	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 3248
Matières apparentées aux encres d'imprimerie	129 1210	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	151 1851
Matières apparentées aux peintures (corrosives)	153 3066	Médicament, solide, toxique, n.s.a.	151 3249
Matières apparentées aux peintures, corrosives, inflammables	132 3470	Mélange antidétonant pour carburants	131 1649
		Mélange antidétonant pour carburants, inflammable	131 3483
		Mélange d'essence et d'éthanol contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475
		Mélange d'éthanol et d'essence contenant plus de 10% d'éthanol	127 3475
		Mercaptan amylique	130 1111
		Mercaptan butylique	130 2347

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Mercaptan cyclohexylique	129 3054	Métaux alcalino-terreux, amalgames de	138 1392
Mercaptan de tert-octyle	131 3023	Métaux alcalino-terreux, amalgames de, liquides	138 1392
Mercaptan éthylique	129 2363	Métaux alcalino-terreux, amalgames de, solides	138 3402
Mercaptan méthylique	117 1064	Métaux alcalino-terreux, dispersions de	138 1391
Mercaptan méthylique perchloré	157 1670	Métaux alcalins, alliages liquides de, n.s.a.	138 1421
Mercaptan phénylique	131 2337	Métaux alcalins, amalgames de	138 1389
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.	130 3336	Métaux alcalins, amalgames de, liquides	138 1389
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 1228	Métaux alcalins, amalgames de, solides	138 1389
Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 3071	Métaux alcalins, amalgames de, solides	138 3401
Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.	130 3336	Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.	139 1390
Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 1228	Métaux alcalins, dispersions de	138 1391
Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3071	Métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	135 2003
Mercapto-3 propanal	152 2785	Métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	135 2003
Mercure	172 2809	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	151 3281
Mercure, composé du, liquide, n.s.a.	151 2024	Métaux-carbonyles, n.s.a.	151 3281
Mercure, composé du, solide, n.s.a.	151 2025	Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.	151 3466
Mercure contenu dans des objets manufacturés	172 3506	Métavanadate d'ammonium	154 2859
Mercure métallique	172 2809	Métavanadate de potassium	151 2864
Métaldéhyde	133 1332	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé	130P 2227
Métal en poudre, auto-échauffant, n.s.a.	135 3189	Méthacrylate d'éthyle	130P 2277
Métal pyrophorique, n.s.a.	135 1383	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé	130P 2277
Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.	138 1393		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé	130P 2283	Méthyl-3 butanone-2	127 2397
Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle	153P 2522	N-Méthylbutylamine	132 2945
Méthacrylate de diméthylaminoéthyle	153P 2522	2-Méthylbutanal	129 3371
Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	129P 1247	Méthylchlorosilane	119 2534
Méthacrylonitrile, stabilisé	131P 3079	Méthylcyclohexane	128 2296
Méthane	115 1971	Méthylcyclohexanols	129 2617
Méthane, comprimé	115 1971	Méthylcyclohexanone	128 2297
Méthane et hydrogène en mélange, comprimé	115 2034	Méthylcyclopentane	128 2298
Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115 1972	Méthylchlorarsine	152 1556
Méthanol	131 1230	Méthylchlorosilane	139 1242
Méthoxy-1 propanol-2	129 3092	Méthyléthylcétone	127 1193
Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	128 2293	Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	153 2300
Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé	116P 1060	2-Méthyl-2-heptanethiol	131 3023
Méthylacroléine, stabilisée	131P 2396	Méthyl-2 furanne	128 2301
Méthylal	127 1234	Méthyl-5 hexanone-2	127 2302
Méthylamine, anhydre	118 1061	Méthylhydrazine	131 1244
Méthylamine, solution aqueuse	132 1235	Méthylisobutylcarbinol	129 2053
Méthylamylcétone	127 1110	Méthylisobutylcétone	127 1245
N-Méthylaniline	153 2294	Méthylisopropénylcétone, stabilisée	127P 1246
Méthylate de sodium	138 1431	4-Méthylmorpholine	132 2535
Méthylate de sodium, sec	138 1431	N-Méthylmorpholine	132 2535
Méthylate de sodium, solution alcoolique	132 1289	Méthylmorpholine	132 2535
Méthyl-2 butène-1	128 2459	Méthylpentadiènes	128 2461
Méthyl-2 butène-2	128 2460	Méthyl-2 pentanol-2	129 2560
Méthyl-3 butène-1	128 2561	Méthylphényldichlorosilane	156 2437
		Méthyl-1 pipéridine	132 2399
		Méthylpropylcétone	127 1249
		Méthyltétrahydrofuranne	127 2536
		Méthylthio-3 propanal	152 2785
		Méthyltrichlorosilane	155 1250
		alpha-Méthylvaléraldéhyde	130 2367

Méthylvaléraldéhyde (alpha)	130 2367
Méthylvinylcétone, stabilisée	131P 1251
M.I.B.C.	129 2053
Micro-organismes génétiquement modifiés	171 3245
Modules de ceinture de sécurité	171 3268
Modules de sac gonflable	171 3268
Modules de sac gonflable, à gaz comprimé	126 3353
Modules de sac gonflable pyrotechniques	171 3268
alpha-Monochlorhydrine du glycérol	153 2689
Monochlorhydrine du glycol	131 1135
Monochlorure d'iode, liquide	157 3498
Monochlorure d'iode, solide	157 1792
Monoéthanolamine	153 2491
Mononitrate-5 d'isosorbide	133 3251
Mononitrotoluidines	153 2660
Monopropylamine	132 1277
Monoxyde d'azote	124 1660
Monoxyde d'azote, comprimé	124 1660
Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	124 1975
Monoxyde d'azote et téroxyde d'azote en mélange	124 1975
Monoxyde d'azote et téroxyde de diazote en mélange	124 1975
Monoxyde de carbone	119 1016
Monoxyde de carbone, comprimé	119 1016
Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé	119 2600

Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	168 9202
Monoxyde de potassium	154 2033
Monoxyde de sodium	157 1825
Morpholine	132 2054
Moteur à combustion interne	128 3166
Moteur pile à combustible contenant du gaz inflammable	128 3166
Moteur pile à combustible contenant du liquide inflammable	128 3166
Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables	128 3166
Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables	128 3166
Moutarde	153 2810
Moutarde Lewisite	153 2810
Munitions, lacrymogènes, non explosives	159 2017
Munitions, toxiques, non explosives	151 2016
Musc xylène	149 2956
Naphtalène, brut	133 1334
Naphtalène, fondu	133 2304
Naphtalène, raffiné	133 1334
Naphténates de cobalt, en poudre	133 2001
alpha-Naphtylamine	153 2077
Naphtylamine (alpha)	153 2077
bêta-Naphtylamine	153 1650
Naphtylamine (bêta)	153 1650
bêta-Naphtylamine, en solution	153 3411

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Naphtylamine (bêta), en solution	153 3411	Nitrate d'ammonium en suspension	140 3375
bêta-Naphtylamine, solide	153 1650	Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)	140 2426
Naphtylamine (bêta), solide	153 1650	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange	112 —
Naphtylthio-urée	153 1651	Nitrate d'argent	140 1493
Naphtylurée	153 1652	Nitrate de baryum	141 1446
Nécessaires de produits chimiques	154 1760	Nitrate de béryllium	141 2464
Neige carbonique	120 1845	Nitrate de caesium	140 1451
Néohexane	128 1208	Nitrate de calcium	140 1454
Néon	121 1065	Nitrate de césium	140 1451
Néon, comprimé	121 1065	Nitrate de chrome	141 2720
Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 1913	Nitrate de didyme	140 1465
Nickel-tétracarbonyle	131 1259	Nitrate de fer III	140 1466
Nicotine	151 1654	Nitrate de guanidine	143 1467
Nicotine, composé liquide de, n.s.a.	151 3144	Nitrate de lithium	140 2722
Nicotine, composé solide de, n.s.a.	151 1655	Nitrate de magnésium	140 1474
Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.	151 3144	Nitrate de manganèse	140 2724
Nicotine, préparation solide de, n.s.a.	151 1655	Nitrate de mercure I	141 1627
Nitranilines	153 1661	Nitrate de mercure II	141 1625
Nitranisoles	152 2730	Nitrate de nickel	140 2725
Nitranisoles, liquides	152 2730	Nitrate de phénylmercure	151 1895
Nitranisoles, solides	152 2730	Nitrate de plomb	141 1469
Nitranisoles, solides	152 3458	Nitrate de potassium	140 1486
Nitrate d'aluminium	140 1438	Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange	140 1499
Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible	140 1942	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	140 1487
Nitrate d'ammonium en émulsion	140 3375	Nitrate de n-propyle	131 1865
Nitrate d'ammonium en gel	140 3375	Nitrate de sodium	140 1498
		Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1499

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Nitrate de strontium	140 1507	Nitrite d'éthyle, en solution	131 1194
Nitrate de thallium	141 2727	Nitrite de zinc ammoniacal	140 1512
Nitrate de thorium, solide	162 2976	Nitrites d'amyle	129 1113
Nitrate de zinc	140 1514	Nitrites de butyle	129 2351
Nitrate de zirconium	140 2728	Nitrites, inorganiques, n.s.a.	140 2627
Nitrate d'isopropyle	130 1222	Nitrites, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3219
Nitrate d'uranyle, hexahydraté, en solution	162 2980	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1337
Nitrate d'uranyle, solide	162 2981	Nitroamidon, humidifié avec au moins 30% de solvant	113 1337
Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3370	Nitrobenzène	152 1662
Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1357	Nitrobromobenzènes	152 2732
Nitrates d'amyle	140 1112	Nitrobromobenzènes, liquides	152 2732
Nitrates, inorganiques, n.s.a.	140 1477	Nitrobromobenzènes, solides	152 2732
Nitrates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3218	Nitrobromobenzènes, solides	152 3459
Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.	131 3273	Nitrocellulose	133 2557
Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.	151 3276	Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool	113 2556
Nitriles, solides, toxiques, n.s.a.	151 3439	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	113 2555
Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	131 3275	Nitrocellulose avec de l'alcool	113 2556
Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	151 3276	Nitrocellulose en mélange, avec pigment	133 2557
Nitriles, toxiques, n.s.a.	151 3276	Nitrocellulose en mélange, avec pigment et plastifiant	133 2557
Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.	151 3439	Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant	133 2557
Nitrite de dicyclohexylammonium	133 2687	Nitrocellulose en mélange, sans pigment	133 2557
Nitrite de méthyle	116 2455	Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant	133 2557
Nitrite de nickel	140 2726	Nitrocellulose, en solution, dans un liquide inflammable	127 2059
Nitrite de potassium	140 1488	Nitrocellulose, en solution, inflammable	127 2059
Nitrite de sodium	140 1500		
Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange	140 1487		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Nitrocellulose, membranes filtrantes en	133 3270	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3013
Nitrocrésols	153 2446	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	153 2779
Nitrocrésols, liquides	153 3434	Nitrophénols	153 1663
Nitrocrésols, solides	153 2446	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau	113 3376
Nitroéthane	129 2842	Nitropropanes	129 2608
Nitroglycérine en mélange, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine, désensibilisée	113 3319	p-Nitrosodiméthylaniline	135 1369
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113 3343	Nitrotoluènes	152 1664
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113 3357	Nitrotoluènes, liquides	152 1664
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine	113 3319	Nitrotoluènes, solides	152 1664
Nitroglycérine, solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine	127 1204	Nitrotoluènes, solides	152 3446
Nitroglycérine, solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine	127 3064	Nitrotoluidines (mono)	153 2660
Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113 1336	Nitroxylènes	152 1665
Nitroguanidine (Picrite), humidifiée avec au moins 20% d'eau	113 1336	Nitroxylènes, liquides	152 1665
Nitrométhane	129 1261	Nitroxylènes, solides	152 1665
Nitronaphtalène	133 2538	Nitroxylènes, solides	152 3447
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2780	Nitruure de lithium	138 2806
Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	153 3014	Nonanes	128 1920
		Nonyltrichlorosilane	156 1799
		Norbornadiène-2,5, stabilisé	128P 2251
		Nucléinate de mercure	151 1639
		Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)	171 2315
		Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)	126 3164
		Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)	126 3164
		Octadécyltrichlorosilane	156 1800
		Octadiènes	128P 2309

Octafluorobutène-2	126 2422
Octafluorocyclobutane	126 1976
Octafluoropropane	126 2424
Octanes	128 1262
Octyltrichlorosilane	156 1801
Oléate de mercure	151 1640
Organismes génétiquement modifiés	171 3245
Orthoformiate d'éthyle	129 2524
Orthosilicate de méthyle	155 2606
Orthotitanate de propyle	128 2413
Oxalate d'éthyle	156 2525
Oxybromure de phosphore	137 1939
Oxybromure de phosphore, fondu	137 2576
Oxybromure de phosphore, solide	137 1939
Oxychlorure de phosphore	137 1810
Oxychlorure de sélénium	157 2879
Oxycyanure de mercure, désensibilisé	151 1642
Oxycyanure mercurique	151 1642
Oxyde d'éthylène	119P 1040
Oxyde d'éthylène avec de l'azote	119P 1040
Oxyde de baryum	157 1884
Oxyde de butylène-1,2, stabilisé	127P 3022
Oxyde de calcium	157 1910
Oxyde de fer, résiduaire	135 1376
Oxyde de mercure	151 1641
Oxyde de mésityle	129 1229
Oxyde de propylène	127P 1280

Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P 2983
Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126 3297
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène	126 3070
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126 3070
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène	126 1952
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126 1952
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène	115 1041
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115 1041
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P 3300
Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P 2983
Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126 3298

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126 3299	Pentachlorophénate de sodium	154 2567
Oxyde de tri-(aziridiny-1) phosphine, en solution	152 2501	Pentachlorophénol	154 3155
Oxyde de tris-(aziridiny-1) phosphine, en solution	152 2501	Pentachlorure d'antimoine, en solution	157 1731
Oxyde nitrique, comprimé	124 1660	Pentachlorure d'antimoine, liquide	157 1730
Oxygène	122 1072	Pentachlorure de molybdène	156 2508
Oxygène, comprimé	122 1072	Pentachlorure de phosphore	137 1806
Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé	122 1014	Pentafluoréthane	126 3220
Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé	121 1980	Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126 3298
Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122 1073	Pentafluorure d'antimoine	157 1732
Oxytrichlorure de vanadium	137 2443	Pentafluorure de brome	144 1745
Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile	133 1327	Pentafluorure de chlore	124 2548
Papier, traité avec des huiles non saturées	133 1379	Pentafluorure de phosphore	125 2198
Paraformaldéhyde	133 2213	Pentafluorure de phosphore, comprimé	125 2198
Paraldéhyde	129 1264	Pentafluorure d'iode	144 2495
Parathion et gaz comprimés en mélange	123 1967	Pentaméthylheptane	128 2286
PD	152 1556	Pentanedione-2,4	131 2310
Peintures (corrosives)	153 3066	n-Pentane	128 1265
Peintures, corrosives, inflammables	132 3470	Pentanes	128 1265
Peintures (inflammables)	128 1263	Pentanol	129 1105
Peintures, inflammables, corrosives	132 3469	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1340
Pentaborane	135 1380	Pentène-1	128 1108
Pentabromure de phosphore	137 2691	Penthrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344
Pentachloréthane	151 1669	Pentol-1	153P 2705
		Pentoxyde d'arsenic	151 1559
		Pentoxyde de phosphore	137 1807

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Pentoxyde de vanadium	151 2862	Peroxyde de baryum	141 1449
Perborate de sodium monohydraté	140 3377	Peroxyde de calcium	140 1457
Perchlorate d'ammonium	143 1442	Peroxyde de lithium	143 1472
Perchlorate de baryum	141 1447	Peroxyde de magnésium	140 1476
Perchlorate de baryum, en solution	141 3406	Peroxyde de potassium	144 1491
Perchlorate de baryum, solide	141 1447	Peroxyde de sodium	144 1504
Perchlorate de calcium	140 1455	Peroxyde de strontium	143 1509
Perchlorate de magnésium	140 1475	Peroxyde de zinc	143 1516
Perchlorate de plomb	141 1470	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)	140 2014
Perchlorate de plomb, en solution	141 1470	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène	143 2015
Perchlorate de plomb, en solution	141 3408	Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140 3149
Perchlorate de plomb, solide	141 1470	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène	140 2984
Perchlorate de potassium	140 1489	Peroxyde d'hydrogène, stabilisé	143 2015
Perchlorate de sodium	140 1502	Peroxyde organique du type B, liquide	146 3101
Perchlorate de strontium	140 1508	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	148 3111
Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	140 1481	Peroxyde organique du type B, solide	146 3102
Perchlorates inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3211	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	148 3112
Perchloréthylène	160 1897		
Permanganate de baryum	141 1448		
Permanganate de calcium	140 1456		
Permanganate de potassium	140 1490		
Permanganate de sodium	140 1503		
Permanganate de zinc	140 1515		
Permanganates, inorganiques, n.s.a.	140 1482		
Permanganates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3214		
Peroxyborate de sodium, anhydre	140 3247		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Peroxyde organique du type C, liquide	146 3103	Persulfate d'ammonium	140 1444
Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	148 3113	Persulfate de potassium	140 1492
Peroxyde organique du type C, solide	146 3104	Persulfate de sodium	140 1505
Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	148 3114	Persulfates, inorganiques, n.s.a.	140 3215
Peroxyde organique du type D, liquide	145 3105	Persulfates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140 3216
Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	148 3115	Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique	131 2760
Peroxyde organique du type D, solide	145 3106	Pesticide arsénical, liquide, toxique	151 2994
Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	148 3116	Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable	131 2993
Peroxyde organique du type E, liquide	145 3107	Pesticide arsénical, solide, toxique	151 2759
Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	148 3117	Pesticide au phosphore d'aluminium	157 3048
Peroxyde organique du type E, solide	145 3108	Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	131 2782
Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	148 3118	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique	151 3016
Peroxyde organique du type F, liquide	145 3109	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	131 3015
Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	148 3119	Pesticide bipyridylique, solide, toxique	151 2781
Peroxyde organique du type F, solide	145 3110	Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique	131 3024
Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	148 3120	Pesticide coumarinique, liquide, toxique	151 3026
Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	140 1483	Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable	131 3025
		Pesticide coumarinique, solide, toxique	151 3027
		Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	131 2776

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Pesticide cuivrique, liquide, toxique	151 3010	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	131 2787
Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	131 3009	Pesticide organostannique, liquide, toxique	153 3020
Pesticide cuivrique, solide, toxique	151 2775	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable	131 3019
Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131 3021	Pesticide organostannique, solide, toxique	153 2786
Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131 2903	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.	151 2588
Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	151 2902	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge	115 3150
Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	131 2778	PETN en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344
Pesticide mercuriel, liquide, toxique	151 3012	Pétrole brut	128 1267
Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	131 3011	Pétrole brut acide, inflammable, toxique	131 3494
Pesticide mercuriel, solide, toxique	151 2777	Pétrole, distillats de, n.s.a.	128 1268
Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique	131 2762	Pétrole, huile de	128 1270
Pesticide organochloré, liquide, toxique	151 2996	Phénétidines	153 2311
Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable	131 2995	Phénol, en solution	153 2821
Pesticide organochloré, solide, toxique	151 2761	Phénol, fondu	153 2312
Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	131 2784	Phénol, solide	153 1671
Pesticide organophosphoré, liquide, toxique	152 3018	Phénolates, liquides	154 2904
Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable	131 3017	Phénolates, solides	154 2905
Pesticide organophosphoré, solide, toxique	152 2783	Phénylacétonitrile, liquide	152 2470
		Phénylènediamines	153 1673
		Phénylhydrazine	153 2572
		Phényltrichlorosilane	156 1804
		Phénylurée pesticide, liquide, toxique	151 3002
		Phosgène	125 1076

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Phospha-9 bicyclononanes	135 2940	Phosphore rouge, amorphe	133 1338
Phosphate acide d'amyle	153 2819	Phosphorodichloridate d'éthyle	154 2927
Phosphate acide de butyle	153 1718	Phosphure d'aluminium	139 1397
Phosphate acide de diisooctyle	153 1902	Phosphure de calcium	139 1360
Phosphate acide d'isopropyle	153 1793	Phosphure de magnésium	139 2011
Phosphate de butyle acide	153 1718	Phosphure de magnésium-aluminium	139 1419
Phosphate de tricrésyle	151 2574	Phosphure de potassium	139 2012
Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123 1955	Phosphure de sodium	139 1432
Phosphine	119 2199	Phosphure de strontium	139 2013
Phosphite de plomb, dibasique	133 2989	Phosphure de zinc	139 1714
Phosphite de triéthyle	130 2323	Phosphures stanniques	139 1433
Phosphite de triméthyle	130 2329	Picolines	129 2313
Phosphore, amorphe	133 1338	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1349
Phosphore, amorphe, rouge	133 1338	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113 1517
Phosphore blanc, en solution	136 1381	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 1310
Phosphore blanc, fondu	136 2447	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1347
Phosphore blanc, recouvert d'eau	136 1381	Picrite, humidifiée	113 1336
Phosphore blanc, sec	136 1381	Pigments organiques, auto-échauffants	135 3313
Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381	Piles au lithium	138 3090
Phosphore jaune, en solution	136 1381	Piles au lithium, cathode liquide ou solide	138 3090
Phosphore jaune, fondu	136 2447	Piles au lithium contenues dans un équipement	138 3091
Phosphore jaune, recouvert d'eau	136 1381	Piles au lithium emballées avec un équipement	138 3091
Phosphore jaune, sec	136 1381		
Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136 1381		
Phosphore rouge	133 1338		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Piles au lithium ionique contenues dans un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3481	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.	154 3259
Piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3481	Polymères expansibles, en granulés	133 2211
Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique à membrane polymère)	147 3480	Polystyrène expansible, en granulés	133 2211
Piles au lithium métal contenues dans un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)	138 3091	Polysulfure d'ammonium, en solution	154 2818
Piles au lithium métal emballées avec un équipement (y compris les piles à alliage de lithium)	138 3091	Polyvanadate d'ammonium	151 2861
Piles au lithium métal (y compris les piles à alliage de lithium)	138 3090	Potasse caustique, en solution	154 1814
Piles au nickel-hydrure métallique	171 3496	Potasse caustique, liquide	154 1814
alpha-Pinène	128 2368	Potasse caustique, sèche, solide	154 1813
Pinène (alpha)	128 2368	Potassium	138 2257
Pipérazine	153 2579	Potassium, alliages métalliques de	138 1420
Pipéridine	132 2401	Potassium et sodium, alliages de	138 1422
Polyalkylamines, n.s.a.	132 2733	Potassium et sodium, alliages de, liquides	138 1422
Polyalkylamines, n.s.a.	132 2734	Potassium et sodium, alliages solides de	138 3404
Polyalkylamines, n.s.a.	153 2735	Potassium métallique	138 2257
Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132 2733	Potassium métallique, alliages liquides de	138 1420
Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132 2734	Potassium métallique, alliages solides de	138 3403
Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.	153 2735	Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.	135 3189
		Poudre métallique, inflammable, n.s.a.	170 3089
		Poudre sans fumée, petites armes	133 3178
		Pourpre de Londres	151 1621
		Poussière arsénicale	152 1562
		Produit chimique sous pression, corrosif, n.s.a.	125 3503

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Produit chimique sous pression, inflammable, n.s.a.	115 3501	n-Propylbenzène	128 2364
Produit chimique sous pression, inflammable, toxique, n.s.a.	119 3504	Propylène	115 1075
Produit chimique sous pression, inflammable, corrosif, n.s.a.	118 3505	Propylène	115 1077
Produit chimique sous pression, n.s.a.	126 3500	Propylène-1,2 diamine	132 2258
Produit chimique sous pression, toxique, n.s.a.	123 3502	Propylène-1,3 diamine	132 2258
Produits de consommation	171 8000	Propylène, éthylène et acétylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115 3138
Produits de préservation des bois, liquides	129 1306	Propylèneimine, stabilisée	131P 1921
Produits pétroliers, n.s.a.	128 1268	Propyltrichlorosilane	155 1816
Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables	127 1266	Protoxyde d'azote	122 1070
Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé	116P 1060	Protoxyde d'azote, comprimé	122 1070
Propadiène, stabilisé	116P 2200	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange	126 1015
Propane	115 1075	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	122 2201
Propane	115 1978	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 3350
Propane en mélange	115 1075	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique	151 3352
Propane en mélange	115 1978	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3351
Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré	115 1961	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique	151 3349
Propanethiols	130 2402	Pyridine	129 1282
Propionate de méthyle	129 1248	Pyrrolidine	132 1922
n-Propanol	129 1274	Quinoléine	154 2656
Propionate d'éthyle	129 1195	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge	115 3150
Propionate d'isobutyle	129 2394	Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115 1057
Propionate d'isopropyle	129 2409		
Propionates de butyle	130 1914		
Propionitrile	131 2404		
Propylamine	132 1277		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Récipients de faible capacité, contenant du gaz	115 2037	Sélénium, composé du, solide, n.s.a.	151 3283
Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	131 3165	Séleniure d'hydrogène, anhydre	117 2202
Résinate d'aluminium	133 2715	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	133 3181
Résinate de calcium	133 1313	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1341
Résinate de calcium, fondu	133 1314	Silane	116 2203
Résinate de cobalt, précipité	133 1318	Silane, comprimé	116 2203
Résinate de manganèse	133 1330	Silicate de tétraéthyle	129 1292
Résinate de zinc	133 2714	Silicate d'éthyle	129 1292
Résine, en solution	127 1866	Silicium en poudre, amorphe	170 1346
Résorcinol	153 2876	Siliciure de calcium	138 1405
Rétracteurs de ceinture de sécurité	171 3268	Siliciure de magnésium	138 2624
Rétracteurs de ceinture de sécurité, à gaz comprimé	126 3353	Silico-aluminium en poudre, non enrobé	138 1398
Rétracteurs de ceinture de sécurité pyrotechniques	171 3268	Silico-ferro-lithium	139 2830
Ricin, graines de, farine de, tourteaux de	171 2969	Silicofluorure d'ammonium	151 2854
Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	170 2793	Silicofluorure de magnésium	151 2853
Rubidium	138 1423	Silicofluorure de potassium	151 2655
Rubidium métallique	138 1423	Silicofluorure de sodium	154 2674
SA	119 2188	Silicofluorure de zinc	151 2855
Salicylate de mercure	151 1644	Silicofluorures, n.s.a.	151 2856
Salicylate de nicotine	151 1657	Silico-lithium	138 1417
Sarin	153 2810	Silico-mangano-calcium	138 2844
Séléniates	151 2630	Sodium	138 1428
Sélénites	151 2630	Sodium et potassium, alliages de	138 1422
Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.	151 3440	Sodium et potassium, alliages de, liquides	138 1422
Sélénium, composé du, n.s.a.	151 3283	Sodium et potassium, alliages solides de	138 3404

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.	135 3127	Solide corrosif, comburant, n.s.a.	140 3084
Solide auto-échauffant, inorganique, toxique, n.s.a.	136 3191	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138 3096
Solide auto-échauffant, toxique, organique, n.s.a.	136 3128	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	134 2921
Solide autoréactif du type B	149 3222	Solide corrosif, n.s.a.	154 1759
Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	150 3232	Solide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	138 3096
Solide autoréactif du type C	149 3224	Solide corrosif, toxique, n.s.a.	154 2923
Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	150 3234	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.	133 3380
Solide autoréactif du type D	149 3226	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	138 3135
Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	150 3236	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	138 3133
Solide autoréactif du type E	149 3228	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138 3131
Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	150 3238	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138 3132
Solide autoréactif du type F	149 3230	Solide hydroréactif, n.s.a.	138 2813
Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	150 3240	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139 3134
Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	135 3100	Solide inflammable, comburant, n.s.a.	140 3097
Solide comburant, corrosif, n.s.a.	140 3085	Solide inflammable, corrosif, n.s.a.	134 2925
Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	144 3121	Solide inflammable, inorganique, corrosif, n.s.a.	134 3180
Solide comburant, inflammable, n.s.a.	140 3137	Solide inflammable, n.s.a.	133 1325
Solide comburant, n.s.a.	140 1479	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3192
Solide comburant, toxique, n.s.a.	141 3087	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135 3190
Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136 3095	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136 3191
		Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3260

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3262	Solide pyrophorique, n.s.a.	135 2846
Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134 3180	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	136 3124
Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	133 3178	Solide toxique, comburant, n.s.a.	141 3086
Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	134 3179	Solide toxique, corrosif, n.s.a.	154 2928
Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135 3200	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139 3125
Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 3290	Solide toxique, inflammable, n.s.a.	134 2930
Solide inorganique, toxique, n.s.a.	151 3288	Solide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	139 3125
Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136 3126	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240°C (464°F)	171 3258
Solide organique auto-échauffant, n.s.a.	135 3088	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	154 3244
Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	154 3261	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	133 3175
Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	154 3263	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	151 3243
Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134 2925	Solution d'enrobage	127 1139
Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	133 3176	Soman	153 2810
Solide organique, inflammable, n.s.a.	133 1325	Soude caustique, en flocons	154 1823
Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.	134 2926	Soude caustique, en granulés	154 1823
Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	135 2846	Soude caustique, en perles	154 1823
Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154 2928	Soude caustique, en solution	154 1824
Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	134 2930	Soude caustique, solide	154 1823
Solide organique, toxique, n.s.a.	154 2811	Soufre	133 1350
		Soufre, fondu	133 2448
		Stibine	119 2676
		Strychnine	151 1692
		Strychnine, sels de	151 1692
		Styrène monomère, stabilisé	128P 2055

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Sulfate de diéthyle	152 1594	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1385
Sulfate de diméthyle	156 1595	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau	153 1849
Sulfate de mercure	151 1645	Sulfure d'hydrogène	117 1053
Sulfate de nicotine, en solution	151 1658	Superoxyde de potassium	143 2466
Sulfate de nicotine, solide	151 1658	Superoxyde de sodium	143 2547
Sulfate de nicotine, solide	151 3445	Tabun	153 2810
Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre	154 1794	Tartrate d'antimoine et de potassium	151 1551
Sulfate de vanadyle	151 2931	Tartrate de nicotine	151 1659
Sulfate mercurique	151 1645	Teintures médicinales	127 1293
Sulfate neutre d'hydroxylamine	154 2865	Tellure, composé du, n.s.a.	151 3284
Sulfure d'ammonium, en solution	132 2683	Terphényles polyhalogénés, liquides	171 3151
Sulfure de carbonyle	119 2204	Terphényles polyhalogénés, solides	171 3152
Sulfure de diméthyle	130 1164	Terpinolène	128 2541
Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	113 2852	Tétrabrométhane	159 2504
Sulfure de méthyle	130 1164	Tétrabromure d'acétylène	159 2504
Sulfure de potassium, anhydre	135 1382	Tétrabromure de carbone	151 2516
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1382	1,1,1,2-Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau d'hydratation	135 1382	Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation	153 1847	Tétrachloréthylène	160 1897
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau d'hydratation	153 1847	Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	151 1702
Sulfure d'éthyle	129 2375	Tétrachlorure de carbone	151 1846
Sulfure de sodium, anhydre	135 1385	Tétrachlorure de silicium	157 1818
		Tétrachlorure d'étain	137 1827
		Tétrachlorure d'étain, pentahydraté	154 2440
		Tétrachlorure de titane	137 1838
		Tétrachlorure de vanadium	137 2444
		Tétrachlorure de zirconium	137 2503
		Tétraéthylènepentamine	153 2320

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126 3299	Tétraphosphate d'hexaéthyle, solide	151 1611
Tétrafluoréthylène, stabilisé	116P 1081	Tétrapropylène	128 2850
Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	126 3159	Tétoxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124 1975
Tétrafluorométhane	126 1982	Tétoxyde de diazote	124 1067
Tétrafluorométhane, comprimé	126 1982	Tétoxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange	124 1975
Tétrafluorure de silicium	125 1859	Tétoxyde d'osmium	154 2471
Tétrafluorure de silicium, comprimé	125 1859	Thallium, composé du, n.s.a.	151 1707
Tétrafluorure de soufre	125 2418	4-Thiapentanal	152 2785
Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	129 2498	Thia-4 pentanal	152 2785
Tétrahydrofuranne	127 2056	Thickened GD	153 2810
Tétrahydrofurfurylamine	129 2943	Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2772
Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	129 2410	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151 3006
Tétrahydro-1,2,5,6 pyridine	129 2410	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 3005
Tétrahydrothiophène	130 2412	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique	151 2771
Tétraméthylsilane	130 2749	Thiocyanate de mercure	151 1646
Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344	Thiodichlorure de benzène phosphoreux	137 2799
Tétranitrate de pentaérythritol en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113 3344	Thioglycol	153 2966
Tétranitrométhane	143 1510	Thiophène	130 2414
Tétraphosphate d'hexaéthyle	151 1611	Thiophosgène	157 2474
Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	123 1612	Thorium métallique, pyrophorique	162 2975
Tétraphosphate d'hexaéthyle, liquide	151 1611	Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile	133 1373
		Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133 1353

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1352	Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	153 3172
Titane en poudre, sec	135 2546	Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.	153 3172
Titane, éponge de, en poudre	170 2878	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153 3172
Titane, éponge de, sous forme de granulés	170 2878	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153 3462
TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3366	Triallylamine	132 2610
TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1356	Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique	131 2764
Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3366	Triazine pesticide, liquide, toxique	151 2998
Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1356	Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	131 2997
Toluène	130 1294	Triazine pesticide, solide, toxique	151 2763
2,4-Toluènediamine	151 1709	Triazinetrione de sodium dichloro-s	140 2465
Toluidines	153 1708	Tribromure de bore	157 2692
Toluidines, liquides	153 1708	Tribromure de phosphore	137 1808
Toluidines, solides	153 1708	Tributylamine	153 2542
Toluidines, solides	153 3451	Tributylphosphane	135 3254
2,4-Toluylènediamine	151 1709	Tributylphosphine	135 3254
2,4-Toluylènediamine, en solution	151 3418	Trichloracétate de méthyle	156 2533
m-Toluylènediamine, en solution	151 3418	Trichloréthylène	160 1710
2,4-Toluylènediamine, solide	151 1709	Trichlorobenzènes, liquides	153 2321
m-Toluylènediamine, solide	151 1709	Trichlorobutène	152 2322
Tournure de fer, résiduaire	135 1376	Trichloro-1,1,1 éthane	160 2831
Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135 2217	Trichlorosilane	139 1295
Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135 1386	Trichlorure d'antimoine	157 1733
Toxines	153 —	Trichlorure d'antimoine, en solution	157 1733

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Trichlorure d'antimoine, liquide	157 1733	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide	157 1742
Trichlorure d'antimoine, solide	157 1733	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide	157 3419
Trichlorure d'arsenic	157 1560	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de	157 1743
Trichlorure de bore	125 1741	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide	157 1743
Trichlorure de phosphore	137 1809	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide	157 3420
Trichlorure de titane en mélange	157 2869	Trifluorure de bore	144 1746
Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique	135 2441	Trifluorure de chlore	124 1749
Trichlorure de titane, pyrophorique	135 2441	Triisobutylène	128 2324
Trichlorure de vanadium	157 2475	Triméthoxysilane	132 9269
Triéthylamine	132 1296	Triméthylamine, anhydre	118 1083
Triéthylènetétramine	153 2259	Triméthylamine, solution aqueuse	132 1297
Trifluoréthane, comprimé	115 2035	Triméthyl-1,3,5 benzène	129 2325
Trifluorochloréthylène, stabilisé	119P 1082	Triméthylchlorosilane	155 1298
Trifluoro-1,1,1 éthane	115 2035	Triméthylcyclohexylamine	153 2326
Trifluorométhane	126 1984	Triméthylhexaméthylènediamines	153 2327
Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126 2599	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3367
Trifluorométhane, liquide réfrigéré	120 3136	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1354
Trifluorométhyl-2 aniline	153 2942	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3365
Trifluorométhyl-3 aniline	153 2948	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3364
Trifluorure d'azote	122 2451	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1344
Trifluorure d'azote, comprimé	122 2451	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3366
Trifluorure de bore	125 1008		
Trifluorure de bore, comprimé	125 1008		
Trifluorure de bore, dihydraté	157 2851		
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de	157 1742		

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113 1356	Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du liquide inflammable	128 3166
Trioxosilicate de disodium	154 3253	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154 3171
Trioxosilicate de disodium, pentahydraté	154 3253	Véhicules, alimentés par gaz inflammables	128 3166
Trioxyde d'arsenic	151 1561	Véhicules, alimentés par liquides inflammables	128 3166
Trioxyde d'azote	124 2421	Vinylpyridines, stabilisées	131P 3073
Trioxyde de chrome, anhydre	141 1463	Vinyltoluènes, stabilisés	130P 2618
Trioxyde de phosphore	157 2578	Vinyltrichlorosilane	155P 1305
Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange	137 1754	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	155P 1305
Trioxyde de soufre, stabilisé	137 1829	VX	153 2810
Tripropylamine	132 2260	Xanthates	135 3342
Tripropylène	128 2057	Xénon	121 2036
Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139 1343	Xénon, comprimé	121 2036
Trousse chimique	171 3316	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120 2591
Trousse de premiers secours	171 3316	Xylènes	130 1307
Trousse de résine polyester	128 3269	Xylénols	153 2261
Undécane	128 2330	Xylénols, liquides	153 3430
Uranium métallique, pyrophorique	162 2979	Xylénols, solides	153 2261
Urée-Peroxyde d'hydrogène	140 1511	Xylidines	153 1711
Valéraldéhyde	129 2058	Xylidines, liquides	153 1711
Vanadate double d'ammonium et de sodium	154 2863	Xylidines, solides	153 1711
Vanadium, composé du, n.s.a.	151 3285	Xylidines, solides	153 3452
Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé	171 3334	Zinc, cendres de	138 1435
Véhicule à propulsion par gaz inflammable	128 3166	Zinc, écumes de	138 1435
Véhicule à propulsion par liquide inflammable	128 3166	Zinc en poudre	138 1436
Véhicule à propulsion par pile à combustible contenant du gaz inflammable	128 3166	Zinc en poussière	138 1436
		Zinc, résidus de	138 1435
		Zinc, scories de	138 1435
		Zirconium, déchets de	135 1932

Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170 1358		
Zirconium en poudre, sec	135 2008		
Zirconium en suspension dans un liquide (inflammable)	170 1308		
Zirconium, métal, en poudre, humidifié	170 1358		
Zirconium, métallique, liquide, en suspension	170 1308		
Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	135 2009		
Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	170 2858		
Zirconium, suspension dans un liquide inflammable	170 1308		

PAGES GUIDES

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'air, de l'eau ou de mousses.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact à cette substance peut causer de graves blessures, l'infection, la maladie ou la mort.
- Une forte concentration de gaz peut provoquer l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu ou le contact avec l'eau peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont à conseiller pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils peuvent être inefficaces en cas de déversements.

ÉVACUATION**Incendie**

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: La substance pourrait réagir avec l'agent d'extinction.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie impliquant des Citernes

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Se savonner soigneusement sous la douche.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS à 1600 mètres OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 500 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champ de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 800 mètres de rayon.**

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un incendie, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 1600 mètres dans toutes les directions.

* Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

*** Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.**

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- **Lorsque SÉCHÉE, la substance peut exploser sous l'effet de la chaleur, des flammes, de la friction ou d'un choc. Traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- **Garder la substance mouillée à l'aide d'eau ou traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Certaines sont toxiques et peuvent être fatales par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.**

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 800 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement

- Nettoyer le site à grande eau.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- **GARDER LES PRODUITS "HUMIDES" MOUILLÉS EN AJOUTANT LENTEMENT UN EXCÈS D'EAU.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS à 500 mètres OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 250 mètres de rayon.**

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, **ISOLER 500 mètres** dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.

* Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

INCENDIE DE CARGAISON

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 500 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

- Les colis étiquetés 1.4S ou qui contiennent des substances classifiées 1.4S, sont conçus ou emballés de façon telle que lorsqu'en feu, brûlent violemment entraînant des détonations et projections qui seront limitées au voisinage immédiat des colis.
- Les risques sont normalement limités au voisinage immédiat des colis.
- Si le feu menace une cargaison d'explosifs portant des étiquettes 1.4S ou contenant des matières classées 1.4S, évacuer au moins 15 mètres dans toutes directions. Combattre le feu d'une distance sécuritaire en suivant les précautions habituelles.

*** Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.**

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION****• EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

ATTENTION: L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957), l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) et le méthane (UN1971) sont plus légers que l'air et auront tendance à monter dans l'air. Un feu d'hydrogène ou de deutérium est difficile à détecter car ils brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balais, etc.)

- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être irritantes si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**
- ATTENTION: L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957) et l'hydrogène, liquide réfrigéré (UN1966) brûlent avec une flamme invisible. L'hydrogène et méthane en mélange, comprimé (UN2034) peut brûler avec une flamme invisible.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Le silane s'enflammera spontanément à l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être toxiques si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'odeur initiale peut être irritante ou désagréable et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Envisager d'enflammer la fuite afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation peut causer des effets toxiques.
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Inflammable; peut s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation. • Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides ou solides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Certaines réagissent explosivement avec les hydrocarbures.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissu, etc.).
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Oxydants puissants, ils réagissent vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent violemment à l'air, à l'air humide et/ou à l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

ATTENTION : Ces substances ne brûlent pas mais supportent la combustion. Certaines réagiront violemment au contact de l'eau.

- Contenir l'incendie et laisser brûler. S'il doit être combattu, l'eau en brouillard ou pulvérisée est recommandée.
- **Uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO₂ ou Halon®.**
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citerne

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz. • Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes et corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact avec le Fluorure d'hydrogène anhydre (UN1052),** laver la peau et les yeux avec de l'eau pour 5 minutes; ensuite, pour une exposition cutanée, appliquer un mélange de gel/calcium; pour les yeux, laver avec une solution de calcium/eau pour 15 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Certaines de ces substances, si déversées, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- La substance peut être transportée chaude.
- Pour UN3166, si des piles au lithium ionique sont impliquées, se référer également au GUIDE 147.
- **Si l'aluminium fondu est impliqué, se référer au GUIDE 169.**

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION: Pour des mélanges contenant un alcool ou autre solvant polaire, une mousse antialcool pourrait être plus efficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- **Ne pas utiliser d'extincteurs à poudre chimique sèche pour éteindre des feux impliquant du nitrométhane ou nitroéthane.**

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
 - En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
 - Calmer la victime et la couvrir chaudement.
 - Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
 - Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Petit déversement

- Absorber à l'aide de terre, de sable ou autre substance non combustible; transférer dans un récipient pour en disposer plus tard.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau. • En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'ingestion peut causer des effets toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Certains de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants (sauf pour l'hydrazine).
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne préviendra pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines peuvent brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures peuvent exploser ou brûler avec violence explosive.
- La substance peut être transportée sous une forme fondue à une température qui pourrait être supérieure à son point d'éclair.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie impliquant une Pâte ou Pigment Métallique (par exemple une "Pâte d'aluminium")

- Un incendie de Pâte d'aluminium devrait être traité comme un incendie de métal combustible. Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, de la poudre G-1® ou Met-L-X®. Aussi, consultez le GUIDE 170.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance inflammable/combustible.
- Peut s'enflammer au contact de l'air humide ou de l'humidité.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'inhalation des produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂ SUR LA SUBSTANCE.**

- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

ATTENTION: Pour un feu de Xanthates, UN3342 ou de Dithionites (Hydrosulfites) UN1384, UN1923 et UN1929, INONDER A L'AIDE D'EAU TOUT FEU, mineur ou majeur, afin d'enrayer la réaction qui autogène son propre oxygène. Couvrir le feu est inefficace car ces substances ne requièrent pas d'air pour brûler.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable SEC, **EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342.**

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte **EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923, UN1929 et UN3342**, ou s'éloigner et laisser brûler.
- **ATTENTION: UN3342** lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants ou d'entrer en contact avec la substance.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

ATTENTION: Pour les déversements de xanthates, UN3342 et de dithionites (Hydrosulfites), UN1384, UN1923 et UN1929, dissoudre dans 5 parties d'eau et récupérer pour élimination appropriée.

ATTENTION: UN3342 lorsqu'inondé à l'aide d'eau, continuera de générer des vapeurs inflammables de disulfure de carbone.

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Extrêmement inflammable, s'enflammera spontanément à l'air.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les substances corrosives peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- **TOXIQUE**; l'ingestion de la substance ou l'inhalation des produits de décomposition causera de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Certains effets peuvent se manifester suite à l'absorption cutanée.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- **Pour le Phosphore, UN1381: Un vêtement de protection spécial aluminisé devrait être utilisé lorsqu'un contact direct avec la substance est possible.**

ÉVACUATION

Déversement

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Eau pulvérisée, sable mouillé ou terre mouillée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- **Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Couvrir d'eau, de sable ou de terre. Placer le produit dans un contenant en métal et recouvrir d'eau.

Déversement majeur

- Endiguer afin d'en disposer plus tard et recouvrir de terre ou de sable mouillé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, garder sous l'eau ou appliquer un bandage mouillé sur la peau affectée jusqu'à l'obtention de soins médicaux.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis déposer dans un contenant de métal rempli d'eau. Risque d'incendie si laissé à sécher.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- CORROSIF et/ou TOXIQUE; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec des vapeurs, des poussières ou la substance peut causer des blessures sérieuses, des brûlures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXCEPTÉ POUR L'ANHYDRIDE ACÉTIQUE (UN1715), QUI EST INFLAMMABLE**, certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons-citernes ou trémies, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **Lorsque la substance n'est pas impliquée dans l'incendie, ne pas lui appliquer d'eau.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie majeur

- Inonder la zone en feu à l'aide d'eau tout en rabattant les vapeurs avec un brouillard d'eau. Si la quantité d'eau est insuffisante, seulement rabattre les vapeurs.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau en brouillard pour réduire les émanations; ne pas appliquer d'eau directement sur la fuite, sur le déversement ou à l'intérieur du contenant.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Produisent des gaz inflammables au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Métaux ou des Poudres (Aluminium, Lithium, Magnésium, etc.)

- Utiliser de la poudre chimique sèche, sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre ou poudre Met-L-X®; de plus, pour le Lithium vous pouvez utiliser de la poudre Lith-X® ou de la poudre de cuivre. Aussi, consultez le GUIDE 170.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Produisent des gaz inflammables et toxiques au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Très toxique, le contact avec l'eau produira des gaz toxiques, l'inhalation peut être fatale.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE. (LES MOUSSES PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LES CHLOROSILANES, VOIR CI-DESSOUS)**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- **POUR CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU; UTILISER** la mousse antialcool AFFF expansion moyenne; **NE PAS UTILISER** de poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte sur un feu de chlorosilane; ceci dégage de l'hydrogène qui pourrait exploser.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche. • **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) à cette substance ou à ses vapeurs, peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- **Suite à la récupération du produit, rincer la zone à grande eau.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines peuvent brûler rapidement.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- L'inhalation des poussières est toxique.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Des vapeurs toxiques/inflammables peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la friction, de la chaleur ou de la contamination.
- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants; une réaction violente pourrait se produire.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Nettoyer le site à grande eau.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Réagissent vigoureusement et/ou explosivement avec l'eau.
- Produisent des substances toxiques et/ou corrosives au contact de l'eau.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les wagons-citernes ou trémies.
- Certaines peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation ou le contact avec la vapeur, la substance, ou les produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.

- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les piles au lithium ionique contiennent un électrolyte liquide inflammable qui peut se ventiler, s'enflammer et produire des étincelles lorsque soumises à de hautes températures (> 150 °C), lorsqu'endommagées ou abusées (dommage mécanique ou surcharge électrique).
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Peut enflammer d'autres piles situées à proximité.

SANTÉ

- Le contact avec l'électrolyte des piles peut être irritant pour la peau, les yeux et les muqueuses.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Un incendie impliquant des piles peut dégager du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique (Consulter le GUIDE 125).
- La fumée peut causer des étourdissements ou la suffocation.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Les piles qui perdent du liquide ainsi que tout matériel absorbant devraient être placés dans des contenants en métal.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, de la contamination ou de la perte du contrôle de température.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "Température de Contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide (porter des vêtements de protection thermique, voir GUIDE 120), de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles ou si la manoeuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.**

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Une autodécomposition ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition peut s'autoaccélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Une autodécomposition ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Une décomposition autoaccélérée peut avoir lieu si la température de contrôle spécifiée n'est pas maintenue.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "température de contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition peut s'autoaccélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide (porter des vêtements de protection thermique, voir GUIDE 120), de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles ou si la manœuvre est impossible, évacuer immédiatement les environs.**

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres dans toutes les directions.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Certaines sont oxydantes et peuvent enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Pour UN3171, si des piles au lithium ionique sont impliquées, se référer également au GUIDE 147.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE;** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- **Les bromoacétates et chloroacétates sont extrêmement irritants/lacrymogènes.**
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

ATTENTION: Pour le Chlorure d'acétyle (UN1717), utiliser seulement du CO₂ ou une poudre chimique sèche.

Incendie mineur • CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur • CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide peut produire des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Pour UN1796, UN1826, UN2031 à fortes concentrations et pour UN2032, ces derniers peuvent agir comme substances comburantes, se référer également au GUIDE 140.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons citernes/trémies, etc.).
- La substance peut réagir à l'eau (certaines violemment) dégageant des ruissellements et des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: Certaines mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.
- Incendie mineur** • CO₂ (sauf pour les cyanures), poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact avec l'acide fluorhydrique (UN1790),** laver la peau et les yeux avec de l'eau pour 5 minutes; ensuite, pour une exposition cutanée, appliquer un mélange de gel/calcaim; pour les yeux, laver avec une solution de calcium/eau si disponible, sinon utiliser de l'eau, pour 15 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut causer l'infection, la maladie ou la mort.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.
- **Note: Des colis endommagés contenant du CO₂ solide comme réfrigérant peuvent produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne pas toucher ce liquide car il pourrait être contaminé par le contenu du colis.**

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Certaines peuvent être transportées dans des liquides inflammables.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Obtenir l'identité de la substance impliquée.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Recouvrir le colis endommagé ou la substance déversée avec un linge imbibé d'un excès de désinfectant (javelisant ou autre).
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à un endroit sécuritaire et isolé.

ATTENTION: La victime pourrait être une source de contamination.

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- **Pour plus d'information, contacter votre Centre anti-poison.**
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- L'inhalation des vapeurs ou poussières est extrêmement irritant.
- Peut causer des brûlures aux yeux et le larmolement.
- Peut provoquer la toux, des difficultés respiratoires et la nausée.
- Les effets d'une exposition brève ne dureront que quelques minutes.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE**Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets devraient disparaître suite à une exposition à l'air frais d'environ dix minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- Toxique par ingestion.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Le contact peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Les mélanges air/vapeurs peuvent exploser lors de l'ignition.
- Le contenant peut exploser sous la chaleur de l'incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement liquide

- Ramasser à l'aide de sable, de terre ou autre type d'absorbant non combustible.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- De faibles quantités et de faibles niveaux de rayonnement à l'extérieur des colis résultent en un faible risque pour les gens. Les colis endommagés peuvent libérer des quantités mesurables de matières radioactives mais les risques seront faibles.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les colis n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE I, II ou III. Certains peuvent afficher une étiquette VIDE ou peuvent indiquer le mot "Radioactif".

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Plusieurs possèdent un emballage externe cartonné; le contenu (physiquement grand ou petit) peut avoir plusieurs formes physiques différentes.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Faible risque de rayonnement lorsqu'à l'intérieur du contenant. Si la substance est libérée du colis ou du contenant en vrac, le niveau de risque variera de faible à moyen. Ce niveau de danger dépendra du type et de la quantité de rayonnement, du genre de matériau dans lequel il est contenu, et/ou les surfaces où il se trouve.
- Certaines matières peuvent être déversées lors d'accidents de sévérité moyenne mais le risque est minime pour les personnes.
- Les matières radioactives libérées ou les objets contaminés seront normalement visibles si l'emballage se brise. • Certaines expéditions de matières en vrac ou emballées à usage exclusif n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE. Les plaques, les indications de danger et les documents d'expédition identifient la matière. • Certains colis étiquetés RADIOACTIVE possèdent aussi une étiquette indiquant un danger secondaire. Ce dernier excède habituellement le danger de radioactivité; consulter ce GUIDE ainsi que celui couvrant le danger secondaire. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles. • Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Les ébarbures ou granules métalliques d'uranium et de thorium peuvent s'enflammer spontanément à l'air (Consulter le GUIDE 136). • Les nitrates sont oxydants et peuvent enflammer les matières combustibles (Consulter le GUIDE 141).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Endiguer afin de recueillir les grands déversements de liquide.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Une partie du contenu peut être libéré si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents de sévérité moyenne.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait subvenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type A, B ou C. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles. • L'eau du combat de l'incendie de cargaison peut causer la pollution.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les colis de Type B sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.** • L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

Déversement majeur • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance. • Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut présenter un risque de rayonnement externe, et une exposition externe plus élevée si le contenu (capsules sources) est déversé. • La contamination et le danger de rayonnement interne ne sont pas prévus, mais ne sont pas impossibles. • Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Des sources radioactives peuvent être libérées si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents modérément graves.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)). • Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé. • La radioactivité provenant du contenu du colis, habituellement des capsules métalliques durables, peut être détectée par la majorité des instruments de détection de radioactivité. • La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les emballages peuvent brûler totalement sans risque de libérer le contenu des capsules scellées.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les sources radioactives en capsules et les colis de type B sont conçus et évalués afin de résister à un engouffrement complet par les flammes à des températures de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité avant d'effectuer le nettoyage.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

Déversement majeur • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface mouillée sur un colis endommagé légèrement ou non-endommagé indique rarement une défaillance de l'emballage. Le contenu est rarement liquide et est habituellement une capsule métallique facilement visible si déversée de l'emballage.
- Si la source est hors de l'emballage, **NE PAS TOUCHER**; demeurer à distance et obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Il est peu probable que les personnes exposées à des sources de matière radioactive sous forme spéciale soient contaminées.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticalité de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis identifiés Type AF ou IF sur l'emballage contiennent des substances en quantités qui ne posent pas de danger pour la vie. L'intensité du rayonnement externe est faible et les colis sont conçus, évalués, et testés afin de contrôler les fuites et prévenir la fission en chaîne sous conditions extrêmes de transport.
- Les colis de Types B(U)F, B(M)F et CF (identifiés sur l'emballage ou sur les documents d'expédition) contiennent des substances en quantités qui peuvent présenter un danger pour la vie. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que la fission en chaîne est prévenue et les déversements ne poseront pas de danger pour la vie sauf pour les accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type AF, BF ou CF. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- L'index de transport (IT) sur l'étiquette ou documents d'expédition peut ne pas indiquer le niveau de rayonnement à un mètre d'un colis isolé et non-endommagé; plutôt, il peut indiquer les contrôles requis lors du transport dû aux propriétés fissiles de la substance. Alternativement, la nature fissile du contenu peut être indiquée par un index de criticalité sécuritaire (CSI) sur une étiquette FISSILE spéciale ou sur les documents d'expédition. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont rarement inflammables. Les emballages sont conçus pour supporter un feu sans causer de dommage à leur contenu. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit. • Les colis de Type AF, IF, B(U)F, B(M)F et CF sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.

Déversement liquide

- Le contenu du colis est rarement liquide. Si une contamination radioactive résulte d'un liquide déversé, elle sera probablement de faible niveau.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticalité de la substance.
- Le risque chimique est de beaucoup supérieur au risque posé par la radioactivité.
- La substance réagit à la vapeur d'eau et à l'eau pour former du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique et corrosif, ainsi qu'un résidu blanc soluble à l'eau très irritant et corrosif.
- Lorsqu'inhalé, peut être fatal.
- Le contact causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux voies respiratoires.
- Substance à faible niveau de radioactivité; niveau de risque très faible pour les personnes.
- Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas.
- Cette substance peut réagir violemment avec les carburants.
- Les contenants placés dans des suremballages (forme cylindrique horizontale avec pattes courtes), aussi identifiés par "AF", "B(U)F" ou "H(U)" sur les colis ou sur les documents, sont conçus et évalués pour résister à de sévères conditions incluant un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C pour une période de 30 minutes.
- Les cylindres pleins, identifiés avec UN2978 (pouvant aussi être marqués H(U) ou H(M)), peuvent subir une rupture sous la chaleur d'un feu engouffrant; les cylindres vides (sauf pour les résidus) ne subiront pas de rupture dans un feu.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
 - Demeurer en amont du vent.
 - Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
 - Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
 - Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.
- **Incendie**
 - Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Si cela est impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Sans feu ni fumée, la fuite sera évidente par la formation d'un résidu ainsi que de vapeurs visibles et irritantes au point de fuite.
- Utiliser un fin brouillard d'eau pour réduire les vapeurs; ne pas appliquer d'eau directement au point de fuite du contenant.
- Une accumulation de résidu peut auto-sceller les petites fuites.
- Endiguer loin en aval du déversement pour collecter les eaux de ruissellement.

PREMIERS SOINS

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié causera de graves blessures, des brûlures et/ou engelures.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Oxydant puissant; réagira vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Porter un vêtement de protection spécial approuvé pour la substance, sinon, ne pas s'exposer au risque de contact.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.**
- Un fin brouillard d'eau appliqué à distance à la limite de l'épanchement peut être utilisé afin de maintenir une flamme incandescente qui brûlera la substance d'une manière contrôlée.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation est extrêmement dangereuse; elle peut être fatale.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Inodore, ne sera pas détecté par le sens de l'odorat.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les flammes peuvent être invisibles.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance est transportée à l'état fondu à une température supérieure à 705°C.
- Réaction violente avec l'eau, le contact peut causer une explosion ou produire un gaz inflammable.
- Enflammera les matières combustibles (bois, papier, huile, débris, etc.).
- Le contact avec des nitrates ou autres oxydants peut causer une explosion.
- Le contact avec les contenants ou autres substances, incluant des outils froids, humides ou souillés, peut causer une explosion.
- Le contact avec le béton produira des pétélements et des éclaboussures.

SANTÉ

- Le contact causera de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection ignifuge pour feu d'immeuble, incluant visière, casque et gants, ceci fournira une protection thermique limitée.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **Ne pas utiliser d'eau, sauf lorsque des vies sont en danger, à ce moment, utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard.**
- **Ne pas utiliser d'agents extincteurs halogénés ou de la mousse.**
- Déplacer les combustibles du trajet de la nappe déversée si cela peut se faire sans risque.
- Combattre les feux causés par des substances fondues avec la méthode appropriée au matériel en feu; garder l'eau, les agents extincteurs halogénés ou les mousses hors de contact avec la substance fondue.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas tenter d'arrêter la fuite à cause du risque d'explosion.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- La substance est très fluide, elle se répandra rapidement et peut éclabousser. Ne tentez pas de l'arrêter à l'aide de pelles ou d'autres objets.
- Endiguer loin en aval du déversement; utiliser du sable sec pour contrôler l'écoulement du produit.
- Lorsque possible, laisser la substance fondue se solidifier naturellement.
- Éviter de toucher la substance même solidifiée. L'aluminium chaud ou froid possède la même apparence; ne pas toucher sans certitude.
- Nettoyer sous la supervision de spécialistes une fois la substance solidifiée.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines sont transportées dans des liquides inflammables.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines de ces substances vont brûler en dégageant une chaleur intense.
- Les poussières ou vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Les oxydes produits lors d'un feu de métal présentent un danger très sérieux pour la santé.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂.**
- Un feu de métal aspergé d'eau produira de l'hydrogène, un gaz extrêmement explosif, particulièrement à l'intérieur d'un espace clos (bâtiment, cale de navire, etc.).
- Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, de la poudre G-1® ou Met-L-X®.
- Il est préférable de confiner et d'éteindre les feux de métaux plutôt que de leur appliquer de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Lorsqu'impossible d'éteindre le feu, protéger les environs et laisser le s'éteindre par lui-même.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Certains peuvent brûler mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Certaines peuvent être transportées chaudes.

SANTÉ

- L'inhalation de la substance peut être nocif.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- L'inhalation de poussières d'amiante peuvent avoir un effet dommageable sur les poumons.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

EVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Incendie Impliquant des Citernes

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Prévenir la formation de nuages de poussières.
- Éviter d'inhaler la poussière d'amiante.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- L'inhalation de vapeurs ou le contact avec la substance causera une contamination et des effets potentiellement dangereux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut réagir sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'un grand contenant est impliqué dans un incendie, envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le métal chauffé.**

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas utiliser d'équipement ou d'outils fabriqués en acier ou en aluminium.
- Couvrir de terre, de sable ou tout produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour réduire la dispersion et protéger de la pluie.
- Pour le mercure, utiliser une trousse de récupération spécialisée.
- Après nettoyage, un site contaminé au mercure peut être repris avec du sulfure de calcium ou du thiosulfate de sodium pour éliminer toute trace de mercure résiduel.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

NOTES

INTRODUCTION AUX TABLEAUX VERTS - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection contient les distances suggérées pour la protection du public dans les zones de déversement de marchandises dangereuses considérées comme toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui dégagent des gaz toxiques au contact de l'eau. Ces données indiquent aux premiers intervenants les mesures à prendre avant l'arrivée du personnel technique d'urgence.

La **Zone d'Isolation Initiale** définit une aire AUTOUR du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations de matières présentant un risque (dans la direction opposée au vent (en amont du vent)) et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du vent). La **Zone d'Activités de Protection** désigne une aire SOUS LE VENT, en aval du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être frappées d'incapacité et incapables de prendre des mesures de protection et/ou courent des risques de problèmes de santé graves ou irréversibles. Le Tableau 1 donne des indications concernant des déversements de faible ou grande importance, se produisant de jour ou de nuit.

L'ajustement des distances pour un incident spécifique fait intervenir nombre de variables interdépendantes et ne devrait être effectué que par le personnel ayant les compétences techniques adéquates. C'est pourquoi ce document ne peut pas fournir d'indications précises sur l'ajustement des distances du Tableau. Les recommandations suivantes peuvent cependant être formulées.

Facteurs pouvant modifier les distances pour activités de protection

La page-guide à bordure orange associée à une matière indique clairement, sous la rubrique ÉVACUATION – Incendie, la superficie à évacuer pour pallier le danger de fragmentation d'un grand contenant. En cas d'**INCENDIE**, le risque lié à la toxicité peut être moins important que le risque lié à l'incendie ou à l'explosion. Lors de ces situations, les distances « **Incendie** » devraient être utilisées.

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection présentées dans ce guide sont dérivées à partir de données historiques d'accidents et de l'utilisation de modèles statistiques. Dans le cas de scénarios impliquant la pire des situations possibles entraînant le déversement instantané de tout le contenu d'un contenant (par exemple découlant d'un acte terroriste, sabotage ou accident catastrophique) ces distances pourraient augmenter de manière substantielle. Pour ce type d'événement, l'augmentation peut être estimée en multipliant les distances existantes par un facteur de 2 en l'absence d'information plus spécifique.

Si l'incident et la fuite mettent en cause plus d'un wagon-citerne, un réservoir de cargaison, une citerne amovible ou un grand cylindre, il convient peut-être d'augmenter les distances associées aux GRANDS DÉVERSEMENTS.

Pour les matières nécessitant une distance d'activités de protection de plus de 11,0 km, la véritable distance peut être supérieure dans des conditions de grands vents. Si le panache de matières dangereuses se propage dans une vallée ou entre plusieurs immeubles de

grande hauteur, les distances peuvent être plus grandes que celles indiquées dans le Tableau 1 car le mélange dans l'atmosphère est réduit. Les déversements se produisant le jour dans des régions connues pour leurs fortes inversions, fortes chutes de neige ou se produisant au coucher du soleil peuvent nécessiter l'augmentation des distances d'activités de protection parce que les contaminants aériens se mélangent et se dispersent plus lentement et peuvent se déplacer beaucoup plus loin sous le vent. Sous ces conditions, il pourrait être plus approprié d'appliquer les distances d'activités de protection de nuit. De plus, les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes pour des déversements liquides lorsque la température de ces matières ou la température externe excède 30° C.

Les matières qui produisent de grandes quantités de gaz toxiques au contact de l'eau sont incluses dans le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection. Certaines matières qui sont des TIH peuvent également produire des gaz toxiques additionnels au contact de l'eau (Trifluorure de brome (1746), Chlorure de thionyle (1836), etc.). Pour ces dernières, deux entrées apparaissent dans le Tableau 1, une pour les déversements sur le sol et une pour les déversements dans l'eau. **Si vous ne pouvez déterminer que la situation implique un déversement sur le sol ou dans l'eau, ou la situation implique un déversement à la fois sur le sol et dans l'eau, il vous faut choisir la plus grande distance d'activités de protection.**

À la fin du Tableau 1, vous trouverez le **Tableau 2** – Matières qui dégagent des gaz toxiques par inhalation lorsque déversées dans l'eau. On y liste les matières qui réagissent au contact de l'eau ainsi qu'une description des gaz toxiques qui sont produits.

Lorsqu'une matière réactive au contact de l'eau et générant des gaz toxiques par inhalation (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une distance importante en aval.

Finalement, le **Tableau 3** présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation qui pourraient être plus communément impliquées.

Les matières sélectionnées sont :

- Ammoniac, anhydre (UN1005)
- Chlore (UN1017)
- Chlorure d'hydrogène (UN1050) et Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré (UN2186)
- Dioxyde de soufre (UN1079)
- Fluorure d'hydrogène (UN1052)
- Oxyde d'éthylène (UN1040)

Les matières sont présentées en ordre alphabétique et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées et ce, pour des situations se produisant de jour ou de nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

FACTEURS INFLUENÇANT LE CHOIX DES ACTIVITÉS DE PROTECTION

Le choix des activités de protection pour une situation donnée dépend de nombreux facteurs. Dans certains cas, l'évacuation est la meilleure option; dans d'autres cas, une protection sur place (mise à l'abri) est préférable. Parfois, ces deux possibilités sont combinées. Dans toute situation d'urgence, les personnes responsables doivent rapidement transmettre les instructions au public. Qu'elle soit évacuée ou protégée sur place, la population aura constamment besoin de renseignements et d'instructions.

L'efficacité des mesures d'évacuation ou de protection sur place dépend de l'évaluation appropriée des facteurs énumérés ci-dessous. L'importance de ces paramètres peut varier selon les conditions de l'incident. Certains cas spécifiques peuvent nécessiter l'identification et la prise en considération d'autres facteurs. La liste suivante indique le type de renseignements pouvant déterminer les décisions initiales.

Les matières dangereuses

- Degré du risque pour la santé
- Propriétés chimiques et physiques
- Quantité en cause
- Retenue/maîtrise de la fuite
- Vitesse de déplacement des vapeurs

La population menacée

- Emplacement
- Nombre de personnes exposées
- Temps d'évacuation ou protection sur place
- Capacité de maîtrise de l'évacuation ou protection sur place
- Types de bâtiments et disponibilité
- Établissements ou populations particuliers, comme les centres d'hébergement, hôpitaux, prisons

Conditions atmosphériques

- Effets sur le déplacement des vapeurs ou du nuage
- Possibilités de variation
- Effets sur l'évacuation ou la protection sur place (mise à l'abri)

ACTIVITÉS ET MESURES DE PROTECTION

Les activités et mesures de protection désignent les actions destinées à préserver la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du public lors d'un incident s'accompagnant de dégagements de matières dangereuses. Le Tableau 1- Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte) indique les périmètres sous le vent pouvant être touchés par un nuage de gaz dangereux. Le public de cette zone devrait être évacué et/ou protégé sur place, à l'intérieur des bâtiments.

Isoler la zone de danger et en interdire l'accès. Il s'agit d'empêcher toute personne étrangère à l'équipe d'intervention d'urgence de pénétrer dans le périmètre de sécurité. Les intervenants ne portant pas d'équipement de protection ne devraient pas être autorisés dans la zone d'isolation. Cette étape vise d'abord à maîtriser la zone d'intervention et constitue la première mesure de protection mise en oeuvre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur des matières spécifiques, consulter le Tableau 1- Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte).

L'évacuation consiste à déplacer tout le public d'une zone menacée vers un lieu plus sûr. Pour mettre en place cette mesure, il faut que les personnes concernées aient le temps d'être averties, de se préparer et de quitter les lieux. Si on dispose du temps nécessaire, l'évacuation est la meilleure mesure de protection. Commencer par évacuer les personnes proches, à l'intérieur ou à l'extérieur, du lieu d'incident. À l'arrivée du personnel d'intervention d'urgence supplémentaire, étendre la zone d'évacuation aux périmètres sous le vent (en aval du vent) et dans la direction transversale au vent, au moins équivalents à ceux indiqués dans ce manuel. Même après s'être déplacées sur les distances préconisées, les personnes ne sont peut-être pas complètement hors de danger, aussi ne devraient-elles pas être autorisées à se rassembler dans ces périmètres. Il convient donc de les transférer dans un lieu défini, suivant un itinéraire spécifique, et assez éloigné pour éviter une nouvelle évacuation en cas de changement de la direction du vent.

Les mesures de **protection sur place** (mise à l'abri) consistent à inviter le public à gagner un bâtiment et à y rester jusqu'à la disparition du danger. **La protection sur place est utilisée lorsque l'évacuation du public présenterait plus de risques ou ne peut pas être effectuée.** Conduire le public à l'intérieur, **fermer toutes les portes et les fenêtres et éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement.** La protection sur place peut ne pas être la meilleure option si (a) les vapeurs sont inflammables; (b) l'évacuation du gaz sera longue; (c) les bâtiments ne peuvent être fermés hermétiquement. Les véhicules peuvent offrir une certaine protection pendant une durée limitée si les fenêtres sont fermées et les systèmes de ventilation éteints. Les véhicules sont cependant moins sûrs que les bâtiments.

Il est essentiel de rester en communication avec des personnes compétentes à l'intérieur du bâtiment pour les informer des changements de conditions. **Les personnes protégées sur place devraient être invitées à se tenir à l'écart des fenêtres** en raison des risques de projection de débris de verre et de métal en cas d'incendie et/ou d'explosion.

Tous les incidents mettant en cause des matières dangereuses sont différents. Chacun comporte des problèmes et des risques spécifiques. C'est pourquoi les mesures de protection du public devraient être choisies soigneusement. Le présent document peut aider à prendre les décisions **initiales** en la matière. Les personnes responsables doivent continuer à rassembler les renseignements et à surveiller la situation jusqu'à la disparition du danger.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Aux fins du présent Guide, les distances d'isolation initiales et les activités de protection d'urgence ont été déterminées pour de petits et grands déversements se produisant le jour ou la nuit. L'analyse a été exécutée au moyen des modèles les plus perfectionnés de terme source et de dispersion des nuages de vapeur, de l'application probabiliste de la base de données sur les incidents du Hazardous Materials Information System (HMIS) du Département aux Transports des États-Unis, de données atmosphériques réelles pour plus de 120 sites aux États-Unis, au Canada et au Mexique; et, pour chaque matière, des dernières lignes directrices disponibles en matière d'exposition toxicologique.

Pour chaque matière, des milliers de fuites hypothétiques ont été modélisées afin de représenter statistiquement les variations dans les quantités déversées ainsi que les variations de conditions atmosphériques. Suite à cette analyse, les distances résultantes ont été retenues pour le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection afin de représenter le 90^{ème} percentile des incidents. Une brève description de cette analyse est décrite ci-dessous. Un rapport détaillé de la méthodologie et des données utilisées pour l'établissement des distances d'isolation initiales et d'activités de protection est disponible auprès de PHMSA du Département aux Transports des États-Unis.

En ce qui a trait aux **quantités déversées et aux taux d'émission**, quatre facteurs ont été pris en considération, à savoir (1) la base de données du HMIS du Département aux Transports des États-Unis, (2) le format autorisé des emballages utilisés pour le transport des marchandises dangereuses sous le CFR 49 172.101 et 173, (3) les propriétés physicochimiques des matières impliquées, et (4) les conditions atmosphériques d'une base de données historique. Le modèle de terme source a calculé l'émission de vapeurs par évaporation à partir d'une flaque de liquide, par l'émission directe de vapeurs gazeuses dans l'atmosphère à partir d'un emballage, ou une combinaison de ces deux derniers tel que cela se produirait lorsqu'un gaz liquéfié est impliqué pour former un mélange de vapeurs/aérosols ainsi qu'une flaque en évaporation. De plus, le modèle a été utilisé afin de calculer des distances pour l'émission de gaz toxiques générés lorsque certaines matières sont déversées dans l'eau. Un déversement est considéré comme petit lorsqu'il approxime 208 litres (300 kg pour les solides) ou moins sont impliqués tandis qu'une quantité supérieure à 208 litres (300 kg pour les solides) est considérée comme un grand déversement. Une exception à cette règle s'applique en ce qui concerne les agents de guerre chimique où un petit déversement implique une quantité de 2 kilogrammes ou moins et où une grande quantité peut impliquer une quantité pouvant aller jusqu'à 25 kilogrammes. Ces agents sont le BZ, CX, GA, GB, GD, GF, HD, HL, HN1, HN2, HN3, L et VX.

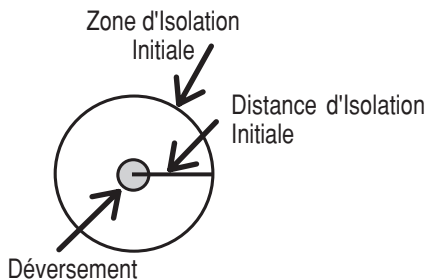
Avec les **modèles de dispersion**, on a calculé les concentrations de vapeurs en aval du vent pour chaque cas modélisé. Les paramètres atmosphériques affectant la dispersion et le taux d'évaporation furent sélectionnés statistiquement selon des données météorologiques quotidiennes (pour chaque heure) en provenance de 120 villes (des États-Unis, du Canada et du Mexique). Le modèle de dispersion prend en considération les effets des gaz lourds sur la dispersion des panaches de vapeur ainsi que l'effet du taux d'émission à partir de la source. Étant donné que le mélange atmosphérique est moins efficace pour la dispersion des panaches de vapeur pendant la nuit, on a donc fait la distinction entre les mesures de protection diurnes et les mesures de protection nocturnes, de façon à fournir des avis plus éclairés. Aux fins du Tableau 1, tout incident se produisant entre le lever et le coucher du soleil est « JOUR », et tout incident se produisant entre le coucher et le lever du soleil est « NUIT ».

On a appliqué des **lignes directrices concernant l'exposition toxicologique à court terme** pour les matières, afin de déterminer les distances où les gens qui se trouvent dans la direction du vent (en aval du vent) peuvent devenir incapacités et incapables de prendre des mesures de protection et/ou subir des effets sérieux sur la santé suite à une rare exposition ou « une fois dans une vie ». Lorsque disponibles, des valeurs de AEGL-2 ou de ERPG-2 ont été utilisées avec une préférence pour les valeurs de AEGL-2. Pour les matières ne possédant pas ces valeurs, des lignes directrices concernant les mesures d'urgence, estimées à partir de concentrations mortelles dérivées d'études sur les animaux, tel que recommandé par un groupe d'experts en toxicologie, ont été utilisées.

MODE D'EMPLOI DU TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

- (1) L'intervenant devrait déjà:
 - connaître le nom et le numéro d'identification de la matière (sinon, le numéro d'identification peut être trouvé à l'aide du nom figurant dans l'index des matières, dans les pages à bordure bleue),
 - avoir localisé la page-guide associée à la matière en cause afin d'en consulter les recommandations et être prêt à les utiliser conjointement avec le Tableau 1,
 - **avoir noté la direction du vent.**
- (2) Chercher dans le Tableau 1 (pages à bordure verte) le numéro d'identification et le nom de la matière en cause dans l'incident. Comme certains numéros d'identification correspondent à plusieurs appellations réglementaires, il faut chercher le nom spécifique de la matière. (Si l'on ne connaît pas l'appellation réglementaire et que le tableau 1 fait apparaître plusieurs noms pour le même numéro d'identification, il convient d'utiliser la plus grande distance de protection indiquée.)
- (3) Déterminer si l'incident met en cause un PETIT ou un GRAND déversement et s'il s'agit du JOUR ou de la NUIT. Généralement, un PETIT DÉVERSEMENT provient d'un seul contenant de faible volume (c'est-à-dire un fût de moins de 208 litres), d'un petit cylindre ou d'une petite fuite émanant d'un grand contenant. Un GRAND DÉVERSEMENT provient d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants. Un incident de JOUR survient à toute heure entre le lever et le coucher du soleil. Un incident de NUIT survient à toute heure entre le coucher et le lever du soleil.

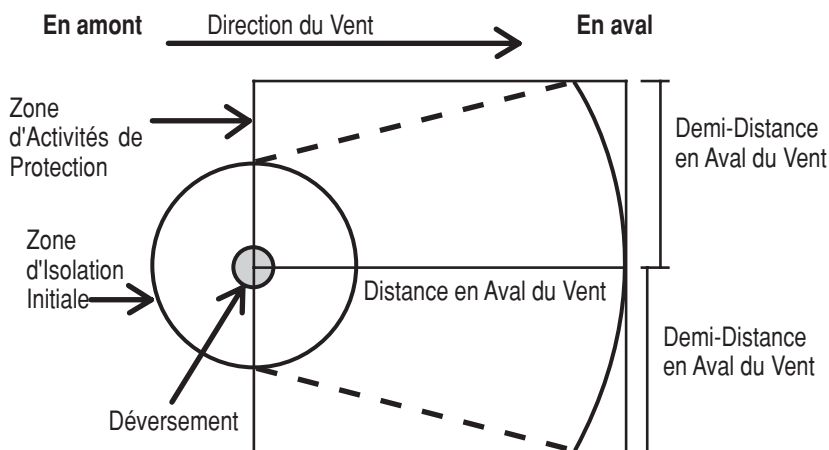
- (4) Vérifier la DISTANCE D'ISOLATION INITIALE. Diriger toutes les personnes à se déplacer, dans la direction transversale au vent, loin du déversement, à la distance spécifiée - en mètres.



- (5) Vérifier ensuite la DISTANCE D'ACTIVITÉS DE PROTECTION initiale. Le Tableau 1 donne, pour une matière dangereuse donnée, et selon l'importance et le caractère diurne ou nocturne du déversement, la distance sous le vent -en kilomètres -, sur laquelle des activités et mesures de protection devraient être mises en place. D'un point de vue pratique, le périmètre de protection (c'est-à-dire la zone dont la population est en danger) consiste en un carré dont les côtés égalent la distance indiquée dans le Tableau 1.

- (6) Dans la mesure du possible, mettre en place les activités et mesures de protection en commençant à proximité du lieu du déversement et en s'en éloignant en suivant la direction du vent. Lorsqu'une matière réactive dans l'eau et générant un produit toxique (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une longue distance sous le vent.

La forme de la zone qui devrait donner lieu à des activités et mesures de protection (périmètre de protection) est illustrée dans la figure ci-dessous. Le déversement est situé au centre du petit cercle. Le plus grand cercle représente la zone d'ISOLATION INITIALE.



Remarque 1: Voir la section « Introduction aux Tableaux verts - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection » sous la section « Facteurs pouvant modifier les distances pour activités de protection (page 279).

Remarque 2: Voir le Tableau 2 « Matières qui dégagent des gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau ».

Composer le numéro de téléphone d'urgence figurant sur le document d'expédition ou appeler l'Organisme d'intervention d'urgence approprié le plus tôt possible pour obtenir plus de renseignements sur la matière en cause, les mesures de sécurité et les procédures de réduction des risques.

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
			JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1005 *	125	Ammoniac, anhydre	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km		
1008	125	Trifluorure de bore	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,7 km	4,8 km		
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,8 km		
1016	119	Monoxyde de carbone	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,8 km		
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,8 km		
1017 *	124	Chlore	60 m	0,4 km	1,5 km	500 m	3,0 km	7,9 km		
1023	119	Gaz de houille	60 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,4 km	0,5 km		
1023	119	Gaz de houille, comprimé	60 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,4 km	0,5 km		
1026	119	Cyanogène	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,4 km	1,7 km		
1026	119	Cyanogène en gaz	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,4 km	1,7 km		
1040 *	119P	Oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,9 km	2,0 km		
1040 *	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,9 km	2,0 km		
1045	124	Fluor	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	2,3 km		
1045	124	Fluor, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,5 km	2,3 km		
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,2 km	3,9 km		

1050 * 125	Chlorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,3 km	1,3 km
1051 117 AC	(comme arme chimique)	60 m	0,3 km	1,0 km	1000 m	3,7 km	8,4 km
1051 117	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène	60 m	0,2 km	0,6 km	400 m	1,4 km	3,8 km
1051 117	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé						
1051 117	Cyanure d'hydrogène, stabilisé						
1052 * 125	Fluorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,5 km	3,2 km
1053 117	Sulfure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,7 km	5,6 km
1062 123	Bromure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,6 km	1,9 km
1064 117	Mercaptan méthylique	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	1,0 km	3,2 km
1067 124	Dioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	1,1 km	2,7 km
1067 124	Téroxide de diazote						
1069 125	Chlorure de nitrosyle	30 m	0,2 km	1,1 km	600 m	3,6 km	9,5 km
1071 119	Gaz de pétrole	60 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,4 km	0,5 km
1071 119	Gaz de pétrole, comprimé						
1076 125 CG	(comme arme chimique)	150 m	0,8 km	3,2 km	1000 m	7,5 km	11,0+ km
1076 125	Diphosgène	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1076 125 DP	(comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,7 km	200 m	1,0 km	2,4 km

* "+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques * CONSULTER ÉGALEMENT LE TABLEAU 3

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
1076	125	Phosgène	100 m	0,6 km	2,7 km	500 m	3,1 km	10,8 km		
1079*	125	Dioxyde de soufre	100 m	0,7 km	2,8 km	1000 m	5,6 km	11,0+ km		
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,9 km		
1092	131P	Acroléine, stabilisée	150 m	1,4 km	4,0 km	800 m	9,3 km	11,0+ km		
1098	131	Alcool allylique	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,5 km		
1135	131	Monochlorhydrine du glycol	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km		
1143	131P	Aldéhyde crotonique	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,0 km		
1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé								
1143	131P	Crotonaldéhyde								
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé								
1162	155	Diméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,9 km		
1163	131	Diméthyl-1,1 hydrazine	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,1 km	2,2 km		
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique								
1182	155	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,6 km		
1183	139	Éthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,2 km		

1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,0 km	2,0 km
1196	155	Éthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	200 m	2,1 km	6,3 km
1238	155	Chloroformiate de méthyle	30 m	0,2 km	0,6 km	150 m	1,1 km	2,3 km
1239	131	Éther méthylique monochloré	30 m	0,3 km	1,1 km	200 m	2,2 km	4,6 km
1242	139	Méthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,8 km	2,5 km
1244	131	Méthylhydrazine	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,4 km	2,3 km
1250	155	Méthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,9 km	2,6 km
1251	131P	Méthylvinylcétone, stabilisée	100 m	0,3 km	0,8 km	800 m	1,5 km	3,0 km
1259	131	Nickel-tétracarbone	100 m	1,4 km	5,4 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1295	139	Trichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,2 km
1298	155	Triméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,6 km
1305	155P	Vinyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,4 km
1360	139	Phosphure de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	300 m	1,1 km	3,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques * CONSULTER ÉGALEMENT LE TABLEAU 3

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1380	135	Pentaborane	60 m	0,6 km	2,0 km	200 m	2,7 km	8,2 km
1384	135	Dithionite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,6 km	60 m	0,8 km	2,7 km
1384	135	Hydrosulfite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)						
1397	139	Phosphure d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,9 km	500 m	2,1 km	7,5 km
1419	139	Phosphure de magnésium- aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,9 km	500 m	1,9 km	6,5 km
1432	139	Phosphure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,6 km	400 m	1,4 km	4,2 km
1510	143	Tétranitrométhane	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,5 km	1,0 km
1541	155	Cyanhydrine d'acéto-ne, stabilisée (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	100 m	0,3 km	1,0 km
1556	152	MD (comme arme chimique)	300 m	1,6 km	4,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1556	152	Méthylchlorarsine	100 m	1,4 km	2,2 km	300 m	3,8 km	6,9 km

1556	152	PD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,4 km	300 m	1,6 km	1,6 km
1560	157	Chlorure d'arsenic	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	1,0 km	1,6 km
1560	157	Trichlorure d'arsenic						
1569	131	Bromacétone	30 m	0,4 km	1,2 km	150 m	1,9 km	3,6 km
1580	154	Chloropicrine	30 m	0,4 km	1,0 km	150 m	1,6 km	3,1 km
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	2,1 km	5,9 km
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange						
1582	119	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,4 km	1,7 km
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange						
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,0 km	150 m	1,6 km	3,1 km
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé	100 m	0,5 km	2,2 km	400 m	2,6 km	8,6 km
1589	125	CK (comme arme chimique)	150 m	1,0 km	3,8 km	800 m	5,7 km	11,0+ km
1595	156	Sulfate de diméthyle	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
1605	154	Dibromure d'éthylène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	100 m	0,8 km	2,7 km	400 m	3,5 km	8,1 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	60 m	0,2 km	0,2 km	150 m	0,5 km	1,3 km
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène						
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	60 m	0,2 km	0,7 km	150 m	0,5 km	1,7 km
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,6 km	1,9 km
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide						
1660	124	Monoxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,3 km
1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé						
1660	124	Oxyde nitrique, comprimé						
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré	30 m	0,2 km	0,4 km	100 m	0,7 km	1,3 km
1680	157	Cyanure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,3 km	1,2 km
1680	157	Cyanure de potassium, solide (lorsque déversé dans l'eau)						

1689	157	Cyanure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,4 km	1,4 km
1689	157	Cyanure de sodium, solide (lorsque déversé dans l'eau)						
1694	159	CA (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,4 km	100 m	0,5 km	2,6 km
1695	131	Chloracétone, stabilisée	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,8 km
1697	153	CN (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,3 km	1,2 km
1698	154	Adamsite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,3 km	1,4 km
1698	154	DM (comme arme chimique)						
1699	151	DA (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,8 km	300 m	1,9 km	7,5 km
1716	156	Bromure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,3 km
1717	155	Chlorure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	1,0 km	2,8 km
1722	155	Chlorocarbonate d'allyle	100 m	0,4 km	0,9 km	400 m	1,5 km	3,0 km
1722	155	Chloroformiate d'allyle						
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydride (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,2 km
1728	155	Amyltri chlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,9 km
1732	157	Pentafluorure d'antimoine (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,2 km	4,2 km
1741	125	Trichlorure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,6 km	1,4 km
1741	125	Trichlorure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,3 km	3,8 km
1744	154	Brome	60 m	0,6 km	1,9 km	300 m	2,8 km	6,5 km
1744	154	Brome, en solution						
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone A)						
1744	154	Brome, en solution (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,3 km	150 m	1,8 km	4,2 km
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,4 km	1,4 km	200 m	2,3 km	5,1 km
1745	144	Pentafluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	150 m	1,2 km	4,4 km

1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
1746	144	Trifluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	1,1 km	4,1 km
1747	155	Butyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,8 km
1749	124	Trifluorure de chlore	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,5 km	4,6 km
1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,2 km	2,3 km
1752	156	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,9 km
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
1754	137	Acide chlorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,5 km
1754	137	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange (lorsque déversé sur le sol)	100 m	0,4 km	0,9 km	400 m	2,9 km	5,7 km
1754	137	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,5 km
1754	137	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange (lorsque déversé sur le sol)	100 m	0,4 km	0,9 km	400 m	2,9 km	5,7 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
1754	137	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,5 km		
1758	137	Chlorure de chromyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,8 km		
1762	156	Cyclohexyiltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km		
1763	156	Cyclohexyiltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km		
1765	156	Chlorure de dichloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,0 km		
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,1 km		
1767	155	Diéthylidichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,1 km		
1769	156	Diphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,3 km		
1771	156	Dodécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,4 km		
1777	137	Acide fluorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,8 km		

1781	156	Hexadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
1784	156	Hexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,5 km
1799	156	Nonyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
1800	156	Octadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,5 km
1801	156	Ocyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
1804	156	Phényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,5 km
1806	137	Pentachlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,5 km
1808	137	Tribromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	1,0 km	2,2 km
1809	137	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,8 km	2,5 km
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,7 km	100 m	1,2 km	2,2 km
1810	137	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,7 km	2,3 km
1815	132	Chlorure de propionyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
1816	155	Propyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,0 km		
1818	157	Tétrachlorure de silicium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,9 km	2,8 km		
1828	137	Chlorures de soufre (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,5 km		
1828	137	Chlorures de soufre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,2 km		
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé	100 m	0,4 km	0,9 km	400 m	2,9 km	5,7 km		
1831	137	Acide sulfurique, fumant	100 m	0,4 km	0,9 km	400 m	2,9 km	5,7 km		
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre								
1834	137	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	0,9 km	2,0 km		
1834	137	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,8 km		
1836	137	Chlorure de thionyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,7 km	100 m	0,9 km	1,9 km		

1836	137	Chlorure de thionyle (lorsque déversé dans l'eau)	100 m	1,1 km	3,0 km	800 m	9,9 km	11,0+ km
1838	137	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,7 km
1838	137	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,8 km
1859	125	Tétrafluorure de silicium	30 m	0,2 km	0,8 km	100 m	0,6 km	2,5 km
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé						
1892	151	ED (comme arme chimique)	150 m	2,0 km	2,9 km	1000 m	10,4 km	11,0+ km
1892	151	Éthylchlorarsine	150 m	1,5 km	2,4 km	500 m	5,2 km	10,2 km
1898	156	Iodure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,1 km
1911	119	Diborane	60 m	0,3 km	1,0 km	200 m	1,3 km	3,9 km
1911	119	Diborane, comprimé						
1923	135	Dithionite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	60 m	0,8 km	2,8 km
1923	135	Hydrosulfite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)						
1929	135	Dithionite de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,6 km	60 m	0,7 km	2,5 km
1929	135	Hydrosulfite de potassium (lorsque déversé dans l'eau)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
1931	171	Dithionite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,6 km	60 m	0,7 km	2,5 km		
1931	171	Hydrosulfite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)								
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	100 m	0,5 km	2,2 km	600 m	2,6 km	8,6 km		
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	3,5 km		
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,0 km	3,2 km		
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km		
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,2 km	600 m	2,6 km	8,6 km		
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								

1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	3,5 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,0 km	3,2 km
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km
1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	0,9 km	2,6 km	500 m	3,9 km	9,4 km
1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés						
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,2 km	600 m	3,5 km	9,4 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,8 km	300 m	1,5 km	4,6 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,8 km
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
1955	123	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	100 m	0,9 km	2,6 km	500 m	3,9 km	9,4 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	100 m	0,9 km	2,6 km	500 m	3,9 km	9,4 km
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange						
1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,6 km	2,3 km
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange						
1975	124	Monoxyde d'azote et tétraoxyde d'azote en mélange						
1975	124	Monoxyde d'azote et tétraoxyde de diazote en mélange						
1975	124	Tétraoxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange						
1975	124	Tétraoxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange						
1994	131	Fer pentacarbonyle	100 m	0,9 km	2,1 km	400 m	4,8 km	8,3 km
2004	135	Diamidmagnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	100 m	0,7 km	2,4 km

2011	139	Phosphure de magnésium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,8 km	500 m	1,8 km	6,0 km
2012	139	Phosphure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	1,2 km	4,0 km
2013	139	Phosphure de strontium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	1,2 km	3,8 km
2032	157	Acide nitrique, fumant	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,5 km	1,1 km
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	2,0 km	7,6 km
2186	* 125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	2,0 km	7,6 km
2188	119	Arsine	150 m	1,0 km	4,0 km	1000 m	5,8 km	11,0+ km
2188	119	SA (comme arme chimique)	300 m	1,9 km	5,7 km	1000 m	8,9 km	11,0+ km
2189	119	Dichlorosilane	30 m	0,1 km	0,4 km	200 m	1,2 km	2,9 km
2190	124	Difluorure d'oxygène	200 m	0,4 km	2,1 km	1000 m	2,2 km	8,6 km
2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,9 km	5,1 km
2191	123	Fluorure de sulfuryle	150 m	0,8 km	3,2 km	800 m	4,4 km	10,6 km
2194	125	Hexafluorure de sélénium	200 m	1,1 km	3,7 km	800 m	5,0 km	11,0+ km
2195	125	Hexafluorure de tellure	200 m	1,2 km	4,4 km	1000 m	6,7 km	11,0+ km
2196	125	Hexafluorure de tungstène	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	0,9 km	3,1 km
2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques * CONSULTER ÉGALEMENT LE TABLEAU 3

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
2198	125	Pentafluorure de phosphore	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	0,9 km	3,3 km
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé						
2199	119	Phosphine	60 m	0,2 km	1,0 km	400 m	1,3 km	4,1 km
2202	117	Séléniure d'hydrogène, anhydre	200 m	1,1 km	4,9 km	1000 m	8,5 km	11,0+ km
2204	119	Sulfure de carbonyle	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	3,5 km
2232	153	Aldéhyde chloracétique	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,7 km	1,3 km
2232	153	Chloro-2 éthanal						
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	300 m	0,9 km	2,5 km
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide (lorsque déversé dans l'eau)						
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide (lorsque déversé dans l'eau)						
2334	131	Allylamine	30 m	0,2 km	0,6 km	150 m	1,5 km	2,8 km
2337	131	Mercaptan phénolique	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km

2353	132	Chlorure de butyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,0 km
2382	131	Diméthyl-1,2 hydrazine	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,8 km	1,5 km
2382	131	Diméthylhydrazine, symétrique						
2395	132	Chlorure d'isobutyrlle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2407	155	Chloroformiate d'isopropyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,0 km
2417	125	Fluorure de carbonyle	100 m	0,6 km	2,3 km	600 m	3,7 km	8,0 km
2417	125	Fluorure de carbonyle, comprimé						
2418	125	Tétrafluorure de soufre	100 m	0,5 km	2,6 km	600 m	3,5 km	9,4 km
2420	125	Hexafluoracétone	60 m	0,3 km	1,4 km	1000 m	7,6 km	11,0+ km
2421	124	Trioxyde d'azote	60 m	0,4 km	1,8 km	300 m	1,9 km	6,7 km
2434	156	Dibenzylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
2435	156	Éthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	1,1 km
2437	156	Méthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,4 km
2438	132	Chlorure de triméthylacétyle	30 m	0,3 km	0,6 km	100 m	1,2 km	2,1 km
2442	156	Chlorure de trichloracétyle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,2 km
2474	157	Thiophosgène	60 m	0,7 km	2,0 km	300 m	2,7 km	5,5 km
2477	131	Isothiocyanate de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,4 km
2480	155	Isocyanate de méthyle	150 m	1,7 km	5,8 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
2481	155	Isocyanate d'éthyle	150 m	1,8 km	5,9 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2482	155	Isocyanate de n-propyle	100 m	1,1 km	2,8 km	600 m	7,8 km	11,0+ km
2483	155	Isocyanate d'isopropyle	100 m	1,2 km	3,1 km	800 m	10,1 km	11,0+ km
2484	155	Isocyanate de tert-butyle	100 m	1,1 km	2,7 km	600 m	7,2 km	11,0+ km
2485	155	Isocyanate de n-butyle	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,7 km
2486	155	Isocyanate d'isobutyle	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,5 km
2487	155	Isocyanate de phényle	30 m	0,2 km	0,3 km	60 m	0,8 km	1,2 km
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2495	144	Pentafluorure d'iode (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	150 m	1,2 km	4,6 km
2521	131P	Dicétène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km
2534	119	Méthylchlorosilane	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,7 km	1,8 km
2548	124	Pentafluorure de chlore	30 m	0,2 km	1,2 km	300 m	1,8 km	7,3 km
2600	119	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,8 km
2600	119	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé						

2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle	30 m	0,4 km	0,5 km	100 m	1,2 km	1,8 km
2606	155	Orthosilicate de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
2644	151	Iodure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	100 m	0,3 km	0,7 km
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
2668	131	Chloracétonitrile	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,1 km	0,2 km
2676	119	Sitbine	60 m	0,4 km	1,7 km	300 m	1,9 km	6,5 km
2691	137	Pentabromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,0 km
2692	157	Tribromure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,3 km	30 m	0,3 km	0,7 km
2692	157	Tribromure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,8 km	2,5 km
2740	155	Chloroformiate de n-propyle	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,1 km
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,5 km
2743	155	Chloroformiate de n-butyle	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,5 km
2806	138	Nitruure de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,6 km	2,1 km
2810	153	Buzz (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,7 km	400 m	2,2 km	8,1 km
2810	153	BZ (comme arme chimique)						
2810	153	CS (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	100 m	0,4 km	1,9 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR		D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- JOUR	
			mètres	kilomètres	kilomètres	kilomètres	mètres	mètres	kilomètres	kilomètres
2810	153	DC (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,6 km	60 m	0,4 km	1,8 km		
2810	153	GA (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,5 km	0,6 km		
2810	153	GB (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,1 km	400 m	2,1 km	4,9 km		
2810	153	GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km		
2810	153	GF (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,3 km	150 m	0,8 km	1,0 km		
2810	153	H (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km		
2810	153	HD (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km		
2810	153	HL (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km		
2810	153	HIN-1 (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	0,5 km	200 m	1,1 km	1,8 km		
2810	153	HIN-2 (comme arme chimique)	60 m	0,3 km	0,6 km	300 m	1,3 km	2,1 km		

2810	153	HN-3 (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,3 km
2810	153	L (Lewisite) (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	153	Lewisite (comme arme chimique)						
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a.	30 m	0,3 km	1,1 km	300 m	1,8 km	4,5 km
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2810	153	Liquide toxique, n.s.a.	60 m	0,4 km	1,3 km	200 m	2,3 km	5,1 km
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2810	153	Moutarde (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,3 km	0,4 km
2810	153	Moutarde Lewisite (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,0 km
2810	153	Sarin (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,1 km	400 m	2,1 km	4,9 km
2810	153	Soman (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
2810	153	Tabun (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	100 m	0,5 km	0,6 km		
2810	153	Thickened GD (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	0,7 km	300 m	1,8 km	2,7 km		
2810	153	VX (comme arme chimique)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,3 km		
2811	154	CX (comme arme chimique)	60 m	0,2 km	1,1 km	200 m	1,2 km	5,1 km		
2826	155	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,7 km		
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	30 m	0,3 km	0,8 km	150 m	1,5 km	2,8 km		
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,3 km	4,3 km		
2901	124	Chlorure de brome	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	2,5 km	6,7 km		
2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km		
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	60 m	0,3 km	0,8 km	300 m	1,5 km	3,0 km		
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								

2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km
2927	154	Liquide toxique, corrosif, n.s.a.	60 m	0,4 km	0,9 km	200 m	1,5 km	3,0 km
2927	154	Liquide toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,7 km
2927	154	Phosphorodichloride d'éthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,2 km	4,6 km
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2929	131	Liquide toxique; inflammable, n.s.a.	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,5 km
2929	131	Liquide toxique; inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2929	131	Liquide toxique; inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,5 km
2929	131	Liquide toxique; inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
2929	131	Liquide toxique; inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER Directions mètres	Ensuite PROTÉGER JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	D'abord ISOLER Directions mètres	Ensuite PROTÉGER JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
2977	166	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235 (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,4 km
2977	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	166	Hexafluorure d'uranium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,5 km	2,3 km
2978	166	Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium (lorsque déversé dans l'eau)						
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2985	155	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						

2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2986	155	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2987	156	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km
2988	139	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3023	131	Mercaptan de tert-octyle	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,9 km
3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol						
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,9 km	500 m	2,1 km	7,4 km
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides (lorsque déversé dans l'eau)						
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides (lorsque déversé dans l'eau)						
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle	30 m	0,2 km	1,0 km	800 m	4,2 km	11,0+ km
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,8 km
3083	124	Fluorure de perchloryle	30 m	0,1 km	0,6 km	400 m	2,5 km	7,7 km
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,4 km	200 m	2,3 km	5,1 km
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	1,0 km

3123	139	Liquide toxique, hydrov réactif, n.s.a.	60 m	0,4 km	1,3 km	200 m	2,3 km	5,1 km
3123	139	Liquide toxique, hydrov réactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	60 m	0,4 km	1,3 km	200 m	2,3 km	5,1 km
3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,2 km	600 m	2,6 km	8,6 km
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	3,5 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
			mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,0 km	3,2 km		
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km		
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,2 km	600 m	3,5 km	9,4 km		
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,2 km	0,8 km	300 m	1,5 km	4,6 km		
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,8 km		
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km		
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km		
3246	156	Chlorure de sulfoniméthane	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,8 km		
3275	131	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km					

3276	151	Nitriles, liquides, toxiques, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,8 km
3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.						
3276	151	Nitriles, toxiques, n.s.a.						
3278	151	Composé organophosphoré, liquide, toxique, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,3 km	4,3 km
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.						
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.						
3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,2 km	200 m	2,3 km	4,3 km
3280	151	Arsenic, composé organique de I ^r , liquide, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,8 km	150 m	1,8 km	4,5 km
3280	151	Arsenic, composé organique de I ^r , n.s.a.						
3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	100 m	1,4 km	5,4 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3281	151	Métaux-carbonyles, n.s.a.						
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	60 m	0,6 km	2,0 km	300 m	2,8 km	6,5 km
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER Directions mètres	Ensuite PROTÉGER JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER NUIT kilomètres	D'abord ISOLER Directions mètres	Ensuite PROTÉGER JOUR kilomètres	Ensuite PROTÉGER NUIT kilomètres
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,3 km	100 m	1,0 km	1,6 km
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	30 m	0,4 km	1,4 km	200 m	2,3 km	5,1 km
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,3 km	100 m	0,5 km	1,1 km
3294	131	Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	60 m	0,2 km	0,4 km	200 m	0,7 km	2,0 km
3300	119P	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,9 km	2,0 km
3300	119P	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène						

3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	60 m	0,4 km	2,1 km	600 m	2,6 km	8,6 km
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	2,5 km	6,7 km
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,9 km	2,8 km
3303	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,7 km	2,0 km
3304	123 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,6 km	600 m	3,5 km	9,4 km
3304	123 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3304	123 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,5 km	4,6 km
3304	123 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,8 km
3304	123 Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT				GRAND DÉVERSEMENT			
			(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		D'abord		Ensuite	
			ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	ISOLER dans toutes les Directions mètres	JOUR kilomètres	PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,6 km	600 m	3,5 km	9,4 km		
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,5 km	4,6 km		
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,9 km	2,8 km		
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km		
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,6 km	600 m	3,5 km	9,4 km		
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	2,5 km	6,7 km		

3306	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,9 km	2,8 km
3306	124 Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km
3307	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	60 m	0,4 km	2,1 km	600 m	2,6 km	8,6 km
3307	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	n.s.a.					
3307	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	2,5 km	6,7 km
3307	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,9 km	2,8 km
3307	124 Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,7 km	2,0 km
3308	123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,6 km	600 m	3,5 km	9,4 km
3308	123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	n.s.a.					
3308	123 Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,5 km	4,6 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant- NUIT kilomètres	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,1 km	0,3 km	150 m	0,9 km	2,8 km
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,6 km	600 m	3,5 km	9,4 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	1,2 km	300 m	1,5 km	4,6 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,9 km	2,8 km
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km

3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,6 km	600 m	3,5 km	9,4 km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,3 km	1,1 km	400 m	2,5 km	6,7 km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	0,9 km	2,8 km
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km
3318	125	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	0,8 km	2,0 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	100 m	0,5 km	2,2 km	600 m	2,6 km	8,6 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,1 km	0,3 km	300 m	1,3 km	3,5 km
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	200 m	1,0 km	3,2 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)				GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
			D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions		Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
			mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	mètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	0,8 km	2,0 km		
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km		
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,6 km		
3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,4 km	1,3 km	200 m	2,3 km	5,1 km		
3382	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km		
3383	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,5 km		
3384	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km		

3385	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydro-réactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,4 km	1,3 km	200 m	2,3 km	5,1 km
3386	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydro-réactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3387	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	30 m	0,4 km	1,4 km	200 m	2,3 km	5,1 km
3388	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,5 km	1,0 km
3389	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,4 km	0,9 km	200 m	1,5 km	3,0 km
3390	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,7 km
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	200 m	0,7 km	2,5 km
3461	135	Halogénures d'aluminium, solides (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,3 km
3488	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,5 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU 1 - DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP	Guide	NOM DE LA MATIÈRE	PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
			D'abord ISOLER Directions mètres	Ensuite PROTÉGER		D'abord ISOLER Directions mètres	Ensuite PROTÉGER	
				JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3489	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3490	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,5 km
3491	155	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3492	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	60 m	0,8 km	1,7 km	300 m	4,0 km	6,5 km
3493	131	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
3494	131	Pétrole brut acide, inflammable, toxique	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,7 km
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,6 km
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,1 km	0,2 km	200 m	1,2 km	4,8 km

9206	137	Dichlorure méthylphosphonique	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	0,6 km
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,3 km
9264	151	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,3 km
9269	132	Triméthoxysilane	30 m	0,2 km	0,5 km	100 m	0,9 km	1,9 km

(VOIR LA PAGE SUIVANTE POUR LA LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU)

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

COMMENT UTILISER LE TABLEAU 2 – MATIÈRES QUI RÉAGISSENT À L'EAU EN DÉGAGEANT DES GAZ TOXIQUES

Le Tableau 2 liste les matières qui dégagent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH) lorsque déversées dans l'eau ainsi que les gaz toxiques qui sont produits.

Les matières sont présentées en ordre numérique de numéro d'identification.

Ces matières "réactives à l'eau" sont facilement identifiables dans le Tableau 1 car leur nom est immédiatement suivi par (**lorsque déversé dans l'eau**).

Note : Quelques matières "réactives à l'eau" sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (1746), le chlorure de thionyle (1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour (**lorsque déversé sur le sol**) et l'autre pour (**lorsque déversé dans l'eau**). Lorsqu'une matière "réactive à l'eau" qui **n'est pas** une matière TIH et qui **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent pas et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)	
1162	155	Diméthylchlorosilane	HCl	
1183	139	Éthylchlorosilane	HCl	
1196	155	Éthyltrichlorosilane	HCl	
1242	139	Méthylchlorosilane	HCl	
1250	155	Méthyltrichlorosilane	HCl	
1295	139	Trichlorosilane	HCl	
1298	155	Triméthylchlorosilane	HCl	
1305	155P	Vinyltrichlorosilane	HCl	
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	HCl	
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	H ₂ S	
1360	139	Phosphure de calcium	PH ₃	
1384	135	Dithionite de sodium	H ₂ S	SO ₂
1384	135	Hydrosulfite de sodium	H ₂ S	SO ₂
1397	139	Phosphure d'aluminium	PH ₃	
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium	PH ₃	
1432	139	Phosphure de sodium	PH ₃	
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	HCN	
1680	157	Cyanure de potassium	HCN	
1680	157	Cyanure de potassium, solide	HCN	

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1689	157	Cyanure de sodium	HCN
1689	157	Cyanure de sodium, solide	HCN
1716	156	Bromure d'acétyle	HBr
1717	155	Chlorure d'acétyle	HCl
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé	HCl
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre	HBr
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre	HCl
1728	155	Amyltrichlorosilane	HCl
1732	157	Pentafluorure d'antimoine	HF
1741	125	Trichlorure de bore	HCl
1745	144	Pentafluorure de brome	HF Br ₂
1746	144	Trifluorure de brome	HF Br ₂
1747	155	Butyltrichlorosilane	HCl
1752	156	Chlorure de chloracétyle	HCl
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane	HCl
1754	137	Acide chlorosulfonique	HCl
1754	137	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange	HCl
1754	137	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange	HCl
1758	137	Chlorure de chromyle	HCl
1762	156	Cyclohexényltrichlorosilane	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Générés(s)
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane	HCl
1765	156	Chlorure de dichloracétyle	HCl
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane	HCl
1767	155	Diéthyltrichlorosilane	HCl
1769	156	Diphényldichlorosilane	HCl
1771	156	Dodécyltrichlorosilane	HCl
1777	137	Acide fluorosulfonique	HF
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane	HCl
1784	156	Hexyltrichlorosilane	HCl
1799	156	Nonyltrichlorosilane	HCl
1800	156	Octadécyltrichlorosilane	HCl
1801	156	Octyltrichlorosilane	HCl
1804	156	Phényltrichlorosilane	HCl
1806	137	Pentachlorure de phosphore	HCl
1808	137	Tribromure de phosphore	HBr
1809	137	Trichlorure de phosphore	HCl
1810	137	Oxychlorure de phosphore	HCl
1815	132	Chlorure de propionyle	HCl
1816	155	Propyltrichlorosilane	HCl
1818	157	Tétrachlorure de silicium	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)		
1828	137	Chlorures de soufre	HCl	SO ₂	H ₂ S
1834	137	Chlorure de sulfuryle	HCl		
1836	137	Chlorure de thionyle	HCl	SO ₂	
1838	137	Tétrachlorure de titane	HCl		
1898	156	Iodure d'acétylène	HI		
1923	135	Dithionite de calcium	H ₂ S	SO ₂	
1923	135	Hydrosulfite de calcium	H ₂ S	SO ₂	
1929	135	Dithionite de potassium	H ₂ S	SO ₂	
1929	135	Hydrosulfite de potassium	H ₂ S	SO ₂	
1931	171	Dithionite de zinc	H ₂ S	SO ₂	
1931	171	Hydrosulfite de zinc	H ₂ S	SO ₂	
2004	135	Diamidomagnésium	NH ₃		
2011	139	Phosphore de magnésium	PH ₃		
2012	139	Phosphore de potassium	PH ₃		
2013	139	Phosphore de strontium	PH ₃		
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle	NO ₂		
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	NO ₂		
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	NO ₂		
2353	132	Chlorure de butyryle	HCl		
2395	132	Chlorure d'isobutyryle	HCl		

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
2434	156	Dibenzylchlorosilane	HCl
2435	156	Éthylphényldichlorosilane	HCl
2437	156	Méthylphényldichlorosilane	HCl
2495	144	Pentafluorure d'iode	HF
2691	137	Pentabromure de phosphore	HBr
2692	157	Tribromure de bore	HBr
2806	138	Nitride de lithium	NH ₃
2977	166	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235	HF
2977	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté	HF
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium	HF
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2985	155	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

TABLEAU 2 - MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH)
lorsque déversées dans l'eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
2988	139	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium	PH ₃
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	HCl
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	NO ₂
3461	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	Cl ₂

Description des gaz TIH :

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	NO ₂	Dioxyde d'azote
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre

NOTES

COMMENT UTILISER LE TABLEAU 3 – DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION POUR DIFFÉRENTES QUANTITÉS DE SIX GAZ TOXIQUES PAR INHALATION COMMUNS

Le Tableau 3 présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation qui pourraient être plus communément impliquées.

Les matières sélectionnées sont :

- Ammoniac (UN1005)
- Chlore (UN1017)
- Chlorure d'hydrogène (UN1050) et Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré (UN2186)
- Dioxyde de soufre (UN1079)
- Fluorure d'hydrogène (UN1052)
- Oxyde d'éthylène (UN1040)

Les matières sont présentées en ordre alphabétique et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées et ce, pour des situations se produisant de jour ou de nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

TABLEAU 3 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour différentes quantités de six gaz toxiques par inhalation (TIH) communs

		UN1005 Ammoniac, anhydre : Grands déversements					
		Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant la nuit / le jour					
		JOUR			NUIT		
Contenant de TRANSPORT	D'abord isoler dans toutes les directions	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)
		Mètres	Km	Km	Km	Km	Km
Wagon citerne	300	2,3	1,3	1,0	6,3	2,6	1,3
Citerne routière ou remorque	125	1,0	0,5	0,3	2,6	0,8	0,5
Réservoir ravitailleur agricole	60	0,6	0,3	0,3	1,5	0,5	0,3
Plusieurs petites bouteilles à gaz	30	0,3	0,2	0,2	0,8	0,3	0,2
Contenant de TRANSPORT		UN1017 Chlore : Grands déversements					
Wagon citerne	1000	11+	9,0	5,5	11+	11+	7,1
Citerne routière ou remorque	1000	10,6	3,5	2,9	11+	5,5	4,2
Plusieurs bouteilles à gaz d'une tonne	400	4,0	1,5	1,1	7,9	2,7	1,5
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	250	2,6	1,0	0,8	5,6	1,8	0,8

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

UN1050 Chlorure d'hydrogène : Grands déversements
UN2186 Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré : Grands déversements

Contenant de TRANSPORT	D'abord isoler dans toutes les directions	Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant la nuit / le jour					
		JOUR			NUIT		
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)
	Mètres	Km	Km	Km	Km	Km	Km
Wagon citerne	600	6,1	2,3	1,8	11+	4,0	2,6
Citerne routière ou remorque	300	3,1	1,1	0,8	7,4	2,1	1,0
Plusieurs bouteilles à gaz d'une tonne	60	0,6	0,3	0,2	1,8	0,3	0,2
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	45	0,5	0,2	0,2	1,5	0,3	0,2

UN1079 Dioxyde de soufre : Grands déversements

Wagon citerne	1000	11+	11+	7,6	11+	11+	10,8
Citerne routière ou remorque	1000	11+	7,6	5,1	11+	10	6,1
Plusieurs bouteilles à gaz d'une tonne	600	7,1	2,7	1,9	10,5	4,7	2,9
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne	300	5,3	1,6	1,1	7,9	2,7	1,5

Contenant de TRANSPORT		UN1052 Fluorure d'hydrogène : Grands déversements								
		D'abord isoler dans toutes les directions	Puis PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant la nuit / le jour				NUIT			
			JOUR		JOUR		NUIT		NUIT	
		Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)	Vent faible (< 10 km/h)	Vent modéré (10 - 20 km/h)	Grand vent (> 20 km/h)
Mètres		Km	Km	Km	Km	Km	Km	Km	Km	Km
Wagon citerne		400	3,2	1,9	1,6	7,9	3,1	1,9		
Citerne routière ou remorque		210	1,9	1,0	0,8	3,9	1,6	1,0		
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne		100	0,8	0,3	0,3	1,6	0,5	0,3		
Contenant de TRANSPORT		UN1040 Oxyde d'éthylène : Grands déversements								
Wagon citerne		200	1,4	0,8	0,6	4,0	1,4	0,8		
Citerne routière ou remorque		100	0,8	0,5	0,3	2,1	0,6	0,5		
Plusieurs petites bouteilles à gaz ou bouteille à gaz unique d'une tonne		30	0,3	0,2	0,2	0,8	0,3	0,2		

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

GMU2012 GUIDE DE L'UTILISATEUR

Le Guide des Mesures d'Urgence 2012 (GMU2012) a été élaboré conjointement par Transports Canada, le Département aux Transports des États-Unis, le Secrétariat aux Communications et aux Transports du Mexique ainsi qu'avec la collaboration du Centre d'Information pour Urgences Chimiques de l'Argentine (CIQUIME). Il est destiné aux pompiers, aux services de police et au personnel d'autres services d'urgence qui peuvent être les premiers à arriver sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses. **Le GMU2012 est avant tout un Guide pouvant aider les premiers intervenants à déterminer rapidement les dangers précis ou généraux de la (des) matière(s) visée(s), et à se protéger et à protéger le grand public au cours de la phase d'intervention initiale consécutive à cet incident.** Aux fins de ce Guide, la «phase d'intervention initiale» est la période qui suit l'arrivée des premiers intervenants sur les lieux d'un incident, pendant laquelle la présence et/ou l'identification de marchandises dangereuses est confirmée, des mesures de protection de la zone affectée et de la population concernée sont prises, et l'aide d'un personnel qualifié est demandée. Ce Guide n'est pas destiné à fournir des données physiques et chimiques sur les marchandises dangereuses.

Le Guide assistera les premiers intervenants à prendre les décisions initiales lorsqu'ils arriveront sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses; toutefois, ils ne doivent pas le considérer comme pouvant remplacer leur formation personnelle en matière d'intervention d'urgence, leurs propres connaissances ou leur bon jugement. Ce Guide ne peut couvrir toutes les éventualités que peut comporter un tel incident. Il vise avant tout les incidents qui se produisent sur les routes ou les voies ferroviaires. N'oubliez pas que dans les installations fixes, il peut avoir une utilité limitée.

Le GMU2012 contient des listes de marchandises dangereuses provenant des Recommandations des Nations Unies les plus récentes ainsi que d'autres règlements internationaux et nationaux. Les explosifs ne sont pas énumérés individuellement, ni au moyen de leur appellation réglementaire ni à l'aide de leur numéro d'identification. Ils figurent toutefois sous le titre général «Explosifs» sur la première page de l'index numérique (les pages à bordure jaune) et alphabétiquement dans le répertoire des noms de matières (les pages à bordure bleue). La lettre **(P)** qui suit le numéro de la page-guide énuméré dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue indique les matières qui risquent de se polymériser sous certaines conditions. Un exemple d'un tel produit sera; Acroléine, stabilisée **131P**.

À titre de premier intervenant sur les lieux d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, cherchez à obtenir le plus tôt possible des renseignements supplémentaires et plus précis sur n'importe laquelle de ces marchandises. Les renseignements que vous recevrez en téléphonant à l'Organisme d'intervention d'urgence approprié ou en composant le numéro d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou encore en consultant les renseignements sur les dangers et sur l'intervention que contient ou qui accompagne ce dernier, seront souvent plus précis et plus exacts que ceux du Guide dans le cas des matières visées.

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC LE PRÉSENT GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE! Aux États-Unis, conformément au U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA, 29 CFR 1910.120) et le règlement du U.S. Environmental Protection Agency (EPA, 40 CFR Part 311), les intervenants doivent recevoir de la formation dans l'utilisation du présent Guide avant de s'en servir.

CONTENU DU GUIDE

1 - Section jaune: Les marchandises dangereuses sont indexées selon leur numéro d'identification (NIP). Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter lorsqu'on connaît le numéro d'identification de la matière concernée. Cette liste est organisée de la façon suivante: apparaît d'abord le numéro d'identification à quatre chiffres de la matière suivi par le numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et par le nom de la matière.

Par exemple:	NIP	GUIDE	Nom de la Matière
	1090	127	Acétone

2 - Section bleue: Les marchandises dangereuses sont indexées par ordre alphabétique selon le nom de la matière. Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter lorsqu'on connaît le nom de la matière concernée. Cette liste est organisée de la façon suivante: apparaît d'abord le nom de la matière suivi du numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et le numéro d'identification à quatre chiffres qui lui est attribué.

Par exemple:	Nom de la Matière	GUIDE	NIP
	Acide sulfurique	137	1830

3 - Section orange: Il s'agit de la principale section du Guide, car toutes les mesures de sécurité recommandées y sont consignées. Elle comprend en tout 62 pages-guides qui renforcent les précautions recommandées ainsi que de l'information sur les mesures d'urgence en vue de protéger les intervenants et le grand public. La page de gauche donne des renseignements sur la sécurité tandis que la page de droite fournit des renseignements sur les mesures d'urgence et les interventions en cas d'incendie, de déversement ou de fuite, ainsi que sur les premiers soins. Chaque page-guide est conçue de façon à s'appliquer à un groupe de matières qui possèdent des caractéristiques chimiques et toxicologiques similaires.

Le titre de la page-guide indique le type de matière et les risques généraux qui y sont associés.

Par exemple: **GUIDE 124** - Gaz - Toxiques et/ou Corrosifs - Oxydants.

Chaque page-guide se subdivise en trois sections principales: la première décrit les **risques potentiels** d'une matière en terme d'inflammabilité ou d'explosion et les effets éventuels sur la santé si on y est exposé. La caractéristique qui représente le plus haut risque apparaît en premier. L'intervenant d'urgence devrait la consulter en premier. Cela lui permettrait de prendre des décisions en matière de protection de l'équipe d'intervention d'urgence ainsi que de la population avoisinante.

La deuxième section indique les mesures de **sécurité publique** préconisées, fondées sur la situation réelle. Elle fournit des renseignements généraux en matière d'interdiction d'accès au site ainsi qu'au sujet des vêtements de protection personnels et niveau de protection respiratoire recommandés. Elle énumère les distances d'évacuation suggérées lors de déversements mineurs et importants ou d'incendies (dangers de fragmentation). Elle dirige également l'utilisateur à consulter les Tableaux qui énumèrent les matières Toxiques par Inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (section verte) lorsque le nom de la matière est surligné en vert dans la section jaune et bleue.

La troisième section porte sur les **mesures d'urgence** et sur les premiers soins. Elle fait état des précautions spéciales à prendre lors d'un incendie, d'un déversement ou d'une exposition chimique. Chacune de ces parties contient plusieurs recommandations qui faciliteront encore le processus décisionnel. Les renseignements sur les premiers soins sont d'ordre général et sont utiles avant d'obtenir une aide médicale formelle.

4 - Section verte: Cette section est constituée de trois tableaux.

Le **Tableau 1** énumère, par ordre de numéro d'identification, les matières qui sont toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau. On y recommande deux types de distances sûres: les « distances d'isolation initiales » et les « distances d'activités de protection ». Ces matières sont surlignées en vert de façon qu'on puisse les retrouver facilement dans les listes par ordre numérique (section jaune) et alphabétique (section bleue) du GMU2012. Le Tableau 1 donne les distances pour les petits déversements (approximativement 208 litres ou moins pour les liquides et 300 kilogrammes ou moins pour les solides lorsque déversés dans l'eau) et les grands déversements (plus de 208 litres pour les liquides et plus de 300 kilogrammes pour les solides lorsque déversés dans l'eau) pour toutes les matières surlignées. De plus, le Tableau 1 est subdivisé pour des situations se produisant de jour ou de nuit, car les variations dans les conditions atmosphériques peuvent influencer grandement sur la superficie de la zone dangereuse. Pendant la nuit, l'air est généralement plus calme et la dispersion ainsi que le mélange des matières est moins important ce qui résulte en des zones de toxicité plus grandes que celles qui seraient produites durant le jour. Pendant le jour, les mouvements d'air plus énergétiques causeront une plus grande dispersion de la matière résultant en une concentration moins élevée dans l'air ambiant. Il est important de noter que c'est la quantité de matière en un point particulier qui est importante pour déterminer la toxicité et non pas la seule présence de cette matière.

La « distance d'isolation initiale » désigne la zone qui devrait être considérée pour l'évacuation de toutes les personnes, dans toutes les directions, par rapport au lieu de déversement ou de la fuite. Cette distance (rayon) définit une circonférence (zone d'isolation initiale) à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations dangereuses en amont du vent et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du déversement). Par exemple, dans le cas d'un gaz comprimé, toxique, n.s.a., UN1955, Danger par inhalation Zone A, la distance d'isolation pour les petits déversements est de 100 mètres, ce qui représente un périmètre d'évacuation de 200 mètres de diamètre.

Pour la même matière, la "distance d'activités de protection" pour un petit déversement est de 0,5 kilomètre pour un incident se produisant le jour et de 2,2 kilomètres pour un incident de nuit. Cette distance désigne une aire sous le vent, en aval du lieu du déversement ou de la fuite, à l'intérieur de laquelle des activités de protection pourraient être entreprises. On entend par activités de protection des mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du grand public. Les personnes dans cette zone pourraient être évacuées ou protégées sur place à l'intérieur d'immeubles. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, il suffit de consulter les pages 279 à 285.

Matières Toxiques par Inhalation (TIH)

Une matière TIH est un gaz ou un liquide volatil connu pour être si toxique pour les humains qu'il présente un risque pour la santé durant le transport ou, en l'absence de données adéquates sur la toxicité chez l'homme, est présumé toxique pour les humains parce que lors de tests en laboratoire chez des animaux, sa concentration létale moyenne (CL50) ne dépasse pas 5000 ppm.

Il importe de noter que même si l'on utilise le terme zone, ces zones dangereuses ne correspondent d'aucune façon à une superficie ou à une distance réelle. Les zones sont déterminées uniquement en fonction de la concentration létale moyenne (CL50) du produit (par exemple, une zone A pour une matière TIH est plus dangereuse qu'une zone D). Toutes les distances énumérées dans la section verte sont en fait calculées à l'aide de modèles mathématiques pour chaque matière TIH. Pour l'assignation des zones de danger par inhalation, consulter le Glossaire.

Le **Tableau 2** énumère, par ordre de numéro d'identification, les matières qui génèrent de grandes quantités de gaz toxiques lorsque déversées dans l'eau ainsi que les gaz TIH respectifs qui sont générés. Ces matières qui réagissent à l'eau sont facilement identifiables dans le **Tableau 1** car leur nom est immédiatement suivi par le texte (**lorsque déversé dans l'eau**). Quelques matières "réactives à l'eau" sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (1746), le chlorure de thionyle (1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour (**lorsque déversé sur le sol**) et l'autre pour (**lorsque déversé dans l'eau**). Lorsqu'une matière "réactive à l'eau" qui n'est pas une matière TIH et qui n'est pas déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent pas et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

Le **Tableau 3** présente les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour des matières toxiques par inhalation qui pourraient être plus communément impliquées.

Les matières sélectionnées sont :

- Ammoniac, anhydre (UN1005)
- Chlore (UN1017)
- Chlorure d'hydrogène (UN1050) et Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré (UN2186)
- Dioxyde de soufre (UN1079)
- Fluorure d'hydrogène (UN1052)
- Oxyde d'éthylène (UN1040)

Les matières sont présentées en ordre alphabétique et fournissent les distances d'isolation initiales et d'activités de protection pour de grands déversements (plus de 208 litres) impliquant des contenants de capacités variées et ce, pour des situations se produisant de jour ou de nuit ainsi qu'à des vitesses de vent différentes.

Distances d'Isolation et d'Évacuation

Des distances d'isolation ou d'évacuation sont indiquées dans les pages-guides (section orange) ainsi que dans le Tableau 1 - Distances d'isolation initiales et d'activités de protection (section verte), ce qui peut créer une certaine confusion chez l'utilisateur qui ne connaît pas bien le GMU2012.

Il convient de noter que certaines des pages-guides font uniquement référence à des matières non-TIH (36 guides), certaines réfèrent à la fois à des matières TIH et non-TIH (21 guides) et certaines

réfèrent uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (5 guides). Une page-guide réfère à la fois à des matières TIH et non-TIH (Voir le GUIDE 131 par exemple) seulement lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement: « Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiales et d'Activités de Protection pour les matières surlignées. Pour les autres matières, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous « SÉCURITÉ PUBLIQUE » ». Une page-guide réfère uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (Voir le GUIDE 124 par exemple) lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement : « Voir le Tableau 1 - Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection. » Donc, si les phrases précédentes n'apparaissent pas dans la page-guide, c'est dire qu'on fait référence uniquement à des matières non-TIH (Voir le GUIDE 128 par exemple).

Afin de déterminer les distances d'isolation et d'activités de protection appropriées, il est important d'utiliser les informations suivantes:

Si une matière **TIH/agent de guerre chimique/matière réagissant à l'eau** est impliquée (entrées surlignées dans les index), les distances d'isolation et de protection sont données directement dans la section verte. La page-guide (section orange) rappelle à l'utilisateur de se reporter à la section verte pour avoir des renseignements plus précis sur l'évacuation en cas de déversement de matières surlignées.

Si l'incident implique une matière **non-TIH, mais que la page-guide renvoie à la fois à des matières TIH et non-TIH**, une distance d'isolation immédiate, comme mesure préventive afin de réduire les blessures, est indiquée sous la rubrique « SÉCURITÉ PUBLIQUE »; elle s'applique uniquement aux matières non-TIH. En outre, aux fins de l'évacuation, la page-guide recommande à l'utilisateur sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement d'accroître au besoin pour les matières non surlignées, la distance d'isolation immédiate sous le vent, indiquée à la rubrique « SÉCURITÉ PUBLIQUE ». Par exemple, le GUIDE 131 – Liquides Inflammables - Toxiques recommande à l'utilisateur : « Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. ». Dans le cas d'un grand déversement, la zone d'isolement pourrait passer de 50 mètres à une distance jugée sécuritaire par le commandant sur place et les intervenants d'urgence.

Si l'il s'agit d'un déversement d'une matière **non-TIH et que la page-guide renvoie uniquement à des matières non-TIH**, les distances d'isolation immédiate et d'évacuation qui sont mentionnées dans la page-guide (section orange) sont les distances à utiliser et aucune référence n'est faite à la section verte.

Note 1: Si une entrée dans les index est surlignée et QU'IL N'Y A PAS D'INCENDIE, allez directement à la section verte et cherchez le numéro d'identification et le nom de la matière dans le tableau 1 - distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte) pour obtenir les distances d'isolation et d'évacuation. S'IL Y A UN INCENDIE OU QU'UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ, CONSULTEZ également le guide assigné (pages à bordure orange) et appliquez, tel qu'approprié, les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Note 2 : Si une matière est identifiée par (**lorsque déversé dans l'eau**), ces matières génèrent de grandes quantités de gaz toxiques (TIH) lorsque déversées dans l'eau. Quelques matières "réactives à l'eau" sont également des matières TIH (par exemple, le trifluorure de brome (1746), le chlorure de thionyle (1836), etc.). Dans ces cas, deux entrées apparaissent dans le **Tableau 1**, une pour (**lorsque déversé sur le sol**) et l'autre pour (**lorsque déversé dans l'eau**). Lorsqu'une matière "réactive à l'eau" qui **n'est pas** une matière TIH et qui **n'est pas** déversée dans l'eau, le **Tableau 1** et le **Tableau 2** ne s'appliquent pas et les distances de sécurité à appliquer se trouvent dans le guide orange approprié.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Vêtements de ville et uniformes de travail. Ces vêtements, comme les uniformes que portent les policiers et le personnel des services médicaux d'urgence, n'assurent pratiquement pas de protection contre les effets toxiques des marchandises dangereuses.

Vêtements de protection pour feux d'immeubles (VPFI). Cette catégorie de vêtements, appelée souvent «tenue de feu» ou «tenue d'intervention», désigne les vêtements de protection que portent généralement les pompiers lorsqu'ils combattent un incendie d'immeuble. Elle comprend un casque, une veste, un pantalon, des bottes, des gants et une cagoule couvrant les parties de la tête qui ne sont pas protégées par le casque et la partie faciale (le plus souvent un masque). Ces vêtements protecteurs doivent être utilisés avec un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive avec masque couvre-visage. Ils doivent au minimum satisfaire à la 'Fire Brigades Standard' (29CFR 1910.156) (Norme régissant les corps de pompiers) de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) du Secrétariat au Travail des États-Unis. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée contre la chaleur et le froid, mais ils n'assurent peut-être pas une protection suffisante contre les vapeurs ou les liquides toxiques avec lesquels les intervenants sont en contact lors d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses. Chaque page-guide comprend une déclaration au sujet de leur utilisation dans le cas d'un accident relatif aux matières auxquelles elle fait référence. Certaines pages déclarent que ces VPFI offrent une protection limitée. L'intervenant qui les porte et qui est muni d'un APRA peut alors être en mesure de mener une opération qui consiste à «entrer et sortir» rapidement. Toutefois, celle-ci peut lui faire risquer une exposition, une blessure ou la mort. Le directeur des opérations ne doit prendre la décision d'autoriser cette initiative que si les avantages peuvent être déterminants (c.-à-d. permettre d'effectuer un sauvetage immédiat, de fermer une soupape ou de mettre fin à une fuite, etc.). Les vêtements protecteurs du type combinaison que portent habituellement les pompiers appelés à combattre des incendies de forêt ou qui font rage dans des régions sauvages ne sont pas des VPFI et **ne sont pas** recommandés ni mentionnés ailleurs dans le présent guide.

Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA). Cet appareil assure une pression constante et positive ainsi que la régulation d'air à l'intérieur du masque, même si l'intéressé inhale profondément en faisant un travail difficile. Utilisez l'appareil certifié par le NIOSH et la Mine Safety and Health Administration conformément à la 42 CFR, partie 84. Utilisez-le conformément aux exigences de protection respiratoire précisées dans l'OSHA (29 CFR 1910.134) et/ou dans le Fire Brigades Standard (29CFR 1910.156(f)) (Norme régissant les corps de pompiers). Les appareils respiratoires à cartouche chimique, ou autres masques filtrants, ne sont pas des substituts acceptables à l'appareil respiratoire autonome à pression positive. Les APRA pulmo-commandés ne répondent pas à la Fire Brigades Standard de l'OSHA (29 CFR 1910.156(f)(1)(i)). Si on soupçonne qu'un agent de guerre chimique pourrait être impliqué, l'utilisation de protection respiratoire approuvée CBRN par le NIOSH est fortement recommandée.

Vêtements et matériel étanches aux produits chimiques. L'utilisation sécuritaire de ce genre de vêtements et de matériel de protection exige des compétences acquises grâce à la formation et à l'expérience. Ces vêtements spéciaux ne sont généralement pas à la disposition des premiers intervenants, ni utilisés par eux. Ils peuvent protéger les intéressés contre un produit chimique donné, mais ils risquent d'être pénétrés facilement par les produits chimiques pour lesquels

ils n'ont pas été conçus. Par conséquent, les vêtements de protection doivent seulement être utilisés lorsqu'ils sont compatibles avec le produit chimique en question. Ils n'offrent que peu de protection contre la chaleur et/ou le froid. Ce sont par exemple (1) les combinaisons étanches aux vapeurs (NFPA1991), également connues sous le nom de «combinaisons entièrement étanches aux agents chimiques» (CEEAC) (protection de niveau A*, OSHA 29 CFR 1910.120 Annexe A & B), et (2) les «tenues de protection contre les projections liquides» (NFPA 1992 & 1993) (protection de niveau B*ou C*, OSHA 29 CFR 1910.120, Annexe A & B) ou les ensembles pour incidents terroristes chimiques/biologiques (NFPA 1994), ensembles classe 1, 2 ou 3 ainsi que la norme CAN/CGSB/CSA-Z1610-11 – Protection des premiers intervenants en cas d'incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) (2011). Aucune de ces combinaisons ne vous protégera contre toutes les marchandises dangereuses. Ne tenez pas pour acquis que tous les vêtements de protection résistent à la chaleur et/ou au froid ou aux flammes, à moins que cela ne soit certifié par le fabricant (NFPA 1991 5-3 Tests de résistance au feu et 5-6 Tests de performance aux températures froides).

* Consultez la définition de "Équipement de protection" dans le glossaire pour une explication des autres niveaux de protection.

CONTRÔLE DES INCENDIES ET DES DÉVERSEMENTS

CONTRÔLE DES INCENDIES

L'eau est l'agent d'extinction des incendies le plus courant et, en général, le plus facile à obtenir. Faites preuve de prudence en choisissant un mode d'extinction des incendies, puisque dans chaque cas, il faut tenir compte de nombreux facteurs. L'eau risque d'être inefficace lorsqu'il faut combattre des incendies mettant en cause certaines matières; l'efficacité dépend grandement du mode d'application.

Les incendies consécutifs à un déversement de liquides inflammables sont généralement maîtrisés au moyen d'une mousse extinctrice appliquée à la surface de la matière en combustion. La lutte contre les feux de liquides inflammables exige une mousse extinctrice compatible chimiquement avec ces derniers, le mélange approprié de cette mousse avec l'eau et l'air, ainsi que l'application et le maintien de la couche de mousse. Il y a en général deux types de mousse extinctrice: régulière et anti-alcool. Des exemples de mousses régulières sont la mousse protéinée, la mousse fluoroprotéinée et la mousse aqueuse qui forme un film flottant (mousse AFFF). Certains liquides inflammables, notamment un bon nombre de produits pétroliers, peuvent être maîtrisés au moyen de la mousse régulière. D'autres, notamment les solvants «polaires» (des liquides qui sont solubles à l'eau) comme les alcools et les cétones, ont des propriétés chimiques différentes. Un incendie mettant en cause ces matières ne peut être facilement maîtrisé avec de la mousse régulière et exige l'application d'une mousse qui résiste à l'alcool. Les incendies qui se rapportent à des solvants polaires (liquides inflammables solubles dans l'eau) peuvent être difficiles à maîtriser et exigent l'application d'une plus grande quantité de mousse que les autres feux de liquides inflammables (voir les normes 11 et 11A de la NFPA/ANSI pour de plus amples renseignements). Reportez-vous au guide approprié pour déterminer quel type de mousse est recommandé. Même s'il est impossible de faire des recommandations précises au sujet des liquides inflammables qui présentent des risques de corrosion ou d'intoxication secondaires, la mousse qui résiste à l'alcool peut être efficace pour bon nombre de ces matières. Il faut composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou communiquer avec l'Organisme d'intervention d'urgence concerné, pour obtenir les renseignements nécessaires et déterminer quel est l'agent extincteur à utiliser. Le choix définitif de ce dernier et du mode d'utilisation est tributaire d'une foule de facteurs, comme l'endroit où l'accident s'est produit, les risques d'explosion, l'ampleur de l'incendie, les préoccupations environnementales ainsi que la disponibilité sur place d'agents et de matériel extincteurs.

MATIÈRES QUI RÉAGISSENT AVEC L'EAU

On utilise parfois l'eau pour nettoyer les déversements et réduire ou orienter les vapeurs dans les situations où cela s'impose. Certaines des substances visées par le présent guide peuvent réagir violemment, ou même exploser, au contact de l'eau. Lorsqu'elles sont en cause, envisagez de laisser le feu brûler ou de ne pas vous attaquer au déversement (sauf pour endiguer le produit pour réduire sa dispersion) tant que vous n'aurez pas obtenu les conseils techniques appropriés. Les pages-guides visées vous avertissent clairement de ces réactions potentiellement dangereuses. Les substances en question justifient l'obtention de conseils techniques, parce que :

- (1) l'eau qui pénètre dans un contenant qui s'est brisé ou qui fuit peut provoquer une explosion;

- (2) l'eau peut être nécessaire pour refroidir des contenants adjacents afin d'en empêcher la rupture (ou l'explosion) ou de freiner davantage la propagation des incendies;
- (3) l'eau peut être efficace pour atténuer la gravité d'un incident mettant en cause une matière qui réagit à l'eau, mais seulement si on peut assurer un débit suffisant pendant une longue période; et
- (4) les substances qui résultent de la réaction avec l'eau peuvent être encore plus toxiques, corrosives ou indésirables que celles qui découlent d'un incendie pour lequel on n'a pas utilisé d'eau.

Lorsque vous intervenez à la suite d'un incident mettant en cause des produits chimiques qui réagissent avec l'eau, tenez compte des conditions ambiantes comme le vent, les précipitations, l'endroit et le degré d'accessibilité, ainsi que de la disponibilité des agents nécessaires pour contrôler l'incendie ou le déversement. À cause du grand nombre de variables, la décision d'utiliser de l'eau pour combattre les incendies ou les déversements de substances qui réagissent avec l'eau doit être prise par une personne ou un organisme autorisé, par exemple le fabricant, avec qui on peut communiquer grâce au numéro de téléphone en cas d'urgence ou à l'Organisme d'intervention d'urgence concerné.

CONTRÔLE DES VAPEURS

Les mesures visant à limiter la quantité de vapeurs dégagées par une flaque ou une mare de liquides inflammables ou corrosifs sont une préoccupation bien réelle. Elles exigent l'utilisation de vêtements de protection appropriés, d'un matériel spécial, d'agents chimiques appropriés et d'un personnel compétent. Avant d'essayer de contrôler les vapeurs, obtenez les conseils d'une personne ou d'un organisme autorisé au sujet des tactiques à employer.

Il y a plusieurs façons de réduire au minimum la quantité de vapeurs qui sont dégagées d'une flaque ou d'une mare de liquides déversés, comme les mousses spéciales, les agents adsorbants/adsorbants et les agents de neutralisation (neutralisants). Pour être efficace, chaque méthode de contrôle des vapeurs doit être choisie en fonction de la substance en cause, et mise en oeuvre d'une façon qui atténuera les conséquences de l'incident plutôt que de les aggraver.

Lorsqu'on connaît les matières précises, comme celles qui sont dans des usines ou des entrepôts, il est souhaitable que l'équipe d'intervenants d'urgence relative à ces marchandises dangereuses prenne des arrangements, au préalable, avec les exploitants de ces installations pour qu'ils choisissent et entreposent les agents de contrôle en question avant qu'un déversement quelconque se produise. Sur le terrain, les premiers intervenants risquent de ne pas avoir avec eux le meilleur agent de contrôle pour des vapeurs dégagées par une substance donnée. Ils ne pourront vraisemblablement se servir que de l'eau et d'un genre de mousse extinctrice quelconque. Il est donc probable qu'ils n'utiliseront que de l'eau pulvérisée. Comme l'eau sert à former un joint d'étanchéité, il faut prendre soin de ne pas agiter le déversement ou de ne pas l'étendre davantage. Les vapeurs qui ne réagissent pas avec l'eau peuvent être éloignées du site au moyen des courants d'air entourant l'eau pulvérisée. Avant d'utiliser l'eau pulvérisée ou une autre méthode sécuritaire de contrôle d'émission de vapeurs ou pour supprimer l'ignition, obtenez un avis technique basé sur l'identification spécifique du nom de produit chimique.

BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion)

La section suivante présente, en format de deux pages, des renseignements généraux au sujet du phénomène de BLEVE ainsi qu'un tableau qui fournit d'importantes informations sécuritaires à considérer lorsque confronté à une situation qui implique des Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL), UN1075. Les GPLs incluent les gaz inflammables suivants: Butane, UN1011; Butylène, UN1012; Isobutylène, UN1055; Propylène, UN2077; Isobutane, UN1969; et le Propane, UN1978.

Quels sont les principaux dangers que présente un BLEVE ?

Les principaux dangers posés par un BLEVE de GPL sont :

- le feu;
- le rayonnement thermique du feu;
- le souffle;
- les projectiles.

Ces dangers diminuent à mesure que vous vous écartez du centre d'un BLEVE. Les dangers les plus menaçants sont les projectiles.

Cette information a été développée pour Transports Canada, l'Association canadienne des chefs de pompiers et l'Association canadienne du gaz propane par le Dr. A. M. Birk, Université Queen's, Kingston (Ontario) Canada.

Pour télécharger gratuitement la vidéo **BLEVE réaction et prévention** ou pour en commander une copie sur DVD, veuillez soit visiter la page Web suivante : « <http://www.tc.gc.ca/fra/tmd/bleve-1119.htm> », soit téléphoner au 1-888-830-4911 ou encore écrire à l'adresse suivante : MPS@tc.gc.ca.

Pour le téléchargement gratuit, cliquez d'abord sur le bouton « Vue / Télécharger » puis, faites un clique à gauche sur le lien vidéo pour visionner ce dernier ou cliquer sur le lien vidéo à l'aide du bouton de droite et sélectionner « Save Target As » pour en télécharger une copie sur votre ordinateur.

BLEVE – PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Utilisez avec précaution. Le tableau qui suit fournit un sommaire des caractéristiques des réservoirs, des délais critiques, des distances critiques et des débits d'eau de refroidissement pour des réservoirs de différentes capacités. Ce tableau se veut un guide pour les équipes d'intervention, mais il doit être utilisé avec discernement.

Les dimensions des réservoirs sont approximatives et peuvent varier en fonction de leur conception et de leur usage.

Le délai minimal jusqu'à la défaillance est approximatif et basé sur l'exposition de la partie d'un réservoir en bon état qui est occupée par la phase gazeuse à la **flamme intense d'un chalumeau**. Les réservoirs endommagés ou rouillés peuvent subir une défaillance précoce. La défaillance du réservoir peut survenir quelques minutes ou des heures après ce délai, tout dépendant des conditions. Ce délai est fondé sur l'hypothèse que les réservoirs ne sont équipés ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau.

Le délai minimal de vidange complète est fondé sur un feu enveloppant et sur une soupape de sûreté à pression de grosseur appropriée. Si le réservoir n'est que partiellement enveloppé par le feu, le délai de vidange augmentera (si le feu n'enveloppe que la moitié du réservoir, ce dernier prendra deux fois plus de temps à se vider). Là encore, on a présumé que le réservoir n'était équipé ni d'une barrière thermique ni d'un dispositif d'arrosage.

Si le réservoir est équipé d'une barrière thermique ou d'un dispositif de refroidissement par jet d'eau, les délais de défaillance et de vidange complète augmentent considérablement. Une barrière thermique peut réduire par un facteur de dix ou plus l'apport calorifique au réservoir. Il faudrait donc dix fois plus de temps pour que le réservoir se vide complètement par la soupape de sûreté.

Le rayon de la boule de feu et le rayon d'intervention d'urgence sont basés sur des équations mathématiques et sont approximatifs. Les valeurs fournies correspondent à une boule de feu sphérique, mais ce n'est pas toujours le cas.

Deux rayons de sécurité sont indiqués pour l'évacuation du public. Le rayon minimal s'applique aux réservoirs dont les morceaux seraient projetés depuis un angle d'élévation relativement faible (quelques degrés au-dessus de l'horizontale). C'est généralement le cas des réservoirs horizontaux. Le rayon d'évacuation préférable comporte une plus grande marge de sécurité puisqu'il suppose que les débris du réservoir sont projetés depuis un angle de 45 degrés par rapport à l'horizontale, ce qui pourrait mieux convenir aux cylindres verticaux.

Il est certain que ces rayons sont très importants et peuvent être inapplicables dans une zone densément peuplée. Toutefois, il faut aussi considérer que les risques augmentent rapidement à mesure qu'on se rapproche d'une explosion de rupture (BLEVE). Il faut aussi se rappeler que c'est dans les zones situées à 45 degrés de chaque côté des extrémités du réservoir que les débris sont projetés le plus loin.

Le débit d'eau est basé sur l'équation suivante (règle empirique) :

$$^5\sqrt{\text{capacité (gal.US)}} = \text{gal.US/min requis pour refroidir le métal du réservoir.}$$

Avertissement : les chiffres fournis sont approximatifs et doivent être utilisés de façon extrêmement prudente. Par exemple, les délais indiqués jusqu'à la défaillance du réservoir ou jusqu'à la vidange complète par la soupape de sûreté sont typiques, mais ils peuvent varier d'une situation à une autre. Donc, ne risquez jamais de vies humaines en vous fiant à ces délais.

BLEVE (UTILISEZ AVEC PRÉCAUTION)											
Capacité	Diamètre	Longueur	Masse de propane	Délai minimal avant défaillance à la flamme d'un chalumeau enveloppant)	Délai approximatif jusqu'à la vidange complète (Feu enveloppant)	Rayon de la boule de feu	Rayon d'intervention d'urgence	Rayon minimal d'évacuation	Rayon d'évacuation préférable	Débit d'eau de refroidissement	
										Litres/min	USgal/min
100	0,3	1,5	40	4	8	10	90	154	307	94,6	25
400	0,61	1,5	160	4	12	16	90	244	488	189,3	50
2000	0,96	3	800	5	18	28	111	417	834	424	112
4000	1	4,9	1600	5	20	35	140	525	1050	598	158
8000	1,25	6,5	3200	6	22	44	176	661	1323	848	224
22000	2,1	6,7	8800	7	28	62	247	926	1852	1404	371
42000	2,1	11,8	16800	7	32	77	306	1149	2200	1938	512
82000	2,75	13,7	32800	8	40	96	383	1435	2200	2710	716
140000	3,3	17,2	56000	9	45	114	457	1715	2200	3539	935

USAGE À BUT CRIMINEL OU TERRORISTE DES AGENTS CHIMIQUES/ BIOLOGIQUES/RADIOLOGIQUES (CBRN)

L'information qui suit a pour but d'aider les intervenants d'urgence à effectuer une évaluation préliminaire d'une situation soupçonnée d'impliquer l'usage criminel ou terroriste des agents chimiques, biologiques ou de matières radioactives (agents CBRN). Pour les aider à évaluer la situation, une liste d'indices observables indiquant la présence ou l'utilisation des agents biologiques/chimiques ou de matière radioactive est fournie ci-dessous. Cette section est complétée par un tableau présentant des distances sécuritaires pour diverses menaces lorsque des incidents impliquent un engin explosif improvisé.

DIFFÉRENCE ENTRE UN AGENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOLOGIQUE

Les agents chimiques et biologiques ainsi que des matières radioactives peuvent être dispersés dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, ou recouvrir les surfaces que nous touchons. Les méthodes de dispersion peuvent être aussi simples que l'ouverture d'un contenant, l'utilisation d'un dispositif conventionnel d'arrosage pour le jardin, ou aussi élaboré que la détonation d'un dispositif explosif artisanal.

Incidents chimiques : Ceux-ci se caractérisent par l'apparition rapide de symptômes médicaux (une question de minutes ou d'heures) et par des signes facilement observables (résidu coloré, feuillage mort, odeur forte, et vie animale et insectes morts).

Incidents biologiques : Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes en termes d'heures et de jours. Typiquement, il n'y aura aucun signe parce que les agents biologiques sont généralement inodores et incolores. Étant donné que les symptômes apparaissent avec un certain retard, la zone touchée peut être plus vaste en raison de la migration des individus infectés.

Incidents radiologiques : Les incidents radiologiques se caractérisent par l'apparition de symptômes, s'il y a lieu, après quelques jours, semaines ou même plus tard. Il n'y aura typiquement pas de signes caractéristiques parce que les matières radioactives sont habituellement sans couleur ni odeur. Un équipement spécialisé est requis afin de déterminer la dimension de la zone affectée et si le niveau de radioactivité représente un risque immédiat ou à long terme pour la santé. Étant donné que la radioactivité n'est détectable qu'avec des instruments spécialisés, la zone affectée pourrait augmenter par la migration des personnes contaminées.

En tenant compte des niveaux de contamination provenant des sources les plus probables, il n'y aurait pas suffisamment de radiation générée pour provoquer la mort ou causer une maladie sérieuse. Lors d'un incident radiologique impliquant un engin explosif « bombe sale/dirty bomb », ou un Dispositif de Dispersion Radiologique (DDR), dans lesquels un explosif conventionnel est détoné afin de disperser la matière radiologique contaminante, le danger principal est causé par l'explosion elle-même. Toutefois, certaines matières radioactives dispersées dans l'air pourraient contaminer plusieurs pâtés de maison, créant par le fait même un sentiment de peur et de panique, nécessitant un processus de décontamination potentiellement coûteux.

INDICES D'UN INCIDENT CHIMIQUE POSSIBLE

Animaux, oiseaux, poissons morts	Pas seulement un cas isolé d'animal tué sur la route, mais de nombreux animaux (sauvages et domestiques, petits et grands), oiseaux et poissons dans la même région.
Absence d'insectes vivants	S'il y a manque d'activité normale des insectes (sur terre, dans l'air ou l'eau), il faut vérifier les surfaces de terre et d'eau, ainsi que les bordures des côtes en quête d'insectes morts. Si on est près de l'eau, il faut vérifier s'il y a des poissons ou des oiseaux aquatiques morts.
Odeurs non expliquées	Les odeurs peuvent aller de fruitée à un parfum de fleurs en passant par une odeur forte ou acide jusqu'à l'odeur d'ail ou de raifort ou même des noyaux d'amande amère ou de foin fraîchement coupé. Il est important de noter si une telle odeur est absolument hors contexte avec l'environnement.
Nombre inhabituel de personnes mourantes ou malades (pertes massives)	Des problèmes de santé y compris la nausée, la désorientation la difficulté à respirer, les convulsions, la transpiration localisée, la conjonctivite (la rougeur de l'oeil est un symptôme des agents neurotoxiques), l'érythème (la rougeur de la peau est un symptôme des agents vésicants) et la mort.
Tendance des pertes humaines	Les pertes seront probablement distribuées dans la direction du vent ou si à l'intérieur, près du système de ventilation de l'air.
Cloques, éruption cutanée	Un certain nombre de personnes souffriront de blessures ressemblant à des cloques d'eau, des papules oedémateuses (ressemblant à des piqûres d'abeille) ou des éruptions cutanées inexpliquées.
Maladies dans des zones exiguës	Le taux des pertes variera selon que les personnes travaillaient à l'intérieur ou à l'extérieur et dépendra de l'endroit où l'agent a été relâché.
Gouttelettes inhabituelles	De nombreuses surfaces présenteront des gouttelettes huileuses ou une pellicule; de nombreuses surfaces d'eau auront une mince couche huileuse. (Pas de pluie récente.)
Zones d'apparence inusitée	Pas seulement une plaque de mauvaises herbes mortes, mais des arbres, des arbustes, des buissons, des cultures vivrières, et des pelouses qui sont mortes, décolorées ou flétries. (Pas de sécheresse récente.)
Nuages bas	Des conditions atmosphériques de nuages bas ou de brume qui ne sont pas compatibles avec les conditions environnantes.
Débris métalliques inhabituels	Du matériel inexpliqué, ressemblant à des bombes ou à des munitions, particulièrement s'il contient un liquide.

INDICES D'UN INCIDENT BIOLOGIQUE POSSIBLE

- Nombre inhabituel de personnes ou d'animaux mourants ou malades** Un certain nombre de symptômes peuvent apparaître. Des pertes peuvent se produire, des heures, même des jours après qu'un incident se soit produit. Le temps requis avant de reconnaître les symptômes dépend de l'agent utilisé.
- Arrosage non planifié et inhabituel** Surtout si l'arrosage se produit à l'extérieur pendant la noirceur.
- Dispositifs d'arrosage abandonnés** Les dispositifs peuvent ne pas avoir d'odeur distincte.

INDICES D'UN INCIDENT RADIOLOGIQUE POSSIBLE

- Symboles radiologiques** Les contenants peuvent être identifiés par le symbole radiologique.
- Débris métalliques inhabituels** Présence inexplicable de matériel s'apparentant aux bombes ou munitions.
- Matériel émettant de la chaleur** Matériel chaud ou qui semble émettre de la chaleur sans signe apparent de source de chaleur externe.
- Matériel rayonnant** Des matières fortement radioactives peuvent émettre ou causer de la radioluminescence.
- Personnes/animaux malades** Dans un scénario très improbable, il pourrait y avoir un nombre inhabituel de personnes ou d'animaux malades ou mourants. L'incident peut faire des victimes des heures, des jours, voire des semaines après qu'il ait eu lieu. Le temps requis pour que des symptômes soient observés dépend de la matière radioactive utilisée et de la dose reçue lors de l'exposition. Des symptômes potentiels peuvent inclure des rougeurs sur la peau ou des vomissements.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Lorsque vous approchez d'un lieu pouvant mettre en cause des agents chimiques, biologiques ou des matières radioactives, la considération la plus importante est votre propre sécurité et celle des autres intervenants. Il faut mettre des vêtements de protection et des appareils respiratoires appropriés au niveau de danger en cause. Lorsqu'on soupçonne qu'un incident pourrait impliquer une matière CBRN comme arme chimique, l'utilisation de protection respiratoire de niveau CBRN approuvée par le NIOSH est fortement recommandée. Soyez conscient que la présence et l'identification des agents chimiques, biologiques ou radiologiques puissent ne pas être vérifiables, en particulier dans le cas des agents biologiques ou radiologiques. Les mesures suivantes sont valides à la fois en cas d'incident chimique, biologique ou radiologique. Les directives sont générales et ne sont pas exhaustives et la possibilité de les appliquer devrait être évaluée cas par cas.

Stratégies d'approche et d'intervention. Protégez-vous et soyez prudent lorsque vous approchez, réduisez le temps d'exposition et maximisez la distance qui vous sépare de l'objet qui pourrait vous mettre en danger, utilisez un abri pour vous protéger et portez de l'équipement de protection individuel et un appareil respiratoire. Identifiez et évaluez le danger en utilisant les

indices présentés plus haut. Isolez la zone et interdisez-en l'accès; toute personne pouvant avoir été contaminée devrait être isolée et décontaminée le plus tôt possible. En autant que possible, prenez des mesures afin de limiter la propagation de la contamination. Dans le cas d'un incident chimique, la disparition des odeurs de produits chimiques n'indique pas nécessairement des concentrations de vapeur réduites. Certains produits chimiques annihilent les sens en donnant une fausse sensation que le produit chimique a disparu.

Dans le cas où des indices semblent indiquer qu'une zone a été contaminée par des matières radioactives, incluant le site d'une explosion non-accidentelle, le personnel d'intervention devrait utiliser de l'équipement de détection de radioactivité qui pourrait les alerter en cas d'environnement contaminé radiologiquement et devrait avoir reçu la formation appropriée pour son utilisation. Cet équipement devrait d'ailleurs être conçu de manière à alerter les intervenants lorsqu'en présence d'un débit de dose inacceptable ou qu'une certaine dose ambiante ait été atteinte.

Actions initiales à considérer lors d'un incident potentiellement CBRN/Terroriste :

- Éviter l'utilisation de téléphones cellulaires, radios, etc., à l'intérieur d'une zone de 100 mètres d'un dispositif suspect.
- AVISER la police locale en contactant le 911.
- Instaurer un centre de commandement en amont du vent et en un lieu élevé par rapport au site de l'incident.
- NE PAS toucher ou déplacer des colis ou contenants suspects.
- Exercer de la prudence concernant la présence possible d'engins explosifs improvisés secondaires (EEI).
- Éviter toute contamination.
- Limiter l'accès uniquement au personnel responsable du sauvetage des victimes ou pour l'évaluation de matières ou d'engins inconnus.
- Évacuer et isoler les personnes potentiellement exposés aux marchandises dangereuses.
- Isoler les zones contaminées et sécuriser la scène pour l'analyse de la ou des matière(s).

Mesures de décontamination. Les intervenants d'urgence devraient suivre les procédures normales de décontamination (rincer, se déshabiller, rincer). La décontamination de nombreux blessés devrait commencer le plus tôt possible en déshabillant les personnes (à nu) et en les rinçant (avec de l'eau et du savon). Si des agents biologiques sont en cause, ou soupçonnés, il est plus efficace de laver soigneusement et d'utiliser une brosse. Si des agents chimiques sont soupçonnés, la décontamination la plus importante et efficace sera celle effectuée au cours de la première ou deuxième minute. Lorsque possible, poursuivre la décontamination en utilisant une solution à 0,5% d'hypochlorite (une part de javellisant ménager mélangé à 9 parts d'eau). Si des agents biologiques sont soupçonnés, un temps de contact de 10 à 15 minutes devrait être prévu avant le rinçage. La solution peut être utilisée sur les parties tendres d'une blessure, mais ne doit pas être utilisée dans les yeux ou sur les blessures ouvertes de l'abdomen, de la poitrine, de la tête ou de la colonne. Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec les organismes indiqués dans le présent Guide.

Pour des personnes contaminées par des matières radioactives, déplacez ces personnes dans une zone de faible radioactivité si nécessaire. Enlevez les vêtements et placez-les dans des contenants scellés et clairement identifiés, tel qu'un sac de plastique par exemple, pour analyse future. Utilisez les méthodes de décontamination mentionnées ci-dessus mais évitez de briser la surface de la peau, par exemple par rasage ou par un brossage trop vigoureux. Une contamination radiologique externe sur la peau intacte cause rarement une exposition ou dose suffisamment élevée pour poser un risque à la fois pour la personne contaminée et pour l'intervenant d'urgence. Pour cette raison, sauf dans quelques circonstances très inhabituelles, une personne blessée qui est également contaminée radiologiquement devrait d'abord être stabilisée médicalement, en prenant soin d'éviter la propagation de la contamination, avant que des mesures de décontamination soient entreprises.

Note: Cette information fut développée en partie par le Ministère de la Défense Nationale du Canada, le Ministère de l'Armée américaine, Aberdeen Proving Ground et le Bureau d'Investigation Fédéral (FBI).

Engin explosif improvisé (EEI) PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

	Description de la menace	Masse explosive (équivalent TNT) ¹	Distance d'évacuation du bâtiment ²	Distance d'évacuation en plein air ³
Explosifs brisants (équivalent TNT)	Bombe tuyau	2,3 kg	21 m	259 m
	Ceinture bourrée d'explosifs	4,5 kg	27 m	330 m
	Veste bourrée d'explosifs	9 kg	34 m	415 m
	Valise explosive	23 kg	46 m	564 m
	Berline compacte	227 kg	98 m	457 m
	Berline	454 kg	122 m	534 m
	Mini-fourgonnette	1 814 kg	195 m	838 m
	Petit camion de déménagement ou camionnette de livraison	4 536 kg	263 m	1 143 m
	Camion de déménagement ou camion-citerne	13 608 kg	375 m	1 982 m
	Semi-remorque	27 216 kg	475 m	2 134 m

	Description de la menace	Masse/Volume de GPL ¹	Diamètre de la boule de feu ⁴	Distance sécuritaire ⁵
Gaz de pétrole liquéfié (GPL - butane ou propane)	Petite citerne de GPL	9 kg / 19 L	12 m	48 m
	Grande citerne de GPL	45 kg / 95 L	21 m	84 m
	Citerne de GPL commerciale ou résidentielle	907 kg / 1 893 L	56 m	224 m
	Petit camion de GPL	3 630 kg / 7 570 L	89 m	356 m
	Semi-transporteur GPL	18 144 kg / 37 850 L	152 m	608 m

¹ Basé sur la quantité maximale de matériel que pourrait raisonnablement contenir un contenant ou un véhicule. Variations possibles.

² Déterminé par la capacité d'un immeuble non armé de résister à des dommages sérieux ou à un effondrement.

³ Déterminé par la distance de projection des éclats ou la distance à laquelle les vitres sont cassées avec chute de verre. Ces distances peuvent être réduites pour les membres du personnel portant une protection balistique. Remarque : les bombes tuyaux, les ceintures et les vestes bourrées d'explosifs ainsi que les valises explosives peuvent présenter une caractéristique de fragmentation qui nécessite des périmètres de sécurité plus grands que lorsqu'une quantité d'explosifs équivalente se trouve dans un véhicule.

⁴ Supposant un mélange efficace du gaz inflammable et de l'air ambiant.

⁵ Déterminé par les pratiques américaines de lutte contre l'incendie selon lesquelles les distances sécuritaires sont environ quatre fois plus grandes que la hauteur des flammes. Remarque : une citerne GPL remplie d'explosifs détonants nécessiterait un paramètre de sécurité beaucoup plus grand que si elle était remplie de GPL.

Glossaire

AEGL(s)	Acute Exposure Guideline Level(s) - Guide de seuils d'exposition aiguë, les AEGLs correspondent à des seuils limites d'exposition pour la population générale suite à une rare exposition ou « une fois dans une vie » applicables pour des expositions en situations d'urgence de 10 minutes à 8 heures. Trois niveaux de seuils - AEGL-1, AEGL-2, AEGL-3 - sont déterminés pour cinq durées d'exposition (10 et 30 minutes, 1, 4 et 8 heures), chacun correspondant à des niveaux différents de sévérité d'effets toxiques; voir AEGL-1, AEGL-2 et AEGL-3.
AEGL-1	AEGL-1 : concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle la population générale, individus sensibles inclus, pourrait présenter des signes d'inconfort notable, d'irritation ou tout autre signe non-sensoriel et asymptomatique. Ces effets sont transitoires, non-invalidants et réversibles après cessation de l'exposition.
AEGL-2	AEGL-2 : concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle des effets irréversibles, des effets nocifs sévères ou des effets adverses à long terme pourraient être observés au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
AEGL-3	AEGL-3 : concentration d'une substance chimique dans l'air (exprimée en ppm ou mg/m ³) au-dessus de laquelle des effets potentiellement mortels ou des décès pourraient survenir au sein de la population générale, individus sensibles inclus.
Agents biologiques	Organismes vivants causant des maladies, des altérations de la santé ou la mort chez les êtres humains. Anthrax et Ebola sont des exemples d'agents biologiques (voir page-guide 158).
Agents neurotoxiques	Substances qui interfèrent avec le système nerveux central. L'exposition s'effectue principalement par le contact du liquide (par la peau ou les yeux) et secondairement par inhalation de la vapeur. Tabun (GA), Sarin (GB), Soman (GD) et VX sont des agents neurotoxiques. Symptômes : micropupille, mal de tête extrême, serrement de la poitrine, dyspnée, écoulement nasal, toux, salivation, assoupissement des sens, crise.
Agents suffocants	Substances qui causent des blessures physiques aux poumons. L'exposition s'effectue par inhalation. Dans des cas extrêmes, les membranes enflent et les poumons se remplissent de liquide (oedème pulmonaire). La mort provient du manque d'oxygène; d'où la notion de suffocation. Le phosgène (CG) est un agent suffocant. Symptômes : irritation des yeux, du nez, de la gorge, détresse respiratoire, nausée et vomissement, brûlement de la peau exposée.

Glossaire

Agents vésicants

Substances qui causent des cloques sur la peau. L'exposition s'effectue par contact d'un liquide ou de vapeur avec les tissus exposés (yeux, peau, poumons). La moutarde (H), la moutarde distillée (HD), la moutarde azotée (HN) et le Lewisite (L) sont des agents vésicants.

Symptômes : Yeux rouges, irritation cutanée, brûlure de la peau, cloques, dommages aux organes respiratoires supérieurs, toux, enrouement.

Autorité en matière de radioactivité

Comme l'indique les GUIDES 161 à 166 inclusivement, dans le cas des matières radioactives, l'Autorité en matière de radioactivité est en général un organisme d'État ou un responsable désigné par l'État. Elle a notamment pour responsabilité d'évaluer les risques radiologiques lors des opérations normales et des situations d'urgence. Si les intervenants ne connaissent pas son nom ou son numéro de téléphone et ne figure pas dans le plan d'intervention d'urgence local, ils peuvent les obtenir en s'adressant aux agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière du guide. Ces agences tiennent à jour une liste des autorités dans ce domaine.

Brûlure

Il s'agit d'une brûlure chimique ou d'une brûlure thermique, la première pouvant être causée par des substances corrosives, et la deuxième par des liquides cryogènes, des substances en fusion, ou des flammes.

CBRN

Agents de guerre chimique, biologique, radiologique ou nucléaire.

CL50

Concentration léthale 50. La concentration d'une matière administrée par inhalation qui cause la mortalité chez 50% d'une population animale expérimentale pendant une période de temps spécifique (la concentration ou teneur est rapportée soit en ppm ou en mg/m³).

CO₂

Dioxyde de carbone gazeux.

Décontamination

Il s'agit de l'élimination de marchandises dangereuses pour empêcher la contamination du personnel et du matériel dans la mesure nécessaire pour prévenir les effets nocifs sur la santé. Il faut toujours éviter le contact direct ou indirect avec ces marchandises; mais s'il y a contact, le personnel doit être décontaminé le plus tôt possible. Puisque les méthodes utilisées pour décontaminer les gens et le matériel diffèrent d'un produit chimique à un autre, il faut communiquer avec le fabricant de chaque produit, avec l'aide des agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière, pour déterminer la marche à suivre. Il faut enlever les vêtements et le matériel contaminés après les avoir utilisés, et les entreposer dans un endroit contrôlé (la zone tiède) jusqu'à ce qu'on puisse amorcer les procédures de nettoyage. Dans certains cas, les vêtements et le matériel de protection ne peuvent être décontaminés et doivent être éliminés d'une façon appropriée.

Glossaire

Densité de vapeur

Poids d'un volume de vapeur ou de gaz pur (sans air) comparativement à celui d'un volume égal d'air sec à la même température et à la même pression. Une densité de vapeur inférieure à 1 indique que la vapeur est plus légère que l'air et aura tendance à s'élever. Une densité de vapeur supérieure à 1 indique que la vapeur est plus lourde que l'air et aura tendance à se tenir et se déplacer près du sol.

Eau pulvérisée (brouillard)

Méthode qui consiste à distribuer de l'eau en la projetant. L'eau est diffusée finement pour permettre d'absorber une grande quantité de chaleur. Elle peut être diffusée sous la forme d'un cône dont l'angle est susceptible de varier entre 10 et 90 degrés. Les jets d'eau pulvérisée peuvent servir à éteindre ou à maîtriser un incendie, ou à assurer un écran de protection au personnel, au matériel, aux bâtiments, etc. **Cette méthode peut aussi être utilisée pour absorber, supprimer ou disperser des vapeurs. Pour ce faire, il suffit de projeter un jet d'eau pulvérisée (brouillard) plutôt qu'un jet plein, vers le nuage de vapeur.**

L'eau pulvérisée est particulièrement efficace dans le cas des liquides inflammables ou des solides volatils ayant un point d'éclair supérieur à 37,8 °C (100 °F).

Peu importe ce qui précède, l'eau pulvérisée peut aussi être efficace pour les liquides dont le point d'éclair est bas. Son efficacité dépend du mode d'application. Grâce à un ajustage approprié, on a même éteint certains incendies de déversements d'essence en ayant recours à des boyaux, pour chasser les flammes de la surface des liquides en feu. De plus, un jet d'eau pulvérisée bien dirigé a fréquemment été utilisé avec succès pour éteindre des incendies mettant en cause des liquides inflammables ayant un point d'éclair élevé (ou tout autre liquide visqueux), car il a créé de l'écume sur la surface, qui a agi comme couverture et éteint le feu.

E EI

Voir Engin explosif improvisé

Engin explosif improvisé

Une bombe fabriquée à l'aide d'explosifs militaires, commerciaux ou artisanaux.

Glossaire

Équipement de protection	<p>Il s'agit de la protection respiratoire ainsi que la protection physique de la personne. Le niveau de protection ne peut être établi sans tenir compte à la fois des vêtements de protection ainsi que des appareils pour la protection respiratoire. Ces niveaux ont été acceptés et définis par les organismes d'intervention tels que la Garde-Côtière des États-Unis, le NIOSH, et le U.S. EPA.</p> <p>Niveau A : Un APRA (Appareil de Protection Respiratoire Autonome) et une combinaison entièrement étanche aux agents chimiques (résistant à la perméation).</p> <p>Niveau B : Un APRA et une tenue de protection contre les projections liquides (résistant aux éclaboussures).</p> <p>Niveau C : Un masque complet ou demi-masque respiratoire et un vêtement résistant aux produits chimiques (résistant aux éclaboussures).</p> <p>Niveau D : Vêtement couvre-tout sans protection respiratoire.</p>
ERPG(s)	<p>Lignes directrices en planification d'intervention d'urgence (Emergency Response Planning Guideline(s)). Ce sont des valeurs qui ont pour objectif de fournir une estimation des plages de concentration au-dessus desquelles nous pourrions raisonnablement anticiper/observer des effets néfastes sur la santé; voir ERPG-1, ERPG-2 et ERPG-3.</p>
ERPG-1	<p>Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur leur santé autre que des effets mineurs et transitoires ou sans que ces individus perçoivent une odeur désagréable clairement définie.</p>
ERPG-2	<p>Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur leur santé ou sans qu'ils n'éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de prendre des mesures de protection.</p>
ERPG-3	<p>Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'ils subissent ou développent d'effets sur leur santé susceptibles de menacer leur vie.</p>
Explosion en masse	<p>Explosion massive et presque instantanée de la totalité du chargement.</p>
GE	<p>Voir Groupe d'emballage.</p>
Grand déversement	<p>Un déversement qui implique une quantité de plus de 208 litres pour les liquides et de plus de 300 kilogrammes pour les solides.</p>

Glossaire

Groupe de compatibilité

Lettres identifiant les explosifs jugés compatibles. La définition des Groupes de compatibilité de ce glossaire sont de type descriptif. Consultez la réglementation s'appliquant à votre juridiction au sujet des marchandises dangereuses ou des explosifs pour la description officielle de ces définitions. Les matières de la Classe 1 sont considérées comme «compatibles» lorsqu'elles peuvent être transportées ensemble sans accroître sensiblement la probabilité d'un accident ni, pour une quantité donnée, l'ampleur des effets de ce dernier.

- A Substance susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.
- B Article susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.
- C Substance ou article qui s'enflamme facilement et brûle violemment sans nécessairement exploser.
- D Substance ou article qui peut exploser en masse (avec risque de souffle ou de projection) lorsqu'exposé à un incendie.
- E,F Article qui peut exploser en masse lorsqu'impliqué dans un incendie.
- G Substance et article qui peut exploser en masse et dégager des fumées et gaz toxiques.
- H Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et une épaisse fumée blanche.
- J Article qui peut exploser en masse.
- K Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et des gaz toxiques.
- L Substance et article qui présente un risque particulier et qui peut être activé lors d'une exposition à l'air ou à l'eau.
- N Article qui contient seulement des substances détonantes extrêmement insensibles. Elles ne démontrent qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle.
- S Substance ou article emballé qui, en cas de déclenchement accidentel, produit des effets qui sont normalement restreints au voisinage immédiat du colis.

Groupe d'emballage

Le Groupe d'Emballage (GE) est assigné aux marchandises dangereuses selon le niveau de danger des matières.

GE I : Danger majeur

GE II : Danger moyen

GE III : Danger mineur

Glossaire

Hémotoxiques sanguins	Substances qui blessent une personne en interférant avec les cellules respiratoires (l'échange d'oxygène et de dioxyde de carbone entre le sang et les tissus). Le cyanure d'hydrogène (AC) et le chlorure de cyanogène (CK) sont des hémotoxiques sanguins. Symptômes: détresse respiratoire, mal de tête, assoupissement des sens, crise, coma.
Immiscible	Pour les besoins du présent guide, se dit d'une matière qui ne se mélange pas facilement avec l'eau.
Jet d'eau (Jet plein)	Méthode qui consiste à projeter de l'eau sous pression par l'extrémité d'un boyau, pour assurer une grande force de pénétration. Elle est efficace lorsqu'environ 90 pourcent de l'eau passe par un cercle imaginaire de 38 centimètres de diamètre au point de rupture. Les jets pleins projetés à l'aide de boyaux sont souvent utilisés pour refroidir les citernes (éviter la surchauffe) et tout autre matériel lors des incendies de liquides inflammables, ou pour chasser les déversements en feu de points dangereux. Toutefois, les jets pleins, lorsque l'eau n'est pas projetée efficacement, ne font que propager les incendies s'ils sont dirigés vers des contenants ouverts de liquides inflammables ou combustibles.
Liquide combustible	Liquide dont le point d'éclair est supérieur à 60 °C (140 °F) et inférieur à 93 °C (200 °F). Les États-Unis autorisent la reclassification des liquides inflammables, ayant un point d'éclair variant de 38 °C (100 °F) à 60 °C (140 °F) comme des liquides combustibles.
Liquide cryogène	Un gaz liquéfié, réfrigéré, qui possède un point d'ébullition inférieur à -90 °C (-130 °F) à la pression atmosphérique.
Liquide inflammable	Liquide ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60 °C (140 °F).
Liquide réfrigéré	Voir "Liquide cryogène".
Matière comburante	Produit chimique qui fournit son propre oxygène et facilite l'inflammation d'autres matières combustibles.
Matières réagissant dangereusement au contact de l'eau	Substances produisant des gaz toxiques en quantité importante au contact de l'eau.
mg/m³	Milligrammes d'une matière par mètre cube d'air.
Miscible	Pour les besoins du présent guide, se dit d'une matière qui se mélange facilement avec l'eau.
mL/m³	Millilitres d'une matière par mètre cube d'air (1 mL/m ³ égale 1 ppm).
Mousse antialcool	Mousse résistant à l'alcool; cette mousse résiste aussi aux autres produits chimiques «polaires», tels que les cétones et les esters qui peuvent décomposer d'autres types de mousse.

Glossaire

Nocifs	Dans ce guide, indique qu'une matière peut être dommageable pour la santé ou le bien-être physique.
Non-polaire	Voir "Immiscible".
n.s.a.	Non-spécifié autrement. Les entrées utilisant cette description renvoient à des termes génériques, comme « liquides corrosifs, n.s.a. », ce qui signifie que le véritable nom chimique de ce liquide corrosif ne paraît pas dans la liste du règlement, de sorte qu'un terme générique doit être utilisé pour décrire le produit sur les documents d'expédition. (n.o.s. en anglais, "not otherwise specified")
Oedème	Accumulation d'une quantité excessive de fluide dans les cellules et les tissus. Un oedème du poumon est un engorgement des alvéoles pulmonaires, notamment par suite de l'inhalation d'un gaz corrosif.
P	La lettre (P) qui suit immédiatement un numéro de page-guide dans les pages à bordure jaune ou bleue identifie une substance qui peut se polymériser violemment à des températures élevées ou lorsqu'elle est contaminée par d'autres produits. Cette polymérisation génère de la chaleur et une hausse de pression dans les contenants. Ceux-ci peuvent exploser à cause de l'augmentation de la température et de la pression (voir polymérisation ci-dessous).
Petit déversement	Un déversement qui implique une quantité de 208 litres ou moins pour les liquides et de 300 kilogrammes ou moins pour les solides.
pH	Il s'agit d'une valeur qui représente le taux d'acidité ou d'alcalinité d'une solution d'eau. L'eau pure a un pH de 7. Une solution ayant un pH inférieur à 7 est acide, et une solution acide dont le pH est de 1 est extrêmement acide. Un pH supérieur à 7 indique que la solution est alcaline, et un pH de 14, qu'elle est extrêmement alcaline. Les acides et les alcalis (bases) passent communément pour corrosifs.
PIH	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés (Terme anglais "Poison Inhalation Hazard") (même chose que TIH).
Point d'éclair	Température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage de la vapeur ayant une concentration telle que lorsque cette vapeur se mélange avec l'air près de la surface du liquide ou du solide, il se forme un mélange inflammable. Par conséquent, plus le point d'éclair est bas, plus le produit est inflammable.
Polaire	Voir "Miscible".
Polymérisation	Ce terme décrit la réaction chimique généralement associée avec la production des matières plastiques. Fondamentalement, les molécules individuelles du produit chimique (liquide ou gaz) réagissent entre elles pour former ce que l'on peut décrire comme une longue chaîne. Ces chaînes peuvent servir à de nombreuses applications. Un exemple

Glossaire

Polymérisation (suite)	bien connu est la tasse de café en styromousse (de polystyrène) qui est produit lorsque les molécules liquides du styrène réagissent entre elles ou se polymérisent pour former un solide, changeant ainsi de nom de styrène à polystyrène (poly voulant dire plusieurs).
Poudre chimique	Préparation conçue pour combattre les incendies mettant en cause des liquides inflammables, des matières pyrophoriques et du matériel électrique. Les préparations les plus communes contiennent du bicarbonate de soude ou du bicarbonate de potassium.
ppm	Partie par million (1 ppm égale 1 mL/m ³).
Pression de vapeur	Pression à laquelle un liquide et sa vapeur sont en équilibre à une température donnée. Un liquide dont la pression de vapeur est élevée s'évapore plus rapidement.
Produits de décomposition	Produits de la désagrégation chimique ou thermique d'une substance.
Pyrophorique	Se dit d'une substance qui s'enflamme spontanément et immédiatement au contact de l'air (ou de l'oxygène).
Radioactivité	Propriété de certaines substances d'émettre des radiations invisibles et potentiellement nocives.
Sensible à l'eau	Substance qui peut générer des produits de décomposition inflammables et/ou toxiques au contact de l'eau.
TIH	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés (terme anglais "Toxic Inhalation Hazard") (même chose que PIH).
V	Concentration de vapeur saturée dans l'air d'une matière en mL/m ³ (volatilité) à 20°C et pression atmosphérique normale.
Viscosité	Résistance d'un liquide au flux ou à la friction interne. Cette caractéristique est importante puisqu'elle permet de déterminer à quelle vitesse ce produit chimique s'écoulera par un trou dans un contenant ou une citerne.
Zone chaude	Zone immédiate d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, qui s'étend assez loin pour protéger le personnel qui se trouve à l'extérieur de ses limites contre les effets nocifs des marchandises déversées. On l'appelle aussi «zone d'exclusion», «zone rouge» ou «zone restreinte» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)
Zone froide	Zone dans laquelle se trouvent le poste de commande et les autres installations de soutien jugées nécessaires pour maîtriser la situation. Elle est aussi appelée «zone propre», «zone verte» ou «zone de soutien» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

Glossaire

Zone tiède

Zone se trouvant entre la zone froide et la zone chaude. Zone de décontamination du personnel et du matériel, où a lieu le soutien de la zone chaude. Elle comprend les points de contrôle du corridor d'accès, et aide ainsi à freiner la contamination. Elle est aussi appelée «zone de décontamination», «zone de réduction de la contamination», «zone jaune» ou «zone à accès limité». (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

Zones de contrôle

Zones désignées sur les lieux d'un accident d'après les niveaux de sécurité et de danger. De nombreux termes servent à décrire ces zones de contrôle, mais aux fins du présent guide, celles-ci sont définies comme étant les zones chaudes/exclusion/restreinte/rouge, les zones tièdes/décontamination/accès limité/jaune et les zones froides/propre/soutien/verte. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472)

Zones de danger par Inhalation

ZONE DANGEREUSE A : Gaz : CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 500 CL50
et CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,

ZONE DANGEREUSE B : Gaz : CL50 supérieure à 200 ppm et
inférieure ou égale à 1000 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 10 CL50;
CL50 inférieure ou égale à 1000 ppm, et
les critères pour Danger par Inhalation
Zone A ne sont pas rencontrés,

ZONE DANGEREUSE C : CL50 supérieure à 1000 ppm et inférieure
ou égale à 3000 ppm,

ZONE DANGEREUSE D : CL50 supérieure à 3000 ppm et inférieure
ou égale à 5000 ppm.

DONNÉES CONCERNANT LA PUBLICATION

Le Guide des Mesures d'Urgence 2012 (GMU2012) a été rédigé par le personnel de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique, avec l'aide de nombreuses personnes intéressées du gouvernement et de l'industrie incluant la collaboration de CIQUIME de l'Argentine. Les principaux auteurs du GMU depuis ses débuts ont été Michel Cloutier de Transports Canada et George Cushman du Département aux Transports des États-Unis. Les services d'impression et de publication sont fournis par l'Administration des pipelines et des matières dangereuses (PHMSA) par Outreach, Training, and Grants Division .

Le GMU2012 se fonde sur les précédents guides de mesures d'urgence de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique. Le GMU2012 est publié en trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Le Guide des Mesures d'Urgence a été traduit et imprimé en plusieurs autres langues incluant le chinois, l'allemand, l'hébreu, le japonais, le portugais, le coréen, le hongrois, le polonais, le turc et le thai.

Nous encourageons tout pays désirant traduire ce guide à nous contacter par l'entremise des sites Internet ou des numéros de téléphones fournis ci-dessous.

DISTRIBUTION DU PRÉSENT GUIDE

L'objectif premier est de placer une copie du GMU2012 dans chaque véhicule de service public d'urgence et, à cette fin, de le distribuer aux autorités fédérales, d'État, provinciales et locales en matière de sécurité publique. La distribution du présent guide se fait grâce à la coopération volontaire d'un réseau d'organismes-clés. Les organismes de service d'urgence qui n'ont pas encore reçu des copies du GMU2012 doivent communiquer avec le centre de distribution de leur pays, de leur État ou de leur province. Aux États-Unis, on peut se procurer des renseignements concernant le centre de distribution le plus près auprès du Hazardous Materials Safety Web Site au <http://hazmat.dot.gov> ou téléphoner au 202-366-4900. Au Canada, communiquer avec CANUTEC, au 613-992-4624, ou par Internet au <http://www.canutec.gc.ca> pour obtenir des renseignements. Au Mexique, appeler le SCT au 52-55-5684-1275 ou 684-0188, également par courrier électronique à iflores@sct.gob.mx. En Argentine, appeler CIQUIME au 011-4613-1100, par Internet au site <http://www.ciquime.org.ar> , ou par courrier électronique à gre2012@ciquime.org.ar

REPRODUCTION ET REVENTE

Les copies du GMU2012 fournies gratuitement aux pompiers, aux policiers et aux autres services d'urgence ne doivent pas être revendues. Le GMU2012 (PHH50-ERG2012) peut être reproduit sans autorisation en autant que les conditions suivantes soient respectées :

Les noms et les sceaux des gouvernements participants ne peuvent être reproduits sur une copie de ce document à moins que la copie n'en reproduise le contenu intégral (texte, présentation et couleurs) avec exactitude et sans modification. De plus, le nom et l'adresse de l'éditeur doivent apparaître en entier en quatrième de couverture de chaque copie.

Nous sollicitons les commentaires constructifs concernant le GMU2012, notamment en ce qui concerne son utilité lors des incidents liés à la manutention des marchandises dangereuses. Faire parvenir ces commentaires aux adresses suivantes:

Au Canada :

Directeur, CANUTEC
Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0N5
Téléphone: 613-992-4624 (renseignements)
Télécopieur: 613-954-5101
Courrier électronique: canutec@tc.gc.ca

Aux États-Unis :

U.S. Department of Transportation
Pipeline and Hazardous Materials Safety Research Administration
Outreach, Training, and Grants Division (PHH-50)
Washington, DC 20590-0001
Téléphone: 202-366-4900
Télécopieur: 202-366-7342
Courrier électronique: erg2012@dot.gov

Au Mexique :

Secretaría de Comunicaciones y Transportes
Dirección General de Autotransporte Federal
Dirección de Transporte de Materiales y Residuos Peligrosos
Calzada de las Bombas No. 411-9 Piso,
Colonia San Bartolo Coapa
Coyoacán 04800, D.F.
Mexique
Téléphone et télécopieur: +52-55-5684-1275 et 684-0188

En Argentine :

Centre d'Information pour Urgences Chimiques (CIQUIME)
Juan Bautista Alberdi 2986
C1406GSS Buenos Aires, Argentine
Téléphone +54-11-4613-1100 Télécopieur (011) 4613-3707
Courrier électronique: gre2012@ciquime.org.ar

En général, le Guide des Mesures d'Urgence est révisé et publié régulièrement tous les quatre ans. Cependant, dans le cas où une erreur importante, une omission ou un changement de connaissance se seraient produits, des instructions spéciales pour modifier le Guide (soit à l'encre, avec un collant, ou au moyen d'un supplément) seraient émises.

Les utilisateurs de ce Guide devraient vérifier à intervalle régulier (environ tous les 6 mois) pour s'assurer d'avoir la dernière version du Guide. Les changements devraient être notés ci-dessous. Veuillez communiquer avec:

DOT/PHMSA

<http://hazmat.dot.gov/pubs/erg/guidebook.htm>

TRANSPORTS CANADA

<http://www.tc.gc.ca/fra/canutec/guide-guide-338.htm>

CIQUIME

<http://www.ciquime.org.ar>

Ce Guide contient les changements datés du:

Centres de notification d'urgence au Canada et aux États-Unis

CANADA

1. CANUTEC

CANUTEC est le **Centre canadien d'urgence transport** et relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada.

CANUTEC offre un service national de consultation bilingue (anglais-français), et il est doté de scientifiques professionnels qui ont l'expérience et la formation nécessaires pour interpréter les renseignements techniques et donner des conseils en matière d'intervention d'urgence.

**En cas d'urgence, on peut joindre CANUTEC à frais virés en composant le
613-996-6666 (24 heures par jour).**

***666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

En dehors des situations d'urgence, veuillez utiliser la ligne d'information en composant le 613-992-4624 (24 heures par jour).

2. ORGANISMES PROVINCIAUX / TERRITORIAUX

On peut obtenir de **CANUTEC** les renseignements techniques et les mesures d'urgence nécessaires, mais des règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux exigent que les incidents mettant en cause des marchandises dangereuses soient signalés à certaines autorités.

La liste suivante d'organismes provinciaux / territoriaux est fournie pour votre commodité.

Province	Autorité Compétente ou Numéros de Téléphone en Cas d'Urgence
Alberta	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-272-9600 ou 780-422-9600
Colombie-Britannique	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-663-3456
Île-du-Prince-Édouard	Police locale ou 1-800-565-1633 ou 902-426-6030
Manitoba.....	Autorité Provinciale 204-945-4888 et la Police locale ou corps de pompiers, tel qu'approprié
Nouveau-Brunswick.....	Police locale ou 1-800-565-1633 ou 902-426-6030
Nouvelle-Écosse.....	Police locale ou 1-800-565-1633 ou 902-426-6030
Nunavut	Police locale et 867-920-8130 ou 1-800-693-1666
Ontario.....	Police locale
Québec.....	Police locale
Saskatchewan	Police locale ou 1-800-667-7525
Terre-Neuve et Labrador	Police locale et 709-772-2083
Territoire du Yukon.....	867-667-7244
Territoires du Nord-Ouest	867-920-8130

NOTA :

1. L'organisme fédéral concerné doit être avisé dans le cas d'un accident ferroviaire, aérien ou maritime.
2. Le détachement de la police locale le plus rapproché doit être avisé lorsque des explosifs ou des matières radioactives ou infectieuses sont égarés, perdus ou volés.
3. **CANUTEC doit être avisé:**
 - a. lorsque des marchandises dangereuses (autres que la classe 9) sont perdues, volées ou pour toute autre atteinte illicite à celles-ci;
 - b. lors d'un incident mettant en cause des matières infectieuses;
 - c. lors d'une fuite accidentelle d'un cylindre qui a subi une rupture catastrophique;
 - d. lors d'un incident où les documents d'expédition portent le numéro de téléphone d'urgence de **CANUTEC**, soit le 613-996-6666; ou
 - e. un incident de marchandises dangereuses qui implique un véhicule ferroviaire, un navire, un aéronef, un aéroport ou une installation de fret aérien.

ÉTATS-UNIS

Le NATIONAL RESPONSE CENTER (NRC)

Le NRC, exploité par la Garde côtière des États-Unis, reçoit les rapports requis lorsque des matières ou des substances dangereuses sont déversées. Après avoir été avisé d'un incident, le NRC avise immédiatement le coordonnateur fédéral approprié et les organismes fédéraux concernés. La loi fédérale exige que quiconque pollue l'environnement en laissant échapper une quantité signalable de substance dangereuse (y compris du pétrole susceptible de contaminer la nappe phréatique) ou une matière reconnue comme un polluant marin doit aviser **immédiatement** le NRC. Lorsqu'il y a un doute quant à savoir si la quantité libérée atteint les niveaux auxquels la déclaration est obligatoire, il faut communiquer avec ce dernier.

TÉLÉPHONEZ AU **NRC** (24 heures par jour)

EN COMPOSANT LE **1-800-424-8802**

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

202-267-2675 dans le District de Columbia

Le fait d'avoir contacté le numéro de téléphone d'urgence CHEMTREC®, CHEMTEL, INC., INFOTRAC ou 3E COMPANY en cas d'urgence ne suffit pas à remplir l'obligation réglementaire de contacter le NRC.

ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE

MEXIQUE

1. SETIQ

01-800-00-214-00 dans la République du Mexique
Pour les appels effectués à Mexico et la Région Métropolitaine

5559-1588

Pour les appels d'autres provenances:

+52-55-5559-1588

2. CENACOM

01-800-00-413-00 dans la République du Mexique
Pour les appels effectués à Mexico et dans la zone métropolitaine:
5128-0000 postes 11470, 11471, 11472, 11473, 11474, 11475 et 11476

Pour les appels d'autres provenances:

+52-55-5128-0000 postes 11470, 11471, 11472, 11474, 11475 et 11476

ARGENTINE

1. CIQUIME

0-800-222-2933

(Pour la République de l'Argentine)

+54-11-4613-1100 Pour les appels d'autres provenances

BRÉSIL

1. PRÓ-QUÍMICA

0-800-118270

(Sans frais d'interurbain au Brésil)

+55-11-232-1144 Pour les appels d'autres provenances

(Les appels à frais virés sont acceptés)

COLOMBIE

1. CISPROQUIM

01-800-091-6012 en Colombie

Pour les appels de Bogota, Colombie, **288-6012**

Pour les appels d'autres provenances, **+57-1-288-6012**

ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE

CANADA

1. CANUTEC

(613) 996-6666

(Les appels à frais virés sont acceptés)

***666 (Étoile 666) cellulaire** (Canada seulement)

ÉTATS-UNIS

1. CHEMTREC®

1-800-424-9300

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

703-527-3887 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

2. CHEMTEL, INC.

1-888-255-3924

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, Porto Rico, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

813-248-0585 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

3. INFOTRAC

1-800-535-5053

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

352-323-3500 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

4. 3E COMPANY

1-800-451-8346

(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)

760-602-8703 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

Les services d'information d'urgence décrits ci-dessus ont effectué une demande pour apparaître dans le présent guide et ont accepté de fournir de l'information à quiconque en ferait la demande. Ils tiennent une liste à jour des administrations de chaque état ainsi que l'administration fédérale qui fournissent des renseignements et de l'aide technique en cas d'incidents mettant en cause des matières radioactives.

5. ENVOIS MILITAIRES:

703-697-0218 - Explosifs / munitions

(Les appels à frais virés sont acceptés)

1-800-851-8061 - Toute autre marchandise dangereuse

6. CENTRE ANTIPOISON (ÉTATS-UNIS seulement)

1-800-222-1222 (appel gratuit aux États-Unis)

**CE DOCUMENT NE SERT PAS DE GUIDE DE
CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR
LE TRANSPORT DES MARCHANDISES
DANGEREUSES OU POUR GÉNÉRER DES
DOCUMENTS DE SÉCURITÉ EN MILIEU DE
TRAVAIL POUR DES PRODUITS
CHIMIQUES SPÉCIFIQUES**

NON DESTINÉ À LA VENTE

**Ce document est distribué gratuitement aux organismes
chargés de la sécurité publique et ne peut être vendu.**



U.S. Department of Transportation
**Pipeline and Hazardous Materials
Safety Administration**
<http://phmsa.dot.gov/hazmat>



Transports
Canada

Transport
Canada

<http://www.tc.gc.ca/TMD>



Secretariat of Transport and Communications

<http://www.sct.gob.mx>